

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023



JFV JEUNESSE
FEU
VERT

FONDATION R. STEINDECKER

LE MOT DU PRÉSIDENT

2023...



Le début de l'année 2023 a été difficile. Nous avons été contraints de fermer le Tipi, Espace Dynamique d'Insertion (EDI) géré par la Fondation depuis 2013, qui accompagnait, des jeunes en très grande difficulté.

Suite à la réorientation de sa politique de formation, le Conseil régional d'Ile de France n'a pas souhaité renouveler notre conventionnement. Nous regrettons l'arrêt brutal du dispositif (annonce courant novembre pour une effectivité fin décembre) au regard du travail des professionnels et des attentes des stagiaires.

Le Conseil d'administration a dû licencier 3 salariés. Seule la coordonnatrice du Tipi a pu être reclassée au sein du SAFIP comme chargée de mission prospection/développement.

Néanmoins, au cours du second semestre, la Ville de Paris, qui cofinçait auparavant les EDI, a soutenu la mise en place d'un nouveau dispositif d'insertion, permettant de répondre aux besoins des publics qui étaient pris en charge par le TIPI.

En 2023, l'association AMANA Hommes et Migrations a exprimé son souhait de fusionner avec la Fondation. Créée en 1945, cette association, devenue centre de formation en 1978, est spécialisée dans l'accompagnement des migrants et de tout public en difficulté d'insertion sociale, professionnelle et linguistique.

Elle était reconnue pour son expertise et son savoir-faire dans le domaine de l'alphabétisation et de l'apprentissage du FLE (Français Langue étrangère). Ces dernières années, l'association avait restructuré son activité, resserrant celle-ci autour du programme « Parcours d'Entrée dans l'Emploi » (PEE), dispositif régional pour lequel elle était déjà prestataire au titre d'un groupement piloté par le SAFIP. Au regard de l'histoire et des valeurs communes partagées, le projet de fusion a été validé par les deux conseils d'administration et un mandat de gestion s'est mis en place dès le 1^{er} janvier 2024. La fusion sera effective à la fin du premier semestre 2024. 4 formateurs seront intégrés à l'occasion de cette opération. Déjà intervenants au sein du PEE, ils trouveront facilement leur place dans l'équipe actuelle du SAFIP.

Si la Fondation souhaite contenir son développement, elle n'exclut pas de répondre à des demandes de fusion en phase avec ses valeurs et ses activités.

Ainsi, la Fondation répond également à des besoins formulés par l'Etat et les collectivités territoriales, avec lesquels elle entretient des liens de confiance depuis de nombreuses années.

En 2023, à la demande de la DRHIL (Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement), la Fondation a mis en place une nouvelle offre d'hébergement d'urgence, au sein du CHRS Maison Coquerive, situé à Etampes.

Également à la demande du Conseil départemental de l'Essonne, la Fondation a mis en œuvre une nouvelle offre d'accompagnement renforcé en semi-autonomie, au sein du SE91.

Le Conseil d'administration veille à ce que ces développements s'appuient sur des savoir-faire existants, qu'ils puissent s'opérer de façon harmonieuse, en renfort ou complémentarité des activités déjà menées, permettant une

valorisation et/ou un développement de l'expertise des professionnels. A ce sujet, vous trouverez davantage d'éléments dans la suite du rapport d'activité.

L'année 2023 est encore fortement marquée par la crise d'attractivité des métiers. Les établissements peinent à maintenir des équipes complètes et le dialogue social, bien que largement développé historiquement au sein de la Fondation, est demeuré tendu. L'inflation affecte les rémunérations qui souffrent chroniquement de faibles revalorisations. Un éducateur spécialisé, d'un niveau d'étude équivalent à la licence, démarre sa carrière très légèrement au-dessus du SMIC... Ce tassement de la grille salariale génère une insatisfaction grandissante, légitime, qui se ressent à tous niveaux. Le nombre de postes vacants augmente. Les missions exercées souffrent d'un déficit de reconnaissance alors qu'elles exigent un niveau d'engagement élevé.

Au cours de l'année 2023, la Fondation s'est mobilisée en s'associant aux différents mouvements de revendication portés par les organisations de salariés et les fédérations interprofessionnelles. Malheureusement, la situation continue de s'aggraver risquant de détériorer le service rendu aux publics les plus fragiles, notamment dans le champ de la protection de l'enfance.

Dans ce contexte, la Fondation n'est pas restée inactive.

D'une part, afin de limiter la sous-qualification, les établissements et services mettent en œuvre une politique de formation continue et une politique d'embauche d'apprentis, constituant ainsi un vivier de potentiels recrutements.

D'autre part, le Conseil d'Administration soutient sur ses fonds propres le pouvoir d'achat des salariés, au travers des négociations annuelles obligatoires. Pour la quatrième année consécutive un accord autour de la Prime de Partage de la Valeur (PPV) a pu être de nouveau signé. Les titres restaurant et les frais de transport ont également fait l'objet d'une revalorisation. Je souligne une fois encore que ces dépenses, bien que respectant le cadre légal d'attribution, ne sont pas pour autant toutes prises en compte par les financeurs et ne compensent pas, loin s'en faut, de réelles revalorisations salariales. Elles illustrent l'engagement de la Fondation de maintenir au mieux une qualité de travail, permettant aux professionnels de se consacrer dans les meilleures conditions possibles à l'exercice de leurs missions, complexes et exigeantes.

Enfin, la Fondation a commandé une étude sociologique pour mieux appréhender l'efficacité de la prévention spécialisée. Il s'agit d'une enquête conduite auprès des jeunes et de leurs éducateurs, dans les deux services de prévention spécialisée de Paris et de Seine-Saint-Denis. Menée par Anne MUXEL, sociologue, enseignante à Science Po Paris, cette étude a fait l'objet d'un livre et d'un film réalisé par Paule MUXEL, tous deux intitulés « *Ils m'ont jamais lâché* »¹. Ces travaux attestent l'utilité sociale du travail des éducateurs, « *ces créateurs de liens et semeurs de graines* », et rendent compte de leur engagement professionnel au quotidien et de l'apport de leur présence sur le terrain. Ils donnent à voir et valorisent ce travail éducatif, indispensable et trop souvent invisible.

Je ne doute pas que vous trouverez dans les pages qui suivent les illustrations du professionnalisme de l'ensemble des salariés de la Fondation.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous remercie.

Jean-Marc STEINDECKER

Président

¹ Editions Le Bord de l'eau, 2024

https://www.youtube.com/watch?v=dV_lQUGpSY

SOMMAIRE

Le Conseil d'Administration	5
Implantations des établissements et services	5
Nos valeurs	7
Nos missions	7
La Direction Générale	9
Le Service de PRÉVENTION SPÉCIALISÉE PARIS	19
Le SAFIP	31
Le Service de PRÉVENTION SPÉCIALISÉE SEINE-SAINT-DENIS	41
Les JACQUETS	53
La Maison COQUERIVE	65
La Maison de la JUINE	78
Le SERVICE ÉDUCATIF 91	87
Les CENTRES DE VACANCES	101
Bilan social	107
Bilan financier	109

Le Conseil d'Administration

Président

Jean-Marc STEINDECKER

Professeur Agrégé

Vice-Présidente

Nicole GLOAGUEN

Ancienne Directrice Générale de la Fondation

Secrétaire Général

Pierre DUCROQ

Ancien Directeur Général de la Fondation

Trésorier

Xavier ROY

Inspecteur Général honoraire des Affaires Culturelles

Membre du Bureau

Claudine GUTHMANN

Présidente de 1999 à 2008

Administrateur.rice.s

Véronique BAYER

Directrice Générale IRFASE

Anne MUXEL

Sociologue

Maître Jean ROUCHE

Avocat honoraire au barreau de Paris

Michel SAINT-JEAN

Physicien

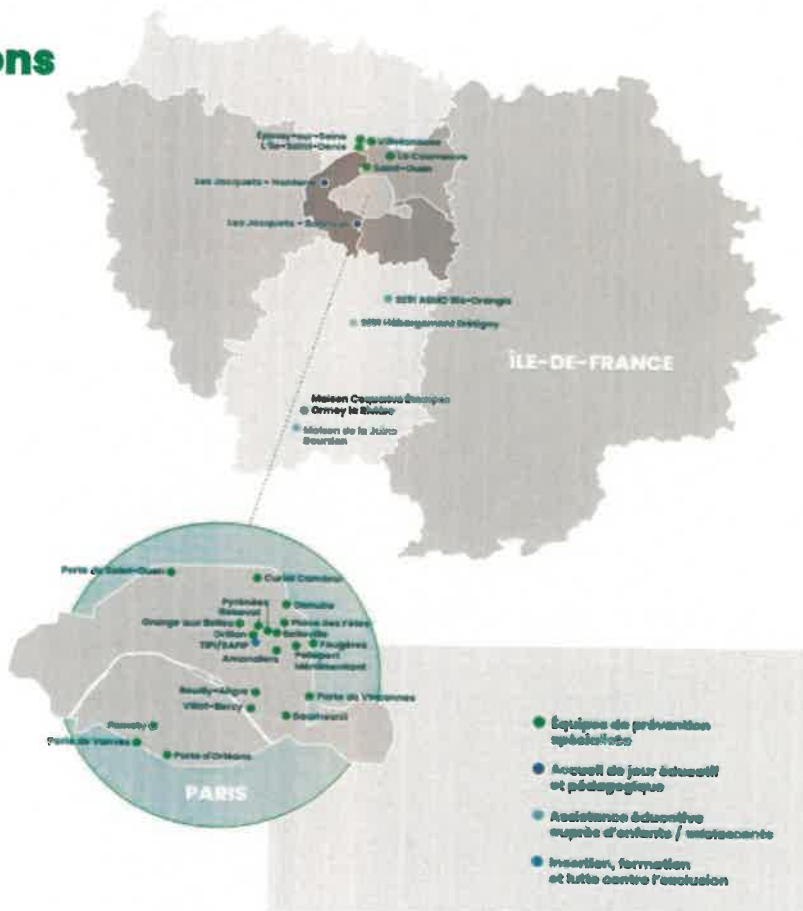
Jean-Claude SALTIEL

Chef d'entreprise

Fadela BENRABIA

Commissaire du Gouvernement

Nos Implantations



NOS VALEURS

La Fondation considère que l'enfant et l'adolescent sont des sujets dont le comportement n'est pas prédictif de leur conduite à venir. Elle s'attache à n'en laisser aucun au bord du chemin, quel que soit son parcours... Les professionnels de la Fondation ne considèrent ni l'échec ni l'exclusion comme une fatalité, au contraire, ils se donnent pour mission d'accompagner chacun et chacune dans le développement de ses points forts et de ses centres d'intérêts. Ce faisant, les professionnels de la Fondation ont pour objectif de donner à chacun la possibilité de retrouver confiance en son avenir, de trouver sa place et de réussir sa vie.

Cela implique un respect absolu des principes de la laïcité, des valeurs républicaines, du vivre ensemble, et le refus de toute forme de racisme, d'intolérance ou de discrimination. Cela implique également un travail sur l'interculturalité. La Fondation ne se considère pas comme dépositaire d'un savoir, mais entend partager avec les jeunes et les personnes qui lui sont confiés, ou qui lui font confiance, des expériences de vie visant à leur promotion, à la mise en valeur des capacités de chacun et à leur autonomie. Elle veille particulièrement à les accompagner dans le développement de leur esprit critique et les aide à devenir des citoyens entiers et responsables.

Elle veut « faire avec » et non « faire à la place » et entend faire de ce principe un engagement professionnel, incarné et illustré en termes d'actions, au quotidien.

La Fondation essaie de faire vivre les valeurs de solidarité non pas comme des concepts abstraits mais comme une réalité, par des réalisations concrètes sur le terrain, à travers des initiatives qui peuvent aller du local à l'international. La Fondation fait sienne des principes de bientraitance qu'elle applique aux personnes auprès desquelles elle exerce son action (en application notamment de la loi 2002-2), mais également auprès de ses professionnels, en garantissant des formes de management participatif, structurants, soutenant et bienveillants, ainsi que les bonnes conditions du dialogue social.

NOS MISSIONS

La Fondation a pour mission d'aider les enfants, les adolescents et les adultes en difficulté quels que soient leurs parcours. En termes de politiques publiques, ses établissements relèvent du champ de la protection de l'enfance, de la lutte contre les exclusions et de la formation.

Tous les établissements et services tendent à :

- Soutenir, protéger les enfants et les adolescents
- Faciliter notamment la réinscription scolaire et l'insertion professionnelle et sociale du plus grand nombre
- Soutenir leurs familles et les accompagner à la parentalité
- Mettre à l'abri et accompagner de façon globale dans un logement durable, des familles, parfois sans papiers, sans ressources, sortant de l'hôtel voire de la rue
- Accueillir, soutenir et protéger des Mineurs Non Accompagnés dans leur parcours d'autonomisation

LA DIRECTION GÉNÉRALE

Rôle de la Direction Générale

Instance opérationnelle au service du Conseil d'Administration, la direction générale est chargée de la mise en œuvre de la politique générale de la Fondation. À ce titre, elle pilote un certain nombre de dossiers et soutient les directions des établissements. Elle garantit une synergie et une transversalité entre des domaines d'intervention diversifiés, donne de la cohérence à l'ensemble des actions menées, sécurise les procédures et les dispositifs du fait d'une expertise technique dans les domaines des pratiques éducatives, administratifs et financiers. Elle anime, avec les directeurs d'établissements, le dialogue social en lien avec les instances représentatives du personnel.

Adopté en 2022 par le Conseil d'Administration de la Fondation, le projet associatif 2022-2026 définit des orientations, traçant les principales lignes directrices pour les 5 prochaines années. Garantir leur mise en œuvre constitue la mission centrale de la direction générale, en lien avec l'ensemble des directions des établissements et services. Suivant cette logique, le présent bilan d'activité relate les différents travaux conduits, en 2023.

LES ORIENTATIONS PRIORITAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Garantir un développement harmonieux de la Fondation
- Renforcer les liens entre le conseil d'administration, les établissements et les salariés pour faire vivre, transmettre nos valeurs et préserver notre identité.
- Veiller à la qualité du dialogue social, de l'écoute pour améliorer la qualité de vie au travail de chaque salarié.
- Soutenir l'attractivité des métiers du secteur social et médico-social
- Être acteur d'une société plus solidaire, plus inclusive, écologique et responsable.
- Être innovant et réactif pour répondre à des besoins nouveaux.

Garantir un développement harmonieux de la Fondation

En dépit d'une lutte coordonnée entre les différents acteurs, le début de l'année 2023 s'est caractérisé par la fermeture définitive des Espaces Dynamiques d'Insertion (EDI), du fait de l'arrêt des financements par le Conseil Régional d'Ile de France. Soudaine et unilatérale, cette décision mit en difficulté, et parfois gravement, les structures concernées. L'utilité sociale de l'EDI apparaissait pourtant incontestable, ce dispositif répondant aux besoins d'adolescents et de jeunes adultes identifiés comme particulièrement vulnérables. Ainsi, parmi les plus fragiles, des jeunes se sont trouvés sans solution alternative.

A l'échelle de la Fondation, la mise en place d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi a été nécessaire. Négocié avec les instances représentatives du personnel, celui-ci a concerné 4 salariés du SAFIP - Tipi. Après avoir décliné les propositions qui leur avaient initialement été faites, 3 d'entre eux ont fait l'objet d'un licenciement économique, au travers de la signature d'un contrat de sécurisation professionnelle. Une salariée a bénéficié d'un reclassement en interne sur un poste de chargée de mission, avec comme objectif le développement de nouvelles actions, visant à terme l'équilibre financier du SAFIP.

2023 a donc constitué une année de transition pour le SAFIP. Avec le concours de la Ville de Paris, un nouvel outil a pu être élaboré. Intitulé « *Des marches vers l'insertion* », ce nouveau dispositif permet de maintenir une action de formation et une forme d'accompagnement adaptées aux jeunes habitants des quartiers populaires parisiens les plus fragiles. Il repose sur les savoirs faire acquis par les professionnels du SAFIP depuis de nombreuses années. Les temps de présence des stagiaires sont personnalisés. Diversifiés, les activités et les supports proposés utilisent des médias, comme l'art, favorisant un premier travail de réassurance. Cette action débutera en 2024. Financée par la Ville de Paris sous forme de subvention, elle fera également l'objet d'un cofinancement au titre du Fonds Social Européen.

Il peut sembler à priori paradoxal d'avoir débuté ce chapitre, dédié aux questions de développement de la Fondation, par l'arrêt d'un dispositif ainsi que par les licenciements qui en ont découlé. Mais le SAFIP a également connu une dynamique bien plus positive au cours de l'année, 2023 se caractérisant par une demande de rapprochement formulée par l'association AMANA, et la conduite d'un processus de fusion qui s'ensuivit.

Œuvrant dans le champ de l'insertion depuis fort longtemps, AMANA s'est donné pour but :

- D'apporter son aide aux personnes physiques en difficulté, notamment aux populations issues de l'immigration, en vue de faciliter leur insertion sociale et/ou leur reconversion professionnelle,
- De permettre à des jeunes de compléter leur formation générale et/ou d'acquérir une formation professionnelle,
- D'apporter notamment un soutien social, culturel et amical, une information et une formation adéquate.

Depuis de nombreuses années, l'association a des liens étroits avec le SAFIP au travers du programme Parcours d'Entrée dans l'Emploi, pour lequel elle est cotraitante. Ces dernières années, l'association a été amenée à se restructurer et à réduire son activité. Face à des difficultés de renouvellement du Conseil d'Administration, le président d'AMANA a sollicité la Fondation Jeunesse Feu Vert dans une perspective de rapprochement, celle-ci apparaissant naturellement comme un potentiel repreneur, au vu de la qualité des liens construits au fil du temps avec le SAFIP.

Au cours du dernier trimestre 2023, les deux conseils d'administration se sont positionnés en faveur d'un projet de fusion, qui sera effectif au cours du premier semestre 2024. Dès le 1^{er} janvier 2024, la Fondation Jeunesse Feu Vert mettra en œuvre un mandat de gestion, intégrant au sein de ses effectifs 4 salariés d'AMANA, formateurs qui travaillaient déjà en partenariat avec le SAFIP.

Au cours de l'année 2023, le SE91 a connu également des évolutions importantes. En réponse à l'appel à projets initié par le Département de l'Essonne, en faveur de la création d'un dispositif dédié à l'accompagnement de jeunes mineurs et majeurs non accompagnés (MNA et JMNA), le SE91 a pu développer un nouvel accueil, à hauteur de 50 places (25 MNA et 25 JMNA). L'offre de service du SE91 Hébergement s'en est trouvée foncièrement impactée. Jusqu'alors accueillis dans le service de semi-autonomie, les MNA et JMNA ont dû rejoindre ce nouveau dispositif, cette dynamique entraînant mécaniquement une soudaine baisse de l'activité déployée au titre de l'accompagnement dit classique. Au terme d'une réflexion quant à l'évolution des publics de protection de l'enfance au sein du territoire départemental, le SE91 s'est fait force de proposition. Ainsi, l'accueil renforcé en semi-autonomie a pu augmenter de 3 à 9 places, engendrant 11 postes supplémentaires (chef de service, éducateurs, psychologues, personnel administratif et technique).

Enfin, en fin d'année 2022, le CHRS répondait à un appel à projets de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement d'Ile de France (DRHIL), afin de développer 27 places supplémentaires d'hébergement d'urgence, permettant de construire une offre pérenne en lieu et place de l'ancien dispositif d'urgence hivernale. Retenu dans ce cadre, la Maison Coquerive a créé 3,5 postes supplémentaires (éducateur, secrétariat, agent d'entretien, psychologue). Cette nouvelle activité s'est développée au début de l'année 2023.

Dans ces 3 cas de figure, la Fondation est restée fidèle à ses principes, à savoir s'inscrire dans le cadre d'un développement raisonné, correspondant à ses compétences et/ou en réponse à un besoin exprimé par les pouvoirs publics.

Renforcer les liens entre le Conseil d'administration, les établissements et les salariés pour faire vivre, transmettre nos valeurs et préserver notre identité

Le Conseil d'administration est attaché à construire une relation de proximité avec chacun des établissements et services. Chaque année, les directeur.ice.s participent à 4 Conseils d'administration, sur 7, afin de présenter l'activité et l'actualité de chacune de leurs structures. A cette occasion, des échanges s'instaurent, permettant aux administrateurs de s'informer des réalités de terrain et de prendre la mesure des différentes problématiques rencontrées.

Par ailleurs, les administrateurs sont associés au processus de recrutement des cadres de management, directions et chefs de service. Précisément définie, une procédure prévoit deux entretiens, impliquant la direction générale, les membres du Conseil d'administration, et le cas échéant les directeur.trice.s, (pour les postes de directeur.trice.s adjoint.e.s et de chef.fe.s de service).

Enfin, les administrateurs – et tout particulièrement le président – participent à un certain nombre d'évènements, dès lors que la représentation associative nécessite d'être marquée. C'est le cas de manifestations organisées par la Ville de Paris ou les Départements. Habituellement partagés avec les personnels éducatifs, ces moments incarnent l'engagement des administrateurs dans l'exercice des missions de la Fondation, aux côtés des professionnels.

Veiller à la qualité du dialogue social, de l'écoute pour améliorer la qualité de vie au travail de chaque salarié

La Fondation accorde une large place au dialogue social. Particulièrement actives, les instances de représentation du personnel (IRP) garantissent la bonne prise en compte des préoccupations des professionnels de terrain vis à vis des publics, ainsi que l'optimisation des conditions de travail, dans les limites requises par le cadre légal et réglementaire.

Par voie d'accord, la Fondation s'est dotée d'une organisation qui comporte un comité social et économique central (CSEC) et 4 CSE, soit un par département. Le nombre de représentants s'avère être supérieur aux obligations légales. Au cours de l'année 2023 – dernière année du mandat en cours – le CSE de Paris (service de prévention spécialisée, SAFIP et siège) s'est réuni 19 fois, le CSE de l'Essonne (SE91, Maison Coquerive et Maison de la Juine), 10 fois, le CSE des Hauts-de-Seine (les Jacquets) 4 fois, et celui de Seine-Saint-Denis (service de prévention spécialisée), 11 fois. Le CSEC, quant à lui, ne s'est réuni que 2 fois.

En dépit d'une diminution du nombre d'élus, concomitante aux départs de salariés de la Fondation survenus au fil des mois, l'activité des IRP est restée conséquente tout au long de l'année. Elle fut même en nette augmentation par rapport à l'année passée, en lien avec les consultations obligatoires relatives aux différents projets et actions de développement précédemment mentionnés, mais aussi du fait des préoccupations des salariés vis-à-vis de leurs conditions de travail.

Les délégués syndicaux (DS), quant à eux, ont été réunis 21 fois au cours de l'exercice annuel. Ainsi, plusieurs accords ont pu être conclus, dont notamment, fin 2023, la signature d'un accord préélectoral pour la mise en place des élections professionnelles.

Soutenir l'attractivité des métiers du secteur social et médico-social

En interne, cette orientation renvoie à l'attention particulière portée aux conditions de travail et à la qualité du dialogue social.

Au-delà des élections professionnelles, les DS ont été mobilisés pour :

- Le renouvellement de l'accord égalité Femmes/Hommes ;
- Les négociations annuelles obligatoires ;
- La mise en place d'un accord pour l'attribution d'une Prime de Partage de la Valeur (PPV).

Ces sujets font l'objet de nombreuses et sérieuses attentes, en écho avec les revendications globales du secteur. Les métiers du social et de médicosocial sont en crise et souffrent d'un déficit de reconnaissance, notamment salariale. Non résolues à l'échelle nationale, ces questions ont de fortes répercussions sur la gestion quotidienne des établissements. Dans un contexte général de forte inflation, plusieurs éléments nourrissent un sentiment d'insatisfaction croissant. Des inégalités perdurent entre les différentes catégories d'emploi – certaines ayant bénéficié des dernières revalorisations, d'autres non –, des organisations patronales et syndicales s'affrontent, divisées quant aux principes de renouvellement de la convention collective. Un climat global de tension s'installe, il se traduit notamment par une augmentation de la vacance de poste et des difficultés de recrutement.

Dans ce cadre, à l'échelle de la Fondation, 21 temps d'échange spécifiques ont été menés, permettant d'aboutir aux décisions les plus équilibrées possibles.

Par ailleurs, la Fondation s'est engagée auprès de différentes tribunes signées par les fédérations professionnelles, notamment l'UNIOPPS, afin de porter autant que faire se peut les légitimes revendications salariales du secteur. Régulièrement, des administrateurs, ainsi que les directions, se sont joints aux manifestations conduites par les organisations de salariés.

La Fondation encourage l'évolution des parcours professionnels des salariés. Elle soutient et favorise les projets de formation des professionnels, permettant l'aménagement du temps de travail afin qu'ils puissent se libérer, y compris pour des formations longues (MASTER, CAFERUIS, CAFDES). Au regard des différentes réformes, maintenir cet engagement nécessite une adaptation constante au cadre légal. Par exemple, la Fondation autorise les salariés à réaliser des projets de formation mobilisés via leur CPF (compte personnel de formation) pendant le temps de travail. Ces actions sont inscrites au plan de développement des compétences, et font l'objet, à ce titre, de discussions dans les CSE.

Enfin, au cours de l'année 2023, la Fondation a porté un projet d'étude visant à illustrer et promouvoir les spécificités de l'intervention éducative en prévention spécialisée. Conduits pendant plusieurs mois par Anne MUXEL, sociologue, enseignante à Science Po Paris, une centaine d'entretiens ont été menés auprès d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes, tandis que le tournage d'un documentaire de 52 minutes était réalisé par Paule MUXEL. Les directions et les équipes éducatives des deux services de prévention spécialisée de Paris et de Seine-Saint-Denis se sont particulièrement mobilisées pour la réussite de ce projet.

Intitulés « *Ils m'ont jamais lâché* », l'étude sociologique a fait l'objet d'une édition, et le documentaire, d'une diffusion publique (<https://www.youtube.com/watch?v=dbmf1SR3c0>). Le livre rend compte de l'importance du travail des éducateurs – « *ces créateurs de liens et semeurs de graines* » –, de leur engagement et de l'apport de leur présence sur le terrain, quand le film donne à voir au cœur des quartiers, comment le lien indispensable se tisse, au quotidien et sur le long terme, entre les professionnels et les adolescents concernés par l'action éducative de prévention spécialisée.

Être acteur d'une société plus solidaire, plus inclusive, écologique et responsable.

A ce titre, de nombreuses actions sont menées par la Fondation. Certaines d'entre elles ont déjà été mentionnés au premier chapitre de ce bilan, le développement de toute nouvelle activité ayant pour objectif de contribuer à une société plus inclusive et plus solidaire. Par ailleurs, les synthèses des rapports d'activité des établissements et services, présentées ci-après, illustrent parfaitement ce qui a été concrètement déployé par les différentes équipes, dans ce domaine, tout au long de l'année.

Relevant plus spécifiquement des missions de la direction générale, il convient de souligner la récente mise en application d'une innovation sociale, consistant à favoriser le maintien dans l'emploi de certaines professionnelles au travers de la création d'un congé menstruel, négociée avec les DS, à l'occasion du renouvellement de l'accord égalité Femmes/Hommes.

En termes de développement durable, des travaux ont été réalisés en 2023, comme l'installation de nouveaux équipements de chauffage plus économes, au sein des deux pavillons de la Maison de la Juine. A Dourdan, le chauffage au fuel a été remplacé par une pompe à chaleur, et à Ormoy-la-Rivière, l'ancienne chaudière à gaz a été remplacée par une chaudière à condensation. D'autre part, la rénovation de la toiture des locaux administratifs a également permis d'optimiser l'isolation.

De façon plus globale, les questions de développement durable restent à renforcer, elles feront l'objet de nouveaux engagements en 2024.

Être innovant et réactif pour répondre à des besoins nouveaux

Les rapports d'activité 2023 des établissements et services, et leurs synthèses, illustrent la capacité des professionnels à s'adapter sans cesse aux évolutions de la société. Chaque année, de multiples actions riches et variées voient le jour, répondant chacune à un besoin émergent.

La Fondation a également à cœur d'élaborer en interne des actions de formation, répondant à des préoccupations transversales. Réalisées chaque année, des journées d'étude s'adressent en alternance soit à l'ensemble des personnels éducatifs des établissements et services, soit spécifiquement aux cadres. Le choix des thématiques se fait au travers d'une consultation, conduite dans chacune des équipes. Constitué de professionnels des différentes structures – éducateurs, travailleurs sociaux, psychologues, chefs de services, personnels de direction – et piloté par la directrice générale adjointe, un collectif est chargé de concevoir, construire et organiser lesdites journées.

Contributive et fédératrice, cette méthodologie revêt plusieurs atouts. Elle garantit la déclinaison d'une action de formation au plus près des besoins et des attentes des professionnels, elle induit et nourrit une dynamique de réflexion et d'échange transversale, au service des pratiques professionnelles. Elle crée de l'interconnaissance entre des salariés œuvrant dans des contextes d'intervention différents, elle permet à tout un chacun d'être acteur et favorise le sentiment d'appartenance à la Fondation.

Intitulée « *Faire équipe, un levier pour faire face aux difficultés* », la journée d'étude 2023 a été élaborée par un petit groupe de 9 cadres, à l'adresse des 55 cadres de la Fondation. 50 d'entre eux ont pu en bénéficier. Considérant les évolutions des politiques sociales, il s'agissait de renforcer la dynamique collective et faire émerger des conceptions managériales partagées, notamment autour du fonctionnement des équipes de direction. Au terme de plusieurs rencontres, le groupe de travail a sollicité l'appui de l'ANDESI², lui confiant l'animation de la matinée et la production d'une synthèse, à l'issue de la formation.

Axé sur l'apport de connaissances théoriques, la matinée s'est déroulée en séance plénière, autour d'une conférence exposant *Les évolutions des fonctions de direction et d'encadrement, et les conditions du « faire institution »*. Centré sur l'expertise professionnelle et la réflexion collective, l'après-midi s'est structuré en 4 ateliers. Animé chacun par 2 membres du groupe organisateur, les ateliers ont consisté en l'étude et la résolution collective de « situations-problèmes », rencontrées communément dans la pratique managériale.

Toujours à l'échelle de la Fondation, un autre dispositif transversal a pour objectif de développer connaissances et compétences auprès de l'ensemble des professionnels éducatifs. Initié en février 2022, le « comité ressource » a pour objectif de ressourcer, étayer et outiller l'ensemble des professionnels sur les questions de violences sexuelles faites aux mineur.e.s et aux jeunes majeur.e.s, inceste et prostitution y compris.

Pilotée par la directrice générale adjointe, cette instance rassemble aujourd'hui 16 membres issus des différents établissements et services, dont 12 référents – éducateurs, travailleurs sociaux, formateurs, psychologues et chefs de service –, et 4 cadres de direction.

Formés par le CRIAVS³ et par la CIIVISE⁴, et bénéficiant de ressources documentaires actualisées, les référents développent un rôle particulier au sein de leur propre structure. Ils transmettent de l'information, distillent de la connaissance, suscitent et étayent la réflexion. Afin de mieux répondre à une situation rencontrée dans leur établissement ou service, ils peuvent à tout moment mobiliser le soutien de leurs pairs, membres du comité. A cet effet, un schéma de communication et de transmission a été conçu, puis diffusé dans les différentes équipes.

En 2023, le comité ressource s'est réuni à 5 reprises, lors de séances plénières, et plus d'une douzaine de fois, en sous-commissions, afin de coconstruire de nouveaux outils au service de l'ensemble des professionnels de la Fondation.

Fin 2023, 3 outils sont en cours de réalisation : l'élaboration d'une trame pour la transmission d'une information préoccupante ou d'un signalement, la réalisation d'un guide des « bonnes pratiques » en termes de prévention et d'accompagnement des violences sexuelles, et la création d'un guide des ressources nationales et départementales, relatif à ces questions (partenaires publics et associatifs, organismes de formation...).

Enfin, au cours de l'année 2023, un collectif réunissant 4 directeurs – le SE91, le CHRS Maison Coquerive, la Maison de la Juine et les Jacquets – ainsi que la directrice générale adjointe, s'est donné pour mission d'actualiser les fiches de poste de psychologue existantes, ou d'en créer lorsque celles-ci n'existaient pas. Redéfinir les fonctions de ces professionnels, intervenant spécifiquement au sein d'un établissement de protection de l'enfance, leur semblait nécessaire.

Au fil des travaux, il est apparu pertinent de ne disposer que d'une seule et même fiche de poste pour l'ensemble des professionnels de la Fondation, les missions de psychologue clinicien apparaissant similaires dans les différentes structures, indépendamment de quelques particularités qui ont pu être, le cas échéant, spécifiées. Pour les

² Organisme de formation pour cadres.

³ Organisme public intégré au secteur hospitalier, le CRIAVS se donne pour mission de mettre en réseau, d'orienter, de conseiller, d'informer, de former, de prévenir et de promouvoir la recherche sur les questions de violences sexuelles.

⁴ Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants.

directions, ce travail recelait plusieurs enjeux fondamentaux : clarifier les fonctions bien évidemment, mais également réaffirmer les nécessaires interactions et complémentarités entre les professionnels éducatifs et les psychologues, en préciser les modalités, ou encore formaliser un certain nombre d'attendus, comme la réalisation de certains écrits professionnels (éléments de diagnostic, rapports etc.) ou la contribution à l'étagage clinique des travailleurs sociaux.

Au terme de 3 rencontres, un premier document a été élaboré puis transmis aux 12 psychologues concernés, dans la perspective d'un temps de travail collectif. 9 des 12 psychologues ont pu participer à cette réunion. Constructifs et efficaces, les échanges ont permis de finaliser la fiche de poste, enrichie de précisions ou d'éléments complémentaires apportés par les professionnels en présence.

Conformément aux procédures RH de la Fondation, chacun des psychologues s'est vu remettre, par sa direction, une nouvelle fiche de poste. Dument signées contre réception, elles sont conservées dans les dossiers des personnels, dans les locaux du siège.

L'année 2023 signe également le début des évaluations, selon la nouvelle méthode établie par la Haute Autorité de Santé (HAS) pour l'ensemble du secteur social et médico-social. Accompagnée par la direction générale dans l'appropriation de la démarche et du nouveau référentiel – 139 critères d'évaluation répartis en 3 chapitres, dont 18 considérés comme impératifs – puis dans l'élaboration de process rendus nécessaires, la direction du service de prévention spécialisée de Paris fut la première à expérimenter l'exercice. A cette occasion, une cotation globale de 3,42 sur 4 a été obtenue, un certain nombre de travaux restant à effectuer, notamment en termes de formalisation des pratiques professionnelles.

En 2024, s'ensuivront les évaluations des Jacquets, en 2025 celles du SE91 et de la Maison de la Juine, puis en 2026 celles du CHRS et du SPS93.

Sur le plan organisationnel et matériel, la Fondation poursuit ses efforts de modernisation de l'ensemble des outils informatiques. En lien avec la nature de leurs activités, les professionnels sont équipés d'ordinateurs portables, leur permettant notamment d'organiser le télétravail. Parallèlement, s'appuyant sur l'outil Microsoft Teams, un nouveau système de téléphonie a été déployé.

Le déploiement des outils SIRH se poursuit, bien que plus lentement qu'escompté à l'origine. L'outil « Planning Next » permet à ce stade de gérer l'ensemble des éléments de variables de paye, ce qui économise une étape de saisie et sécurise le processus. Cependant, le « portail salarié », qui, à terme, doit permettre à chacun des professionnels de suivre directement son propre planning et ses droits à congés, n'est toujours pas opérationnel. Cette phase de déploiement est la plus complexe et à l'usage, il s'avère que l'outil promu par l'éditeur retenu présente diverses difficultés fonctionnelles.

Le travail d'élaboration et de mise à jour des procédures Ressources Humaines a été finalisé au cours de l'année 2023. Elaborées par la responsable des ressources humaines, chacune d'entre elles a fait l'objet d'échanges et d'un certain nombre d'amendements, effectués en comité de direction.

Sur le site numérique de la Fondation, vous trouverez encore de nombreuses illustrations des actions menées, au fil des pages retraçant « les actualités », ainsi que dans les rapports d'activité annuels de chacun des établissements et services (<https://www.jeunessefeuert.com/>).

PERSPECTIVES

BILAN DES PERSPECTIVES 2023

Perspectives	Bilan
Poursuivre la démarche de modernisation des outils de gestion administrative et financière (Planning Next, portail salarié, notes de frais, téléphonie...).	<p>Planning Next est déployé dans tous les établissements et utilisé par les services administratifs.</p> <p>Portail salarié est en cours de déploiement.</p> <p>L'application « notes de frais » : à l'étude pour 2024</p> <p>Téléphonie : passage sur Teams effectué</p>
Mettre à jour et formaliser les procédures comptables de la Fondation.	<p>Objectif reporté en 2024.</p> <p>Finalisation des procédures RH, effectuée en 2023.</p>
Poursuivre la mise en conformité, au regard des obligations du règlement général de la protection des données (RGPD).	Un certain nombre de travaux, d'ores et déjà menés, sont à poursuivre en 2024.
Initier une démarche de qualité de vie au travail.	Objectif reporté en 2024, compte tenu du calendrier de réunions déjà très chargé, avec les délégués syndicaux (21 rencontres en 2023).
Renouveler l'accord égalité Femmes/Hommes.	Signature prévue en mai 2024.
Organiser le renouvellement des élections professionnelles, pour une mise en œuvre en janvier 2024.	Signature du protocole pré-électoral effectuée le 19 décembre 2023.
Mettre en place des temps de formation managériaux au sein du comité de direction.	Mise en œuvre régulière d'études de cas, depuis le dernier trimestre 2023.
Construire les nouvelles journées d'étude de la Fondation.	Journée en direction des cadres réalisée le 30 janvier 2023. Journée au bénéfice de tous les professionnels éducatifs, sur le thème « <i>Mieux prendre en compte les vulnérabilités psychiques dans l'accompagnement éducatif et social</i> », prévue le 28 mai 2024 : groupe de travail transversal à l'œuvre.

PERSPECTIVES 2024

- ➔ Négocier l'accord Qualité de Vie au Travail (reprise de l'objectif 2023)
- ➔ Poursuivre le déploiement SIRH (Planning Next, notes de frais)
- ➔ Mettre en place des cartes bancaires professionnelles
- ➔ Elaborer une journée d'étude pour l'ensemble des personnels éducatifs
- ➔ Formaliser les procédures comptables (reprise de l'objectif 2023)
- ➔ Finaliser la fusion avec AMANA
- ➔ Décliner l'engagement écologique de la Fondation (construire la stratégie)
- ➔ Acquérir et déployer l'outil Qualinéo (logiciel permettant le suivi de la démarche qualité)
- ➔ Poursuivre l'accompagnement des évaluations et soutenir la construction des processus d'autoévaluation, en amont
- ➔ Accompagner les nouvelles directions d'établissement et de service
- ➔ Poursuivre la mise en conformité des outils légaux obligatoires (entretiens professionnels, DUERP, RGPD, loi 2002.2, ...)
- ➔ Poursuivre la mise en visibilité des actions de la Fondation (améliorer la communication externe)
- ➔ Poursuivre les actions transversales (étude de situations managériales en comité de direction, groupes de travail, ...).

7 établissements et services

+ 300 salariés qualifiés et expérimentés

4 départements en Ile de France

10 500 personnes accompagnées :
enfants, adolescents, jeunes adultes et
familles

Chiffres clés

Un développement progressif et mesuré depuis 1957, dans le respect des expertises acquises, des besoins des territoires, des demandes des financeurs.

Des pratiques professionnelles encadrées, évolutives, dans le respect des politiques publiques et du cadre législatif.

VILLE DE PARIS



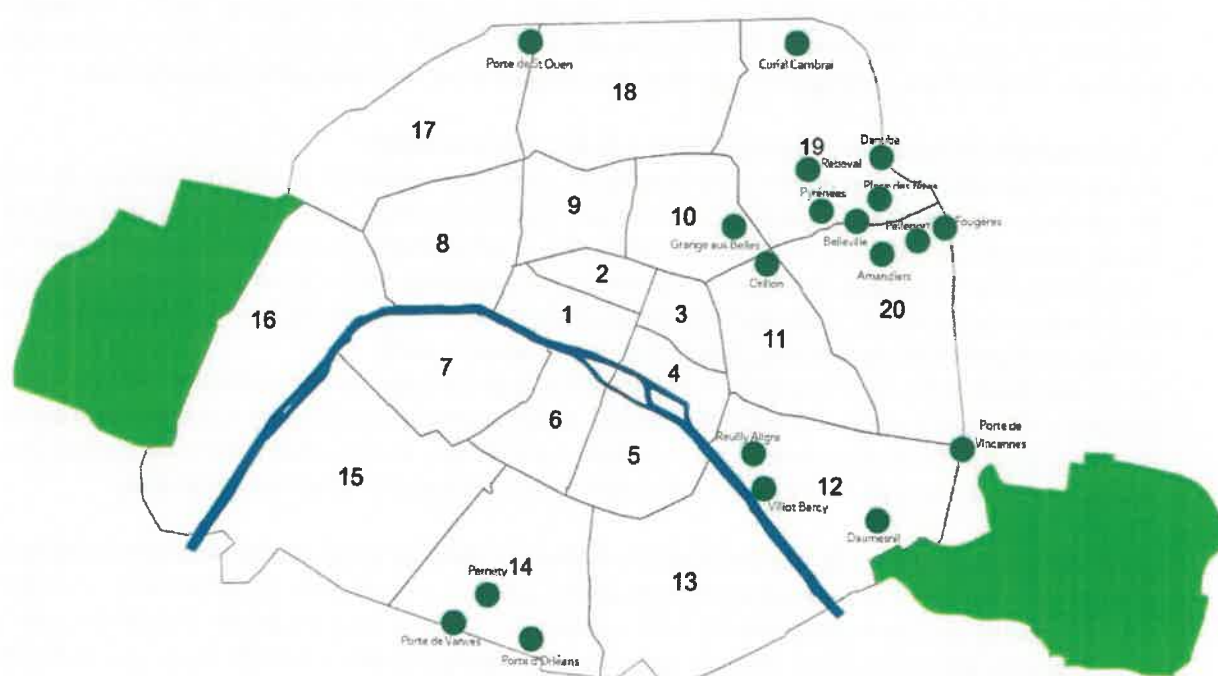
LE SERVICE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE DE PARIS

Présentation du service

Le service de prévention spécialisée contribue à la réduction des phénomènes d'inadaptation sociale des jeunes. Au cœur des quartiers, les équipes ont pour vocation d'aider les jeunes en risque d'exclusion et de marginalisation, de leur redonner confiance et de les réconcilier avec leur environnement et avec la société. Elles axent leur travail sur la prévention et interviennent dans de nombreux domaines de la vie des jeunes. Pour ce faire, elles s'appuient sur le travail de rue, « l'aller vers », qui reste une modalité d'intervention spécifique à la prévention spécialisée.

Créé en 1957, le service de Paris compte 18 équipes qui interviennent au sein de territoires définis, dans les 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème} arrondissements.

Ce dispositif est financé par la Ville de Paris au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.



L'année 2023 : des faits marquants

À l'échelle institutionnelle

Développées tout au long de l'année, différentes actions ont mobilisé l'ensemble du service, et tout particulièrement l'équipe de direction :

- L'évaluation du service conduite selon le référentiel de la Haute Autorité de Santé (HAS)

Réalisée en mars dernier par un cabinet disposant de la certification requise, l'évaluation a mobilisé durant deux journées une quinzaine de professionnels – direction, chefs de service, éducateurs et direction générale –, ainsi que 3 jeunes.

La cotation globale obtenue – 3,42 sur 4 – apparaît satisfaisante. Identifiant 106 axes forts et 27 axes de progrès, le rapport d'évaluation atteste de la qualité de l'accompagnement mis en œuvre auprès des publics. Pour autant, une meilleure formalisation et harmonisation des pratiques professionnelles apparaissent nécessaires à l'échelle du service. Un certain nombre de procédures devront être prochainement élaborées dans ce sens.

- L'évaluation du dispositif parisien de la prévention spécialisée, par la Chambre Régionale de la Cour des Comptes (CRCC)

Effectuée sur la période 2017-2022, l'évaluation de la politique publique de la prévention spécialisée est construite autour de 3 questionnements : « Dans quelle mesure l'action de la prévention spécialisée est-elle influencée par l'environnement dans laquelle elle se déploie ? Quel est l'impact de la prévention spécialisée sur le parcours des jeunes ? Quel en est l'impact sur les territoires dans lesquels elle intervient ? ». Des études de terrain ont été réalisées, impliquant, pour notre service, les professionnels des équipes « Curial » et « Porte de Saint-Ouen » et une dizaine de jeunes. Des entretiens ont également eu lieu avec différents partenaires. Un rapport intermédiaire sera présenté en comité de pilotage, le 3 avril 2024.

- La refonte du projet de service

Conformément aux obligations de la loi du 2 janvier 2002, l'année 2023 s'est caractérisée par la réécriture du projet de service. Suivant une méthodologie participative, 8 groupes de travail ont été constitués, rassemblant chacun une quinzaine d'éducateurs. Animés par les chefs de services, ces commissions se sont saisies de différentes thématiques, certaines inhérentes aux fondamentaux de la prévention spécialisée – « le travail de rue », « les actions collectives », « les accompagnements individuels », « le partenariat » –, d'autres correspondant à des besoins identifiés – « les séjours », « le faire service », « les outils » ou encore « les publics ». Au-delà de l'élaboration du projet de service 2024-2029, cet exercice a permis de mutualiser les pratiques, de mobiliser l'intelligence collective, tout en valorisant l'expertise des professionnels.

- La finalisation de l'étude et du documentaire « Ils m'ont jamais lâché »

Portée conjointement par le conseil d'administration, la direction générale et les directions des deux services de prévention spécialisée, intervenant à Paris et en Seine-Saint-Denis, cette étude a été déployée par Anne Muxel, directrice de recherche en Sciences Politiques au CNRS (CEVIPOF/Sciences Po), accompagnée d'un film documentaire de 52 minutes, réalisé par Paule Muxel. Il s'agissait de mettre à jour le processus de construction de la relation de confiance, tissée au fil du temps entre les éducateurs et les jeunes, et d'évaluer l'impact de l'action de la prévention spécialisée, auprès des publics accompagnés.

Le 14 novembre 2023, une première restitution était organisée auprès des professionnels engagés dans la démarche. D'autres événements ont suivi en 2024. Le documentaire a fait l'objet d'une diffusion sur la chaîne de télévision LCP (la chaîne parlementaire), l'étude a été éditée, et une présentation des travaux a eu lieu à l'Hôtel de ville de Paris, en présence de l'ensemble des professionnels du service et des élus.

- Une journée de service sur le thème de l'accompagnement socio-éducatif, au titre de la prévention spécialisée

Annuelle comme à l'accoutumée, la journée de service a réuni l'ensemble des professionnels de terrain autour des spécificités de l'accompagnement socioéducatif en prévention spécialisée. Construite avec l'appui d'intervenants extérieurs, cette initiative a permis aux professionnels d'enrichir leurs connaissances, puis d'échanger sur leurs propres pratiques, à partir de situations éducatives issues de leur expérience.

- La signature d'un avenant, réintégrant l'intervention de l'équipe de la porte de Saint-Ouen dans la convention 2023-2026

Signée début janvier 2023, la nouvelle convention n'intégrait pas l'intervention déployée sur le secteur de la porte de Saint-Ouen, celle-ci nécessitant une évaluation préalable.

Au regard des évolutions observées – renforcement des partenariats avec la mairie du 17^{ème} arrondissement et la Direction des Solidarités (DSOL), et renouvellement des professionnels – un avenant a été signé en novembre 2023, incluant l'équipe de la porte de Saint-Ouen dans le reconventionnement.

À l'échelle des équipes éducatives

➔ Prévenir la violence des jeunes et les rixes

Le phénomène des rivalités inter-quartiers est cyclique.

Certaines équipes vivent régulièrement ces tensions, comme dans les quartiers Curial et Riquet du 19^{ème} arrondissement, ou plus ponctuellement, comme dans le secteur Pernety - Falguière, situé au sein des 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements.

Contrairement à l'année précédente, aucun décès d'adolescent n'est survenu en lien avec des rivalités inter-quartiers, en 2023. Au quotidien, les équipes sont restées mobilisées pour faire fonctionner les circuits d'alerte, préalablement définis avec l'ensemble des acteurs locaux, et prévenir tout risque d'embrasement.

Dans son rapport d'activité annuel, chaque équipe fait part du travail mené pour prévenir la violence des jeunes. Toutes ont comme objectif de développer des espaces de parole pour favoriser le dialogue entre jeunes et éducateurs. Conserver un lien avec les adolescents en rupture est essentiel pour prévenir les phénomènes de violence. Le travail relationnel, fondamental, ne se limite pas à des « tours de rue », mais se poursuit grâce à différentes actions construites avec eux (séjours, actions collectives, accompagnements individuels liés à la scolarité, tournois sportifs inter-quartiers etc...). Le « faire avec » renforce les relations de confiance et la crédibilité des professionnels. Ces moments de vie partagés, il devient alors plus facile de raisonner les jeunes et de leur expliquer les risques qu'ils prennent à l'occasion de ces débordements de violence.

Favoriser l'interconnaissance entre des jeunes habitant les différents quartiers d'intervention constitue également un objectif poursuivi par les équipes, au titre de la prévention des rixes. L'édition 2023 du championnat de football « Five inter-équipes » illustre parfaitement bien cette stratégie. Conçue pour créer les liens entre des adolescents âgés de 13 à 14 ans, ce championnat a pu réunir, de janvier à juin 2023, 10 équipes de football, représentant 70 jeunes issus de 11 quartiers.

Le 5 juillet dernier, une journée de clôture s'est déroulée en Normandie, dans un des centres de vacances de la Fondation, en présence de 50 jeunes accompagnés de 25 éducateurs. A cette occasion, des rushes, filmés par un vidéaste tout au long de la compétition sportive ont été visionnés, suscitant un grand intérêt chez les participants.

Ces mêmes images ont été diffusées lors d'un évènement dédié à la prévention des rixes, organisé à la mairie du 18^{ème} arrondissement.

➔ Mise en œuvre expérimentale des stages alternatifs aux amendes

Elaborée au sortir de la période de crise sanitaire, par les associations composant le CPSP (comité de prévention spécialisée parisien), cette action est menée en partenariat avec la mairie du 20^{ème} arrondissement, le commissariat de police, le procureur et la préfecture. Alors que de nombreux jeunes demeurent redevables de conséquentes amendes cumulées au fil des différentes périodes de confinement, il s'agit de leur proposer des solutions alternatives, sous forme de stages, favorisant leur processus d'insertion plutôt que de l'entraver. Au cours de l'année, 3 associations de proximité ont été retenues pour mettre en œuvre ces stages, financés au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD). En décembre, 2 jeunes proposés par le service ont intégré le dispositif pour participer à une première session, durant les vacances scolaires de février 2024.

➔ Des problématiques récurrentes qui fondent l'intervention

- L'échec scolaire marque pour beaucoup l'impossibilité de s'inscrire dans une insertion sociale et professionnelle cohérente.
- L'absence d'emploi touche plus particulièrement les jeunes ne possédant pas ou peu de qualification professionnelle.
- Les modifications et les crises familiales provoquent des souffrances aiguës chez certains jeunes : des parents désemparés, un décalage entre les générations, parfois de la violence et de la complicité face

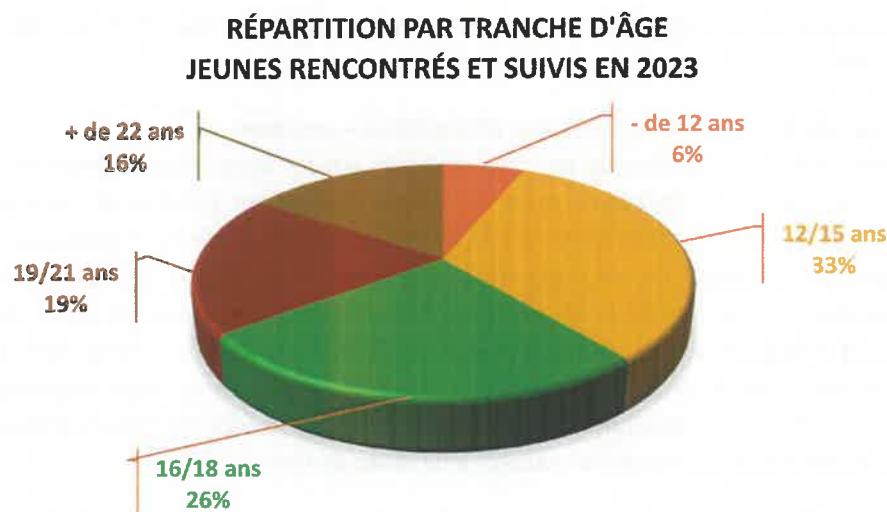
à des actes délictueux. Certains jeunes expliquent que leur implication dans l'économie parallèle pourvoit aux besoins de leur famille.

- Le développement de conduites addictives se traduit dans des comportements alimentaires excessifs, dans la prise de produits toxiques (alcools, médicaments, cannabis). L'usage excessif des écrans et des réseaux sociaux, où certains tentent de se réfugier dans un monde virtuel en se coupant du monde réel, devient également une forme d'addiction. Le contexte – ennui désœuvrement, chômage – est favorable au développement de conduites addictives. La toxicomanie génère des situations de souffrance psychique pour les consommateurs, de trafic pour les petits revendeurs et une ambiance de crainte et d'insécurité pour les habitants.
- Des difficultés sont liées à l'intégration ou à la question de l'immigration : la situation de cette jeunesse désemparée, révoltée, est souvent associée aux jeunes issus de l'immigration, qui revendiquent leur identité, leurs pratiques religieuses, qui se sentent stigmatisés par les médias et la société.
- De nombreuses conduites à risques sont observées. L'une des plus courantes est la conduite de scooter ou de voiture sans permis. L'absence de soins, du fait d'un rapport au corps très difficile, favorisant la dégénérescence de pathologies banales est également constatée.
- Des phénomènes de délinquance et de violence sont constatés. Déscolarisation, absence de qualification, non-insertion professionnelle, sentiment de frustration et sentiment de relégation, en marge de la société, apparaissent nourrir ces passages à l'acte. Les jeunes en rupture sont communément investis pour tenir les « points de vente » et servir de « petites mains » dans l'économie parallèle.
- Enfin, le manque de repères éducatifs et une méconnaissance des codes sociaux rendent difficile l'intégration dans des structures de droit commun.

L'activité

Quelques chiffres et leurs analyses

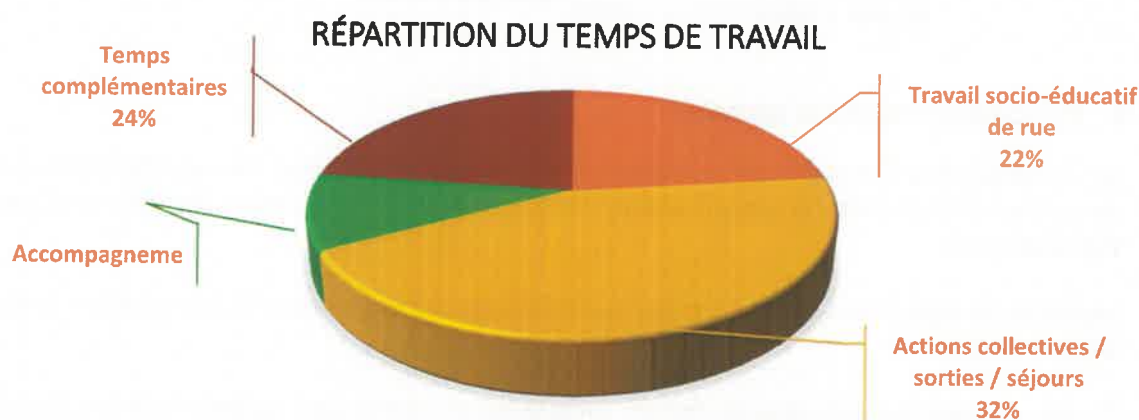
En 2023, 6028 jeunes⁵ ont bénéficié d'actions collectives et d'accompagnements individuels, dont 36% de filles et 66% de garçons.



⁵ Le nombre de jeunes comptabilisés en 2022 était de 6497. Pour autant, il n'apparaît pas pertinent de comparer les années 2022 et 2023, le recueil de données ayant été modifié à la demande de la DSOL. Aujourd'hui, les publics avec lesquels une relation éducative a été suivie lors du travail de rue, sans toutefois dispenser d'un accompagnement, ne sont plus pris en compte.

Les mineurs représentent 65 % du total des jeunes, répartis ainsi par tranche d'âge : 33 % pour les 12/15 ans, 26 % pour les 16/18 ans, et 6 % pour les moins de 12 ans. Les jeunes majeurs (19/22 ans et plus) représentent 34 %. Conformément à la charte signée entre le Conseil départemental et les associations de prévention spécialisée, la majorité de nos publics se situe entre 12 et 21 ans, totalisant 5 085 jeunes, soit 84,50% de l'ensemble. Cette année encore, il convient de souligner l'action mise en œuvre auprès d'enfants de moins de 12 ans qui relèvent de la protection de l'enfance. Il est important d'établir très tôt des relations avec ces enfants qui présentent des signes préoccupants d'inadaptation scolaire et qui sont souvent victimes de plus grands qui les manipulent. Dans certains quartiers, les très jeunes occupent l'espace public sans aucune contrainte et agissent selon leurs propres règles dans un cadre insécurisant. Certains d'entre eux bénéficient d'une aide à la scolarité, organisée par le service. Le déploiement de séjours d'été, en Normandie dans le centre de vacances de la Fondation, constitue également une opportunité pour les rencontrer. Se préoccuper de ces enfants est l'occasion de nouer une première relation, de poser des cadres et des repères, de rencontrer les parents, puis de pouvoir leur venir en aide plus facilement lorsqu'ils entrent au collège. La plupart du temps ils appartiennent à des fratries au sein desquelles de plus grands sont déjà connus des équipes.

Représentant 36% de l'ensemble, la proportion des filles augmente de 4 points (40%), en ce qui concerne la tranche d'âge des 12/18 ans. Les filles occupent peu l'espace public, hormis lors des sorties de collège. Elles préfèrent rester en groupe aux domiciles de leurs parents ou de leurs amis, ou encore hors du quartier, à l'abri des regards et des « réputations » qu'on pourrait leur faire. Les équipes multiplient les stratégies pour les rencontrer, notamment en s'appuyant sur leurs centres d'intérêt (la culture, la danse, la musique, le sport etc.).



Le travail direct mené en lien avec les jeunes, leur famille ou leur environnement représente le « face à face » qui est à la source du travail et de la relation éducative. Le travail indirect concerne le temps consacré à l'activité des équipes et du service.

Le travail direct constitue 76 % de l'activité des éducateurs et le travail indirect 24 %, contre respectivement 78% et 22%, en 2022. Quelques évolutions mineures sont à noter : le travail de rue est en diminution d'un point, les accompagnements individuels en augmentation de 2 points, et les actions collectives, en diminution de 3 points.

Des actions éducatives diversifiées pour répondre aux besoins des jeunes et des quartiers

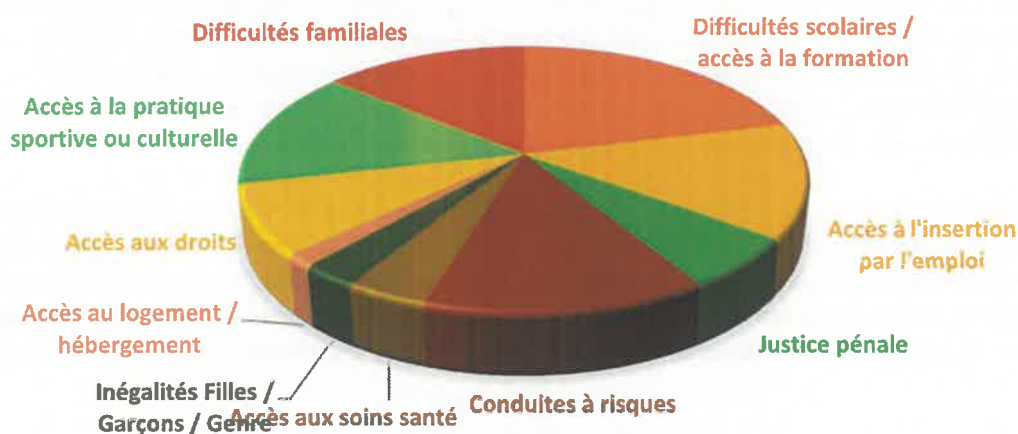
Réalisés à l'échelle de chacune des équipes, les bilans d'activité annuels font apparaître des préoccupations communes, qui se traduisent par la nécessité :

- D'agir sur la scolarité dès le plus jeune âge, afin de leur assurer une plus grande réussite ;
- De nourrir leur temps libre, source d'épanouissement, en leur transmettant des repères éducatifs, notamment à travers les actions collectives ;

- De les soutenir dans l'élaboration de leur projet de vie, dans la construction d'une insertion durable, leur permettant d'accéder progressivement à l'autonomie.

Les problématiques des jeunes sont diversifiées et plurielles. 5 thématiques⁶ apparaissent prédominantes au sein des accompagnements éducatifs : « les difficultés scolaires et l'accès à la formation » (21%), « l'accès à l'insertion par l'emploi », « les conduites à risques », et « l'accès à la pratique sportive et culturelle » (14% chacune) puis « les difficultés familiales » (12%).

PROBLÉMATIQUES ÉDUCATIVES RENCONTRÉES EN 2023



➤ L'accompagnement à la scolarité

Le service intervient dans plus de 29 collèges des 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements de Paris. Certaines équipes n'interviennent que dans un seul collège, d'autres dans plusieurs établissements.

Maintenir les adolescents dans une scolarité satisfaisante, afin de prévenir le décrochage scolaire, reste un objectif central.

Ces interventions prennent diverses formes, éventuellement cumulables, qui varient en fonction du contexte local et des possibilités de partenariat avec les établissements scolaires :

- Accompagnements scolaires individuels de jeunes (recherche de stages, suivis de jeunes en risque de déscolarisation).
- Aide aux devoirs en dehors du collège : mise en place d'ateliers d'aide aux devoirs menés par les éducateurs avec le soutien de vacataires et de bénévoles (étudiants et retraités).
- Participation aux programmes personnalisés de réussite éducative (PRE).
- Participation aux dispositifs de socialisation et d'apprentissage (DSA).
- Participation aux réunions des équipes relais.
- Participation ou co-encadrement de sorties scolaires (qui peuvent être des mini-séjours) avec des enseignants et/ou des CPE.
- Participation au CESC (Comité d'Éducation à la Santé et la Citoyenneté).

Ces actions sont complétées par un travail avec les familles, pour les aider à accompagner leurs enfants dans leur scolarité. Le contexte familial, social et l'environnement sont pris en compte au moment d'appréhender les difficultés scolaires des jeunes suivis.

⁶ La catégorisation et la répartition des problématiques ont également été modifiées, en 2023, à la demande de la DSOL.

Extrait du bilan d'activité de l'équipe Pyrénées - 20^{ème} arrondissement

Questionner les dynamiques de genre dans la « cour de récré » de deux collèges

En 2022, l'équipe participait, avec un groupe de jeunes filles, à une démarche exploratoire visant à étudier l'organisation des dynamiques de genre dans l'espace public. Formés à la cartographie sociale participative et particulièrement sensibilisés aux enjeux de genre, les éducateurs ont souhaité mettre cette méthodologie au service de deux collèges de leur secteur d'intervention, *Jean-Baptiste Clément* et *Françoise Dolto*. Coconstruits avec les équipes de la vie scolaire, des ateliers se sont déroulés auprès de l'ensemble des classes de 6^{ème}. Il s'agissait de réaliser une cartographie de la « cour de récré », afin de mettre en évidence la nature de l'utilisation des espaces, en fonction du genre, et de réfléchir à des pistes d'amélioration, en termes d'aménagement ou de réglementation d'usage.

Animés par deux éducateurs, les ateliers se sont déroulés durant une semaine, en petits groupes non-mixtes, chacun composé de 7 élèves. Les travaux ont consisté en la conception de dessins graphiques, spécifiant la circulation des élèves, en tenant compte du fait qu'ils étaient garçon ou fille. Des échanges se sont ensuivis, abordant notamment les dynamiques mises à l'œuvre et les questions de représentation de genre. La surreprésentation des garçons au centre de la cour, pratiquant des activités sportives – football, balle au prisonnier... – et celle des filles en périphérie – sur des bancs ou dans des espaces plus fermés, comme les toilettes – ont pu être mises à jour. D'autres logiques ont pu également être démontrées, comme l'accès aux « zones masculines » rendu difficile aux filles, alors que l'inverse l'était de fait nettement moins. Affichées dans des espaces collectifs, ces productions ont pu faire l'objet d'échanges dans certaines classes, nourris par certains professeurs. Leurs enseignements seront pris en compte dans les futurs projets de réaménagement des cours de récréation, ou de signalétique. A la demande des collèges, ces ateliers seront reconduits en 2024.

❖ Les conduites à risques et la santé

Les conduites à risques recouvrent tout un ensemble de problématiques, dont certaines impactent la santé des jeunes. C'est le cas des conduites addictives. Cette année encore, les équipes constatent une importante consommation de protoxyde d'azote (« gaz hilarant »). Cette substance psychotrope, récente, recèle des effets indésirables, très nocifs pour la santé des adolescents. Outre un état de dépendance, la consommation de protoxyde d'azote peut entraîner des vertiges, des malaises, des troubles de l'équilibre, une désorientation pouvant conduire à des chutes ou des accidents de la route. Elle est consommée en grande quantité au sein de certains quartiers, où les bonbonnes vides viennent à joncher l'espace public de façon inquiétante.

Les équipes observent également l'arrivée du snus, tabac à sucer, fortement dosé en nicotine, qui se présente sous la forme de petits sachets à glisser dans la bouche. Dangereux pour la santé et interdit en France, ce produit est d'autant plus attractif pour les adolescents qu'il se trouve décliné dans un large choix d'arômes.

Face à ces constats, les messages de prévention portés par les éducateurs se multiplient, notamment lors des différentes actions collectives.

❖ Prévention de la maltraitance et des violences sexuelles

Extrait du bilan d'activité de l'équipe Orillon - 11^{ème} arrondissement

Quand protéger nécessite la transmission d'une information préoccupante

Deux situations ont particulièrement préoccupé l'équipe au cours de 2023 : celle de Pedro⁷, 12 ans, qui subissait des violences intra familiales de la part de sa mère et de son grand frère, et celle de Yélina, 17 ans,

⁷ Les prénoms des jeunes ont été modifiés dans l'ensemble des extraits de bilan d'activité des équipes.

victime de violences sexuelles de la part d'un proche de la famille. Ces 2 situations ont été portées à notre connaissance, par des biais différents. En ce qui concerne Yélena, nous avons été alertés par un partenaire du quartier, auprès duquel nous sommes bien identifiés comme acteurs de la protection de l'enfance. Quant à Pedro, c'est lui-même qui nous a confié sa situation, lors d'un atelier de soutien scolaire.

De nombreux débats ont eu lieu au sein de l'équipe, tournant autour d'un questionnement central : alors que nous sommes souvent les derniers acteurs envers lesquels les familles n'éprouvent pas de défiance, le fait de « porter » une information préoccupante (IP) auprès de l'instance compétente, ne risquait-il pas de rompre le lien, celui-là même qui est indispensable à toute intervention, en prévention spécialisée ?

Ces 2 situations ont nécessité la mobilisation des ressources internes et externes : réflexion en équipe et avec la direction du service, partage en groupe d'analyse des pratiques, échanges avec les 2 jeunes concernés et leurs familles, lien avec les établissements scolaires – infirmière scolaire et conseiller principal d'éducation –, et avec les services sociaux de proximité ; consultation pour avis de la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP), puis transmission de l'IP ; lien avec la magistrate dédiée aux IP. La dimension institutionnelle et la qualité du maillage partenarial se sont révélées indispensables.

Finalement, l'expérience nous a également démontré que les liens tissés avec les jeunes et les familles sont très solides. Ils peuvent être mis à l'épreuve, distendus, remis en question et résister malgré tout. Elle vient également confirmer la pertinence de nos outils – actions collectives, travail de rue, week-ends familiaux, séjours...–, supports à la relation éducative nous permettant d'agir, au titre de la protection de l'enfance, lorsque des situations graves méritent d'être traitées.

❖ **Les activités et sorties collectives : un support pédagogique**

Les activités collectives permettent aux éducateurs d'établir ou de renforcer une relation éducative grâce à des expériences concrètes et partagées, et de mieux évaluer les comportements problématiques qui mettent en échec les processus de socialisation des jeunes. Elles mobilisent les jeunes sur différents projets et contribue, notamment, à la prévention des conduites à risques. Les sorties éducatives, sportives, culturelles ou de loisirs sont réalisées les mercredis et samedis durant la période scolaire, ainsi que pendant les vacances.

❖ **Les séjours : un outil stratégique**

Les camps et les week-ends constituent un véritable support éducatif, utilisé par toutes les équipes. Ces moments de rupture, « avec les jeunes » hors de leur quartier, offrent l'avantage de « vivre avec » un groupe et de partager des moments de convivialité, de mieux se connaître, de respecter des règles de vie collective communes. Ils favorisent les échanges, l'interconnaissance, la découverte d'autres endroits, d'autres manières de vivre. Ils sont souvent un préalable au démarrage d'un accompagnement individualisé et contribuent à la prévention de nombreuses conduites à risques.

Chaque séjour fait l'objet d'un projet, définissant un groupe et des objectifs ciblés. Les équipes développent une pédagogie participative. Les jeunes sont impliqués dans la préparation, le financement, la réalisation et la restitution, et tout particulièrement quand il s'agit de séjours de Solidarité Internationale.

Durant en moyenne 4 jours, 129 séjours ont été réalisés en 2023 – contre 126 en 2022 – bénéficiant à 961 personnes – contre 920 en 2022 – essentiellement des jeunes et quelques familles. Le centre de vacances de Montauve, mis en œuvre pendant 7 semaines durant l'été, a permis à 96 jeunes, dont 36 filles et 60 garçons âgés de 10 à 15 ans, de profiter chacun d'une semaine de séjour en dehors de Paris – contre 93, l'an passé.

❖ **L'aide aux départs en colonie et en vacances**

Cette année, le service a obtenu que 36 places dans le dispositif « Vacances Arc-en-Ciel », géré par la Ville de Paris, contre 80 l'an dernier. Au regard des 18 équipes composant le service, c'est peu et il est difficile de partager cette opportunité sans créer de l'insatisfaction. Chronophage, l'organisation de ces départs nécessite

un investissement important des éducateurs, notamment lors de la constitution des dossiers, de l'accompagnement des enfants au départ et au retour de la colonie pour les plus petits, voire de leur rapatriement dans certains cas.

❖ **L'insertion sociale et professionnelle**

Le thème de l'insertion sociale et professionnelle représente le deuxième volet important après la scolarité, dans le volume des actions qui sont menées auprès des publics. La question de l'insertion nécessite de la patience avec le public de prévention et se mène sur la durée. La plupart des jeunes n'ont acquis ni position sociale dans la société, ni place reconnue, ni statut, sinon dans des conduites déviantes et marginales.

Pour que ces jeunes intériorisent un ensemble de valeurs, de normes, de règles communes, des activités, des séjours et des chantiers éducatifs sont mis en place, visant leur adaptation progressive à l'environnement social.

Dans le champ de l'insertion professionnelle, un travail partenarial, conséquent et régulier, est instauré avec 5 sites de la Mission Locale – sur les 6 du territoire parisien –, notamment dans le cadre des comités de suivi, du déploiement du PRIJ (Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse) ou encore, en lien avec les conseillers dédiés au DIP (Dispositif d'Insertion Professionnelle). 398 jeunes ont été ainsi conjointement accompagnés par le service et la Mission Locale. Quelques autres l'ont été dans le cadre du dispositif « Contrat d'Engagement Jeunes - Jeunes en Rupture », en lien avec le SAFIP, centre de formation de la Fondation.

❖ **Les chantiers éducatifs**

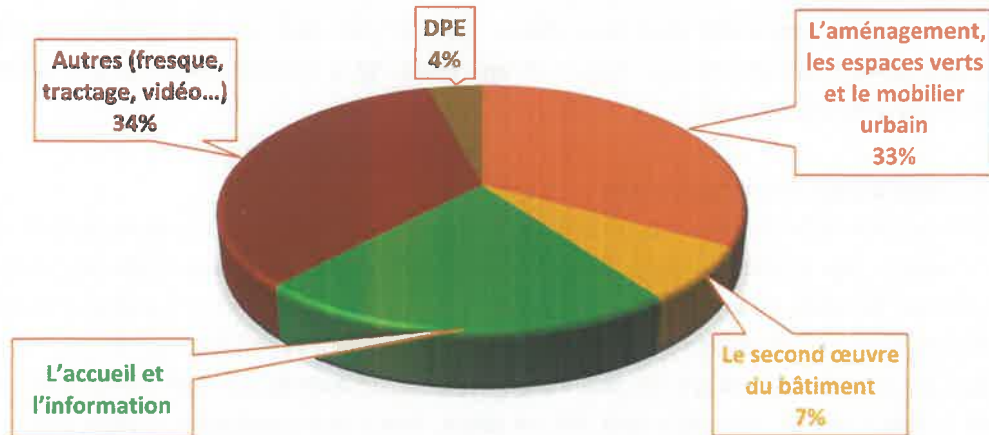
Soutenus par les bailleurs sociaux, les Mairies et les partenaires de proximité, les chantiers éducatifs sont des supports précieux pour les équipes éducatives. En 2023, 36 chantiers éducatifs réalisés ont permis de mobiliser 196 jeunes âgés de 16 à 25 ans (46 chantiers pour 221 jeunes en 2022) représentant un total de 4701 heures au total contre 6348 l'an dernier. Cette forte diminution s'explique par l'arrêt du programme « REACT EU » qui, jusqu'alors, permettait aux bailleurs de bénéficier de crédits, au titre du fonds social européen (FSE), afin de favoriser l'insertion de jeunes non-inscrits dans un processus d'insertion.

Ces 36 chantiers ont bénéficié du financement, en tout ou partie, de :

- Bailleurs sociaux (23, dont 18 par Paris Habitat) ;
- Mairies d'arrondissement (6) ;
- Direction de la Propreté de l'Eau (DPE) des 14^{ème} et 19^{ème} arrondissements (2) ;
- Associations (5).

Certains chantiers bénéficient indirectement d'autres sources de financement, notamment lorsque les partenaires (encadrant technique et/ou bénéficiaire) mobilisent des subventions déjà acquises par des subventions publiques (FIPD, VVV, et autres).

CHANTIERS ÉDUCATIFS : RÉPARTITION PAR TYPE DE CHANTIER



La répartition par type de chantier laisse essentiellement apparaître une diminution des activités liées à l'aménagement, aux espaces verts et au mobilier urbain (26% contre 33% en 2022) et une augmentation des chantiers relatifs à l'accueil et l'information du public, lors d'évènements de quartier (26% contre 22%).

Au moment de la réalisation des chantiers, 147 jeunes – soit 75% des participants – étaient inactifs, et 89 d'entre eux – soit 61% – étaient non-inscrits à la mission locale. À la suite du chantier, 45 jeunes sur les 148 inactifs ont trouvé un emploi et 22 ont repris une formation. De plus, 68 jeunes se sont inscrits à la mission locale, pendant ou au terme du chantier.

❖ L'hébergement en studio

Le service dispose de 6 studios destinés à héberger des jeunes en difficultés. La situation des jeunes pouvant en bénéficier est présentée à la direction du service et doit, pour être validée, remplir certains critères. Il s'agit d'un hébergement provisoire de six mois, renouvelable deux fois. Une fois le logement intégré, le jeune continue à être accompagné par l'équipe éducative d'origine, notamment dans ses démarches de recherche de logement et dans l'apprentissage de la gestion du studio. Ce passage en studio permet de trouver une solution à des difficultés temporaires mais s'adresse à des jeunes suffisamment insérés d'un point de vue socio-professionnel pour prétendre à un logement autonome dans le parc social ou privé. Ce dispositif, en l'absence d'un poste éducatif dédié, n'a pas vocation à héberger des jeunes dont les difficultés seraient trop lourdes. Cette année, 3 jeunes ont été accueillis dans ce cadre, 2 femmes et 1 homme. Fin décembre, des démarches étaient en cours pour orienter une des 2 jeunes femmes vers un centre maternel, du fait de sa récente maternité.

❖ Le travail partenarial et la construction de réseaux

Le partenariat est un axe majeur du travail en prévention spécialisée.

L'accompagnement de ces jeunes est lent, progressif, souvent ponctué de ruptures qui nécessitent un échange permanent avec les partenaires pour adapter l'action éducative à des situations individuelles complexes. Chacun des partenaires est rencontré formellement, au moins une fois par an, pour faire le point sur les actualités et se rappeler les missions respectives. Les départs et les mutations obligent sans cesse à entretenir ces liens, du fait de la dépendance dans nos métiers aux personnes qui les font vivre et des relations qui ont pu s'établir au fil du temps avec les équipes.

Il est important pour les équipes de se constituer un réseau partenarial capable de traiter en permanence différentes questions autour de la scolarité, de l'insertion professionnelle, de la justice, de l'accès aux droits, de la santé, etc. C'est en fonction des évaluations des situations individuelles et collectives que les éducateurs construisent des espaces d'échanges avec d'autres professionnels et déterminent les modes opératoires susceptibles de rendre complémentaires les interventions. Cette dynamique partenariale et de

développement de réseaux, très territorialisée, représente un « maillon éducatif » indispensable qui contribue à créer et développer le « lien » entre les jeunes, les familles et une diversité de structures et de personnes.

La direction et les équipes éducatives sont en relation avec les élus des sept arrondissements en charge des politiques de jeunesse, de prévention et/ou de sécurité, d'action sociale, de sport, de la politique de la ville, de la culture, et parfois du logement pour des situations particulières. L'organisation de réunions de concertation et d'échanges varie selon les quartiers, les modalités de présence et les sollicitations des élus.

Le service participe activement à l'élaboration des Contrats jeunesse d'arrondissement. Basé sur un diagnostic de la jeunesse et des services qui lui sont dédiés dans l'arrondissement, le contrat jeunesse pose les bases d'une réflexion partagée entre les différents acteurs institutionnels ou associatifs. Par ailleurs, des actions répondent à des objectifs inscrits aux conseils de sécurité et de prévention de la délinquance, autour des rixes notamment.

Extrait du bilan d'activité de l'équipe Place des Fêtes - 19^{ème} arrondissement

Une coopération partenariale au bénéfice de l'insertion d'un adolescent

Agé de 17 ans, Randolph est connu de l'équipe depuis plusieurs années. Il vivait au domicile familial avec sa mère et son petit frère, mais à la suite de plusieurs audiences et jugements, il a été placé dans un foyer l'an dernier, au titre de la PJJ.

Randolph avait toujours connu une scolarité très fragile, du collège jusqu'au lycée. Par ailleurs, c'était un adolescent essentiellement livré à lui-même. Son parcours de lycéen s'est rapidement soldé en décrochage scolaire, puis en absence régulière. L'équipe le rencontrait très fréquemment lors du travail de rue. Le lien éducatif était assez fragile, les échanges restaient brefs, il se livrait peu.

Randolph a commencé à nous solliciter dès ses premiers jugements. Avec son accord, nous avons pris contact avec l'éducatrice PJJ de milieu ouvert, avec laquelle nous avons pu échanger à plusieurs reprises. La mesure de placement prononcée, Randolph nous a demandé de l'aide en vue d'une rescolarisation. Il souhaitait s'inscrire dans un C.F.A. Après une première recherche restée vaine, nous l'avons accompagné afin qu'il puisse préciser et mettre en œuvre son projet, avec l'appui du CIO et du rectorat. Randolph honorait certains rendez-vous, d'autres non. Son foyer se situant à Villers le Bel, les démarches, engagées à sa demande, lui permettait de fait d'être présent sur le quartier. C'est alors que les éducateurs du foyer nous ont contactés. Au travers des échanges, nous comprenons rapidement la nécessité d'instaurer un dialogue suivi entre nos deux équipes. Randolph exploitait le manque de liens entre les deux structures, utilisant notamment les éducateurs du service pour justifier ses nombreuses absences au foyer, inventant de fictifs rendez-vous. Un accord fut passé entre nous. Dorénavant, nous tiendrons informés les éducateurs du foyer de tout projet de démarche ou sortie, entrepris avec Randolph.

Ainsi établie, la relation partenariale semblait offrir à l'adolescent un cadre rassurant, et un co-accompagnement structurant, à la faveur de son évolution. Avec l'accord du foyer, Randolph s'est mobilisé pour participer à un chantier éducatif, construit en partenariat avec la direction de la propreté et de l'eau de Paris. L'établissement du contrat de travail nécessitait la signature d'une autorisation parentale, nous avons pu rencontrer la mère de Randolph à cette occasion. Alors que son fils participait depuis des années à des activités éducatives organisées par l'équipe, c'était bien la première fois qu'elle venait nous rencontrer dans nos locaux. Avec Randolph, le lien s'est visiblement renforcé. Jusqu'à présent, celui-ci venait surtout nous rencontrer au local, accompagné de son groupe de pairs. Aujourd'hui, il y vient principalement seul. Dernièrement, il y est venu pour nous demander de l'accompagner, afin de s'inscrire à la Mission Locale.

Perspectives

A la suite du départ à la retraite du directeur actuel, 2024 sera marquée par la construction d'une nouvelle équipe de direction, composée désormais d'une directrice, embauchée fin mars 2024, et de deux directeurs-adjoints, l'un en poste depuis un peu moins de deux ans – après avoir été chef de service pendant de longues années – l'autre, depuis septembre 2023. Rendre efficiente cette équipe de direction sera un enjeu majeur en 2024...

Au niveau du service, les orientations suivantes seront mises en œuvre :

- Poursuivre et développer des actions collectives inter-quartiers pour décloisonner et favoriser la transversalité entre les équipes et prévenir les rixes.
- Poursuivre le travail sur la citoyenneté et l'expression des jeunes afin de les impliquer et les rendre acteurs dans la vie de la cité, le « vivre ensemble ».
- Développer les réseaux pour favoriser les départs des enfants en colonie de vacances.
- Rester vigilants quant aux situations de harcèlement scolaire.
- Former davantage les éducateurs aux violences sexuelles.
- Actualiser la convention signée avec la Mission Locale.
- Œuvrer à la reprise des chantiers éducatifs, notamment avec le bailleur, Paris Habitat.
- Favoriser davantage d'interconnaissance avec les services de protection de l'enfance.
- Mieux identifier et mieux prendre en compte les problématiques de santé mentale.

Ces orientations ne sont évidemment pas exhaustives.

Le SAFIP

Centre de Formation

Présentation du service

Le SAFIP s'inscrit dans la lutte contre l'exclusion, en accompagnant les plus démunis au travers de différents dispositifs de formation. A l'origine, il a été créé pour des jeunes exclus du système scolaire, essentiellement suivis par les éducateurs des équipes de prévention spécialisée, qui rencontraient des difficultés pour accéder aux dispositifs de droit commun.

Depuis 2020, fort de son expérience, le SAFIP a élargi ses réponses. Désormais se côtoient des jeunes cumulant un bas niveau de qualification et des difficultés sociales, et des adultes de plus de 26 ans très fragilisés par leur exclusion du monde du travail (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du revenu de solidarité active, femmes isolées, jeunes migrants).

Le SAFIP leur propose différents parcours de formation, afin qu'ils puissent acquérir suffisamment de savoir-faire, de savoir-être et de confiance, pour pouvoir s'intégrer dans le monde du travail.

Le SAFIP est financé, via un marché public, par le Conseil Régional d'Ile-de-France au titre de sa compétence en termes de formation, et via des subventions, par l'état et le département de Paris.

L'année 2023 : des faits marquants

L'année 2023 a été marquée par la fermeture effective de l'EDI, le licenciement économique de trois salariés et le reclassement de la coordonnatrice sur un poste de chargée de mission, pour épauler le directeur dans le développement du service et la recherche de nouveaux financements.

2023 s'est également caractérisée par un processus de fusion-absorption, conduit avec une association intervenant dans le champ de la formation, notamment au titre du dispositif « Parcours Entrée dans l'Emploi ». Engagée à la demande du Conseil d'administration d'AMANA, cette démarche s'est déployée tout au long de l'année.

En termes d'activité, le nombre de personnes formées et accompagnées est à la hausse, soit 343, contre 319 en 2022.

Cette augmentation est principalement due à deux nouveaux dispositifs : Action de Remobilisation Jeunes et le Contrat d'Engagement Jeune-Jeune en Rupture (CER-JR). Les effectifs concernant les actions Parcours Entrée dans l'Emploi, Nouvelle Chance et Parcours de Femmes sont restés stables.

En fin d'année nous avons eu la confirmation du démarrage de deux nouvelles actions pour 2024 :

- Des Marches Vers l'Insertion (MVI) : 50 places
- Compétences linguistiques pour l'Emploi des Femmes (CLEF) : 48 places

L'activité

Quelques chiffres et leurs analyses

➔ Les actions conduites en 2023

Intitulé des dispositifs	Personnes concernées en 2023	Personnes concernées en 2022	Financement
Parcours Entrée dans l'Emploi - PEE	254	254	Région Ile-de-France
Parcours de Femmes	12	12	Préfecture de Paris Région Ile-de-France
Action Remobilisation Jeune - ARJ	15	-	Ville de Paris
Nouvelle Chance Lutte Contre le Trafic - Jeunes Vers l'Emploi	50	53	Préfecture - FIPD / MILDECA / ARS Ville Paris - DSP-MMPCR / DPMP
Contrat Engagement Jeune - Jeune en Rupture - CEJ-JR	12	-	Préfecture d'Ile-de-France - DRIEETS / ARS
Nombre de personnes suivies	343	319	

Cette année, tous dispositifs confondus, 225 personnes sur les 343 accueillies (représentant 66% de l'ensemble) ont réussi à accéder à un emploi, une formation qualifiante ou un contrat d'apprentissage, ou encore, ont validé leur projet professionnel.

➔ Le dispositif Avenir Jeunes : Parcours Entrée dans l'Emploi (PEE) – Synergie

Le Parcours Entrée dans l'Emploi (PEE) s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec plusieurs organismes, dont les compétences et les champs d'action sont complémentaires. Ils forment le groupement Synergie. Depuis 2002, le SAFIP assure le portage du pôle Synergie, c'est-à-dire la coordination pédagogique, administrative et financière de l'ensemble des activités.

Le PEE a pour objectif de donner un accès à l'emploi et/ou à une formation qualifiante à des demandeurs d'emploi de plus de 16 ans ayant un bas niveau de qualification.

Concernant les entrées au titre du marché 2023-2024 : 50% des stagiaires sont des hommes, 50%, des femmes.

Les tranches d'âge se répartissent ainsi :

- ♦ Les 16-17 ans : 8%
- ♦ Les 18-20 ans : 23%
- ♦ Les 21-25 ans : 35%
- ♦ Les 26-50 ans : 29%
- ♦ Les plus de 50 ans : 5%

53 % des stagiaires ont un niveau d'étude inférieur au niveau 3 (ancien niveau V) et 20 % d'entre eux possèdent un niveau 3. Il s'agit bien d'un public éloigné des formations qualifiantes, pour lequel le PEE représente une étape importante dans leur parcours d'insertion professionnelle.

66 % d'entre eux résident à Paris, et en Seine-Saint-Denis pour 22 %. Les six autres départements d'Ile-de-France sont également concernés, à hauteur de 12 %.

Le programme pédagogique se déroule autour d'un sas, de cinq modules, de plateaux techniques et de stages en entreprise :

- ♦ Le sas (accueil, bilan intermédiaire et bilan final)
- ♦ Le module « projet professionnel », qui comprend les stages en entreprise et les plateaux techniques
- ♦ Le module « communication »
- ♦ Le module « technologies de l'information et de la communication »
- ♦ Le module « remise à niveau en situation professionnelle »
- ♦ Le module « projet collectif »

L'accès à l'emploi ou à l'apprentissage, critère indispensable pour recevoir les primes incitatives de la Région, représente le principal objectif de la formation PEE. L'entrée en formation qualifiante (hors alternance) n'est plus valorisée, même si celle-ci constitue, pour le SAFIP, une finalité dans l'accompagnement des stagiaires.

Les sorties au titre du marché 2022-2023 se répartissent ainsi :

Marché 2022 au 31 juillet 2023	Hommes	Femmes	Total	Taux
Emploi	32	25	57	22%
<i>Dont contrats en alternance</i>	13	7	20	8%
Formation	28	23	51	20%
Retour Mission Locale : projet validé	24	30	54	21%
Retour Mission Locale : projet non validé	15	11	26	10%
Abandon, interruption du parcours d'insertion	36	30	66	26%
Total	135	119	254	100%

Les sorties vers l'emploi sont en diminution, soit 22% contre 30% en 2022 et 23% en 2021, et les sorties vers la formation apparaissent stabilisées, représentant 20% de l'ensemble, comme en 2022.

➤ Le Parcours de Femmes

12 femmes, avec une moyenne d'âge de 49 ans, en situation de précarité – 9 sont bénéficiaires du RSA, 3 sont sans revenu, 3 n'ont pas d'hébergement fixe et 7 sont en hébergement social –, ont bénéficié de cette formation qui se présente sous la forme d'un stage d'accès à l'emploi.

Une première période vise à la construction d'un projet professionnel réaliste : développement des capacités d'autonomie, notamment dans les démarches administratives (santé, système scolaire, banque...), aide afin de résoudre certaines difficultés qui sont souvent des freins à l'insertion (garde d'enfants, santé, budget, équilibre familial), accompagnement pour l'utilisation des outils numériques et découverte de l'environnement socio-professionnel.

La seconde partie permet la validation du projet professionnel. Les femmes effectuent trois stages de trois semaines en entreprise, entrecoupés de retours réguliers en centre de formation.

A l'issue de l'action, en février 2023 : 4 femmes ont trouvé un emploi, 1 est en formation, 3 ont abandonné la formation pour des raisons familiales ou de santé, et les 4 autres sont en recherche d'emploi.

➤ Action de Remobilisation Jeunes - ARJ

ARJ est une nouvelle action qui s'est déroulée du 2 octobre au 22 décembre 2023. L'objectif spécifique de cette action est de lutter contre l'illectronisme et l'illettrisme de jeunes parisiens âgés de 16 à 26 ans, résidant dans des quartiers « Politique de la Ville » (QPV). L'objectif général du projet est la construction des prérequis nécessaires à l'accès à la formation ou à l'emploi.

Les ateliers proposés se sont déroulés autour des unités suivantes :

- ♦ Acquisition des savoirs de base (Communication orale, écrite, non verbale ; remise à niveau français/mathématiques ; Techniques de l'Information et de la Communication)
- ♦ Vie professionnelle (Découverte des secteurs/métiers en tension ; techniques de recherche d'emploi/de formation/de stage ; découverte de soi, l'entretien d'embauche, communication non verbale)
- ♦ Vie culturelle (Arts plastiques ; sorties culturelles)
- ♦ Prévention santé et sport.

Nous avons accompagné 15 jeunes, 5 femmes et 10 hommes. 8 sont âgés de 18 à 20 ans, et 7 de 21 à 25 ans. 13 d'entre eux résident en QPV Paris.

À l'issue de l'action, 10 jeunes sont entrés en formation et 3 jeunes ont intégré le dispositif CEJ-Jeune en rupture.

➤ Le dispositif Nouvelle Chance

Ce dispositif accompagne spécifiquement des jeunes parisiens âgés de 16 à 28 ans, cumulant différentes problématiques, dont des questions d'addiction, de trafic et de justice. Il vise à les accompagner vers une réinsertion professionnelle immédiate. L'accompagnement est réalisé par un binôme professionnel, un éducateur et un conseiller en insertion professionnelle. 50 jeunes, dont 94% de majeurs, ont été accompagnés en 2023. 96% sont des hommes, 4% des femmes. 90% d'entre eux sont adressés par des services de prévention spécialisée, très majoritairement par des équipes de la Fondation, soit 88% de l'ensemble.

Les caractéristiques des jeunes accompagnés

Les jeunes orientés sont sans activité depuis plusieurs mois, voire plusieurs années.

Ils ne vont plus à l'école, ne suivent pas de formation, n'ont pas d'emploi stable et ont souvent connu des périodes de détention. Ils sont inscrits dans des trafics pour des raisons le plus souvent alimentaires et expliquent : « *Si on avait un boulot, on n'aurait pas besoin de trafiquer !* ».

Leur consommation de produits addictifs est amplifiée par leur manque d'activité. « *Maintenant que je bosse, j'ai moins le temps et moins l'envie d'aller voir les potes pour fumer avec eux* ».

Des événements déclencheurs, familiaux, judiciaires, liés aux trafics, suscitent chez les jeunes des envies de « vie normale », de sortir du trafic, d'être tranquilles.

Les problématiques identifiées « consommation - trafic - justice »

Problématiques identifiées	Nombre de jeunes	Taux	Nombre de jeunes	Taux
	Année 2023		Année 2022	
Consommation régulière	41	82%	34	64%
Forte consommation	6	12%	5	9%
Trafic	31	62%	27	51%
Suivi justice	19	38%	17	32%
Sortant de prison (moins de 6 mois)	9	18%	10	19%
Incarcéré pendant l'accompagnement	3	6%	4	7%
Cumul : Consommation + trafic	30	60%	26	49%

82% des jeunes ayant bénéficié du dispositif « Nouvelle chance », en 2023, sont concernés par des problématiques liées à la consommation addictive de produits, au trafic et par un suivi justice, contre 64% en 2022.

La nature de l'accompagnement proposé

Les premières étapes de l'accompagnement permettent d'évaluer l'ensemble des freins à l'insertion : les questions de rythme, d'horaires et de gestion du temps liés aux activités de trafic ; les contraintes liées au suivi judiciaire ; les addictions et les problèmes de santé ; le manque d'expérience professionnelle, l'absence de qualification, la méconnaissance des codes de l'entreprise et des techniques de recherche d'emploi. Différentes actions adaptées sont ensuite déclinées : une mise en relation avec les Consultations Jeunes Consommateurs, avec des psychologues ; un accompagnement autour de leurs besoins fondamentaux (sommeil, alimentation, etc.) ; la réalisation de stages en entreprise ; un travail sur les compétences transférables ; une aide pour l'élaboration d'un CV, de lettres de motivation ; un entraînement à l'entretien d'embauche ; une aide à la recherche d'emploi etc.

Impacts qualitatifs et résultats quantitatifs

Les jeunes accompagnés ont une envie de changement de leurs conditions de vie. Ils viennent au SAFIP avec l'espoir que "trouver un taf" – pour reprendre leur expression – résoudra leurs problèmes.

C'est évidemment plus complexe et ils en prennent conscience au fur et à mesure.

Les jeunes utilisent le dispositif comme un point d'appui.

Dès qu'ils « décrochent » un emploi ou une formation, des changements immédiats sont perceptibles :

- ♦ Réduction de la consommation, car ils en ont moins le temps et l'envie ;
- ♦ Réduction du temps consacré au trafic ;
- ♦ Nouvelles rencontres professionnelles et personnelles ;
- ♦ Fierté de leur réussite et de leur nouveau statut social.

L'arrêt complet de leur consommation et de leur implication dans les trafics est un lent processus. Pour autant, chaque avancée positive semble en constituer une étape décisive.

	Jeunes suivis	% sur total	% sur sortie
Accès à un emploi	14	28 %	33 %
Accès à une formation	10	20 %	23 %
Sans aucune nouvelle	16	32 %	37 %
Incarcération	3	6 %	7 %
Actuellement en suivi	7	14 %	- %
Total	50	100%	100%

Sur les 50 jeunes accompagnés, 24 ont pu accéder à un emploi ou une formation, représentant 56 % des sorties en 2023.

Issus de la pratique, des parcours de jeunes racontés par un conseiller d'insertion professionnelle

Abdoulaye⁸...

A 24 ans, Abdoulaye a été incarcéré pendant plusieurs années, pour avoir participé à une rixe. A sa sortie de prison, il est orienté vers le SAFIP, par le chef de service de l'équipe Porte de Vincennes/Daumesnil, du service de prévention spécialisée de Paris, de la Fondation Jeunesse Feu Vert.

Il est français, mais ni lui, ni ses parents n'ont effectué les démarches nécessaires pour obtenir une carte d'identité. Il se retrouve donc « sans papier ». Abdoulaye souhaite devenir ambulancier, mais il ne possède pas le permis B.

Un accompagnement va se mettre en place. L'aider à élaborer un projet professionnel, tout en régularisant sa situation administrative, en constitueront les premiers objectifs. Durant plusieurs mois, je vais le rencontrer très régulièrement, l'amenant à réfléchir à son projet, à organiser ses différentes démarches, à initier des outils de recherche et, plus globalement, à « tenir dans la durée ». Cette dynamique sera également soutenue par le chef de service de l'équipe de prévention.

Progressivement, Abdoulaye va définir son propre projet professionnel. Il identifie le métier de brancardier, puis se met en recherche d'une formation correspondante. Ensemble, nous mettons à profit les entretiens pour élaborer un CV et une lettre de motivation. Par ailleurs, nous menons ensemble diverses démarches – obtention d'un certificat de nationalité, dépôt du dossier de demande de carte d'identité – tout en finalisant sa candidature pour une entrée en formation de brancardier, au centre Louise Couvé. Le 20 novembre 2023, Abdoulaye passera avec succès l'entretien de sélection. Retenu, il a commencé sa formation le 27 novembre 2023, celle-ci devant se terminer le 15 février 2024.

Bachir...

Bachir est un jeune homme de 24 ans, très connu d'une équipe de prévention spécialisée de la Fondation. Depuis 3 ans, il est incarcéré au centre pénitentiaire de Paris-La Santé. Une éducatrice du service de prévention me propose de venir avec elle, le rencontrer en milieu carcéral. Un premier rendez-vous se déroule en juillet 2023.

L'objectif de cette première rencontre est d'abord de faire connaissance, puis d'envisager la mise en place d'un accompagnement à visée professionnelle, dès sa sortie d'incarcération.

En novembre 2023, Bachir bénéficie d'une mesure de semi-liberté. Un accompagnement conjoint se met en place avec l'éducatrice et moi-même, conseiller en insertion professionnelle. En janvier 2024, Bachir signe un CDI en qualité de « plongeur », dans un restaurant parisien, dans le 20ème arrondissement.

Rachid...

Agé de 18 ans, Rachid est orienté vers le SAFIP par le chef de service de l'équipe Curial/Cambrai, du service de prévention spécialisée de Paris de la Fondation. Rachid n'est plus scolarisé depuis un an, il travaille un peu en

⁸ Les prénoms des jeunes ont été modifiés.

intérim via l'application « Side ». Présenté comme un jeune homme qui peut « *se laisser influencer du mauvais côté* », par l'éducateur qui l'accompagne, Rachid bénéficie d'une mesure éducative au titre de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). L'accompagnement, qui va se mettre en place, poursuit un objectif central, permettre à Rachid de se maintenir dans une dynamique d'insertion professionnelle.

Rachid est intéressé par le secteur de la vente, il a effectué quelques missions intérimaires pour les enseignes Primark et Go Sport. Via le site Oriane Formpro, nous trouvons une formation de « Titre Pro Vendeur Conseil en Magasin », gérée par le centre de formation Envergure. Après avoir réalisé ensemble un CV et une lettre de motivation, Rachid va postuler, puis sera convoqué à une réunion d'information collective.

Malheureusement, peu de temps après, Rachid sera incarcéré. Avec lui, les éducateurs de prévention maintiennent le lien, dans la perspective d'une prochaine sortie...

➔ Le Contrat Engagement Jeune - Jeune en Rupture

À la suite de la mise en place du CEJ par le gouvernement, les ministères de la Transition écologique, du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, et des Solidarités et de la Santé, ont proposé un appel à projets pour répondre à la diversité des besoins et des profils des jeunes en rupture, et proposer des parcours intégrés d'accompagnement vers l'emploi.

Les jeunes qui contractualisent un CEJ ont une obligation d'activité de 15 à 20 heures par semaine et peuvent bénéficier d'une allocation allant de 200 à 500€, en fonction de leur âge et du revenu fiscal de leur foyer.

L'action prévoit d'identifier les jeunes en rupture, de les accompagner vers la mission locale en vue de l'ouverture du CEJ et de les soutenir dans leur insertion socio-professionnelle.

La stratégie « d'aller vers » s'est organisée en plusieurs étapes :

- ♦ La rencontre des équipes de prévention spécialisée et des partenaires, afin de présenter les dispositifs CEJ-JR et AJIR
- ♦ La mise en place d'actions adaptées aux spécificités des équipes et du territoire (permanence, tour de rue, information collective, entretien individuel...)

Ainsi, les professionnels du SAFIP ont pu rencontrer des jeunes, organisant des entretiens individuels au sein de leurs locaux. Ces derniers se sont présentés, accompagnés d'un éducateur ou bien seul. Une phase d'accueil de deux à trois semaines leur a été proposée, permettant d'évaluer leur engagement (motivation, capacités à tenir le rythme et à réaliser des démarches). Parallèlement, une prise de contact avec la mission locale référente du jeune a été effectuée, dans le but d'envisager un entretien pour la signature du CEJ.

L'action articule accompagnement individuel et ateliers collectifs. Individualisé et personnalisé, l'accompagnement se déroule sur une période d'un an, reconductible durant 6 mois. Il vise à lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme et à permettre aux jeunes d'intégrer les dispositifs de droit commun. Pour ce faire, les amener à prendre conscience de leurs propres freins à l'insertion, afin de s'engager dans un processus d'évolution, développant leurs potentialités et leurs compétences, demeure indispensable.

Démarrée en mars 2023, cette action se poursuivra jusqu'en décembre 2025. Fin décembre 2023, 46 jeunes ont été identifiés comme pouvant bénéficier du dispositif et 10 CEJ ont été signés. Un jeune se trouve en situation d'emploi et deux, en formation.

➔ Le partenariat avec l'UROF-IDF

Le SAFIP est membre de l'Union Régionale des Organismes de Formation - UROF. Cette union régionale se fonde sur une communauté d'organismes qui partagent la même éthique professionnelle.

L'UROF IDF prône le dialogue avec les différentes instances, régionales ou d'Etat, dans le but de promouvoir et amplifier les actions de formation et d'accompagnement à destination des publics les plus éloignés de l'emploi, quels qu'ils soient.

Conclusions et perspectives

Concernant l'année 2024, il convient de souligner les éléments de programmation d'ores et déjà acquis :

- Nouvelle Chance : 50 places
- Parcours de Femmes : 15 places
- Parcours Entrée dans l'Emploi : 140 places

Par ailleurs, deux nouveaux dispositifs seront initiés en 2024 :

- Des Marches Vers l'Insertion - MVI : 50 places
- Compétences linguistiques pour l'Emploi des Femmes - CLEF : 48 places

Enfin, dès le 1 janvier 2024, il s'agira d'accueillir et d'intégrer 4 nouveaux formateurs, conformément au processus de fusion, conduit avec l'association AMANA.

SEINE-ST-DENIS



LE SERVICE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE DE SEINE-SAINT-DENIS

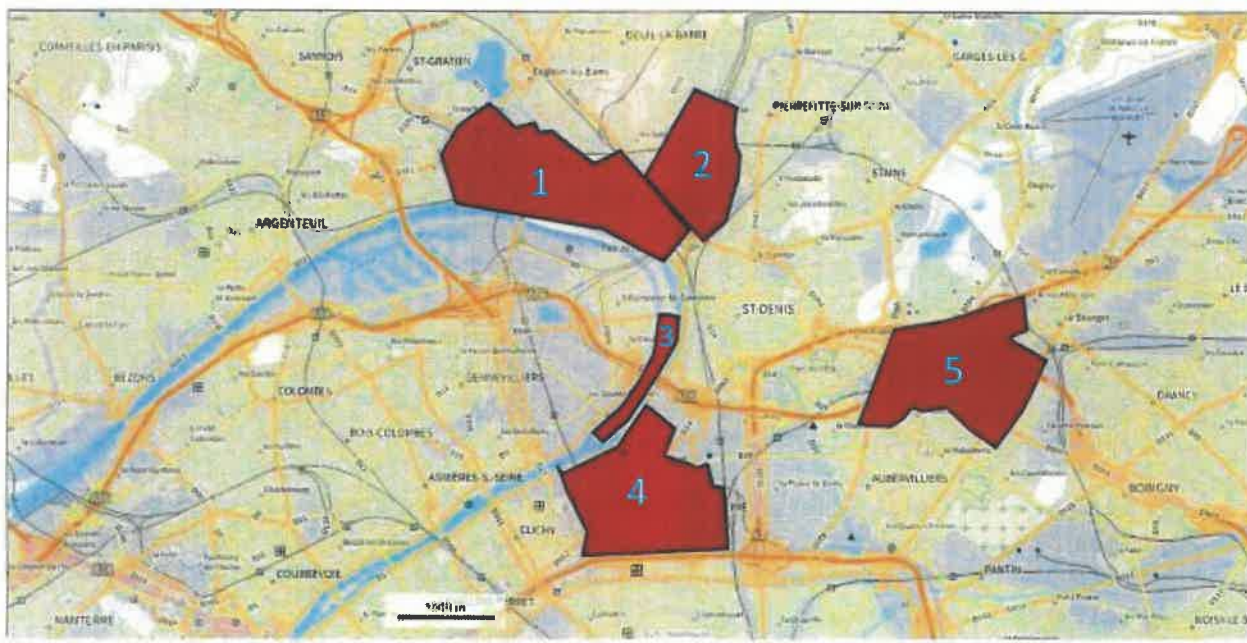
Présentation du service

La prévention spécialisée met en œuvre une intervention éducative et sociale auprès d'adolescents et de jeunes adultes, en rupture ou en risque de le devenir. Selon une approche spécifique, basée sur le travail de rue – « l'aller vers » – les éducateurs rencontrent les jeunes là où ils se trouvent, au cœur de leurs quartiers d'habitation, afin d'établir des relations de confiance de façon à pouvoir proposer et développer, peu à peu, une action globale appropriée, répondant aux problématiques identifiées.

S'appuyant sur le concept du « faire avec », l'accompagnement s'articule entre actions individuelles et actions collectives. Il s'agit de permettre à chaque jeune de retrouver une place au sein des différents segments de l'espace commun (école, formation, travail, logement, droits...).

Composé de 13 équipes éducatives, le service de prévention spécialisée 93 est conventionné pour intervenir dans 5 villes – Epinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, Saint-Ouen, Villetaneuse et La Courneuve – dans des quartiers ciblés, où la majeure partie de la population vit dans des conditions économiques et sociales très précaires.

Ce dispositif est financé au titre de l'aide sociale à l'enfance, par le Département de la Seine-Saint-Denis, au titre des politiques dédiées à la jeunesse par les Villes, et au titre du dispositif « Bataillons de la prévention » par la Préfecture.



Légende de la carte

1 – secteur EPINAY-SUR-SEINE

3 – secteur L'ÎLE-SAINT-DENIS

5 – secteur LA COURNEUVE

2 – secteur VILLETANEUSE

4 – secteur SAINT-OUEN-SUR-SEINE

L'année 2023 : des faits marquants

En termes de ressources humaines, l'année 2023 se caractérise par une stabilisation des équipes éducatives. En dépit du contexte régional – recrutement difficile d'éducateurs spécialisés, du fait de leur raréfaction sur le marché du travail – le service n'a connu que peu de vacances de poste, les quelques départs survenus au cours de l'année ayant pu être remplacés.

L'équipe cadre, quant à elle, s'est trouvée renouvelée pour moitié. À la suite de différents départs – mobilité au sein de la Fondation, promotion interne ou externe, droit à la retraite – 4 professionnels, 3 chefs de service et une directrice adjointe, ont été tour à tour embauchés entre fin 2022 et mars 2023.

Constituer cette nouvelle équipe fut un enjeu central pour la direction du service.

Dans la perspective du nouveau conventionnement, les relations partenariales poursuivies avec chacune des cinq villes d'intervention ont pu aboutir à la signature d'une convention tripartite avec deux d'entre elles, Epinay-sur-Seine et Villetaneuse. Au cours de l'année, un accord a pu être trouvé avec la ville de Saint-Ouen-sur-Seine. Celui-ci prévoit une montée en charge progressive du financement de l'action de prévention spécialisée, de telle sorte que la commune puisse contribuer au coût de fonctionnement de l'équipe, à hauteur des 10% requis, dès 2025. Enfin, les communes de La Courneuve et de L'Île-Saint-Denis sont restées en pourparlers, sollicitant le Conseil départemental pour l'obtention de ressources humaines supplémentaires, en contrepartie de l'augmentation de la contribution financière demandée.

En revanche, les plans pluriannuels d'intervention (PPI)⁹, coconstruits l'an passé avec chacune des villes, sont opérationnels. Fluides et constructifs, des échanges, développés tout au long de l'année avec les élus et les services municipaux, ont permis la définition conjointe d'objectifs répondant aux réalités des différents territoires, notamment en matière d'accompagnement à la scolarité, d'insertion sociale et professionnelle, de prévention des risques ou encore d'accompagnement à la santé.

2023 a également constitué une nouvelle année de déploiement du dispositif « *Les bataillons de la prévention* ». Instauré en 2021 au titre de la politique de la Ville, pour une durée initiale de 18 mois, ce dispositif a été jusqu'alors reconduit.

À l'échelle du service, deux projets se déploient, l'un en partenariat avec la ville de la Courneuve, l'autre avec la ville de Saint-Ouen. Le premier a permis d'initier l'implantation d'une nouvelle équipe de prévention spécialisée dans un secteur caractérisé par sa complexité, « Les 4 Routes ». A Saint-Ouen, nous avons pu développer de nombreux projets de prévention du décrochage scolaire, en lien avec le collège et différents acteurs locaux.

Au terme de plus de deux années de fonctionnement, le fort besoin d'accompagnement de la population jeune a été confirmé au sein de ces deux quartiers, la prévention spécialisée apparaissant tout particulièrement pertinente pour aller vers des adolescents et des jeunes adultes en rupture, ou en risque de l'être. Aujourd'hui, les deux équipes occupent une place importante au sein de leurs territoires d'intervention respectifs.

En fin d'année 2023, le service obtenait une nouvelle subvention permettant de projeter la continuité du dispositif l'année suivante. Or, à l'heure où nous réalisons ce bilan annuel, des éléments émanant de la Préfecture nous amènent à envisager l'arrêt des actions, dès fin juin 2024, faute de financements au-delà de cette échéance.

Si elle s'imposait, une telle décision ne serait pas sans conséquences, au détriment des jeunes habitant les secteurs des 4 Routes, à la Courneuve et Michelet-Debain-Les Puces, à Saint-Ouen. Elle ferait, bien entendu, l'objet d'échanges avec les deux villes concernées.

Au cours de l'été 2023, les violences urbaines occasionnées en réaction à la mort de Nahel à Nanterre, à la suite d'un tir policier, ont fortement mobilisé les équipes éducatives du 27 juin au 7 juillet. L'implication des élus et des différents acteurs de terrain intervenant habituellement sur les quartiers – éducateurs de notre

⁹ Adossé à la convention cadre, signée pour une durée de 6 ans, le PPI définit, pour une durée de 3 ans, les projections d'actions du service au sein de chacune des communes. Il précise notamment la nature des interactions partenariales, développées ou à créer avec les services municipaux.

service, animateurs et médiateurs des services municipaux... –, conjuguée à une présence policière accrue a permis d'apaiser peu à peu la situation.

L'étude des 397 personnes condamnées pour faits de violence¹⁰ a permis de définir un profil sociologique type. Il s'agit d'un homme, âgé de moins de 25 ans, peu ou non diplômé, inactif ou employé, célibataire et sans enfant, et sans antécédent judiciaire (57%). Peu d'entre eux font état de revendications politiques ou idéologiques. Un effet "d'opportunisme" est observé dans 41% des cas. Pour des faits plus graves – dégradations et affrontements avec les forces de l'ordre –, les motifs évoqués sont l'influence du groupe (29%), la "curiosité" et la "recherche d'adrénaline" (23%). L'importance du rôle des réseaux sociaux dans le déclenchement des événements, la mise en place et la propagation du mouvement – concurrence entre les villes et les quartiers, surenchères dans les dégradations – ressort également de l'étude.

Tout particulièrement engagés en soirée et le week-end, les éducateurs du service témoignent de la condamnation unanime de ces violences par les adultes du quartier. Touchés de plein fouet par l'inflation, ces derniers font état d'un « ras le bol » généralisé vis-à-vis de la misère sociale, de l'enfermement qu'ils subissent, notamment en période post-covid.

Durant une bonne partie de l'année, la direction du service et les équipes éducatives d'Epina-sur-Seine et de Saint-Ouen se sont investies auprès d'Anne Muxel, sociologue, professeur à Sciences Po à Paris et chercheuse au CEVIPOF, afin de mener une étude permettant de mesurer l'impact de l'action de prévention spécialisée, au bénéfice des parcours d'insertion des jeunes. Initiés par la Fondation, avec l'appui des deux services de prévention de la Fondation, en Seine-Saint-Denis et à Paris, ces travaux se sont déroulés du printemps 2022 à l'automne 2023.

Exploratoire, l'étude a consisté en de nombreux entretiens effectués auprès des publics – préadolescents, adolescents et jeunes adultes accompagnés par les éducateurs, ainsi que des adultes, anciens jeunes ayant bénéficié d'un accompagnement – et des professionnels. Parallèlement, il a été décidé de produire un film documentaire de 52 minutes, donnant à voir le cœur de métier de « l'éducateur de rue ». Une réalisatrice a été mise à contribution. Intitulés « *Ils m'ont jamais lâché* », l'étude a fait l'objet d'une édition en 2024, quand le film a été diffusé sur la chaîne publique parlementaire LCP, suivi d'un débat dans l'émission Débatdoc. Ces deux productions seront ultérieurement support à des manifestations, en présence des élus et des financeurs. Enfin, tout au long de l'année, les professionnels du service se sont investis dans différents groupes de travail transversaux, pilotés par la direction générale à l'échelle de la Fondation. Ils se sont impliqués dans l'élaboration de la journée de formation mise en œuvre au bénéfice de l'ensemble des cadres de la Fondation, intitulée « *Faire équipe, un levier pour faire face aux difficultés* ». Ils se sont également engagés, en fin d'année, pour l'organisation de la journée d'étude conçue à l'adresse des 230 personnels éducatifs de la Fondation, intitulée « *Mieux prendre en compte les vulnérabilités psychiques au sein de l'accompagnement éducatif et social* ». Celle-ci aura lieu au printemps 2024.

Enfin, 3 professionnelles – une éducatrice, une cheffe de service et la directrice adjointe – sont membres du comité ressource relatif aux violences sexuelles faites sur mineur.e.s, dont l'inceste, institué à l'échelle de la Fondation et piloté par la direction générale. Après avoir bénéficié de formations spécifiques, dispensées par des organismes publics tels que le CRIAVS et la CIIVISE, ces professionnelles contribuent, en tant que référentes du comité ressource, à étayer les pratiques dans ce domaine, au niveau du service.

¹⁰ <https://www.vie-publique.fr/en-bref/291096-violences-urbaines-premier-rapport-sur-les-emeutes-de-lete-2023>

L'activité

Quelques chiffres et leurs analyses

Intervenant sur cinq villes, les équipes connaissent 3 283 jeunes de moins de 25 ans, contre 3 495 en 2022. Les jeunes, dits « juste connus », ne sont pas – ou plus – accompagnés individuellement et ne participent pas à des actions collectives. Ils restent néanmoins en contact avec les équipes éducatives. C'est bien cette relation éducative de proximité, engagée et persistante, qui permettra à un jeune de se saisir de l'offre éducative proposée, quand il le souhaitera, quand il sera prêt...

La légère baisse constatée en 2023 s'explique par le renouvellement de l'équipe de L'Île-Saint-Denis Sud – l'inscription de l'intervention dans l'espace public nécessite du temps – et des absences conséquentes survenues au sein des équipes de La Courneuve (2 éducateurs en formation et 1 salarié en arrêt pour longue maladie).

34% des jeunes « justes connus » sont des filles.

41% des publics rencontrés dans ce cadre sont âgés entre 18 et 25 ans, les équipes demeurant attentives aux jeunes adultes présents sur les quartiers. 36% sont des adolescents.

Âgés de 14 à 17 ans, ils investissent communément l'espace public comme un espace de socialisation et d'autonomisation. Enfin, les 23% restant sont des enfants et des préadolescents – « jusqu'à 13 ans » – rencontrés essentiellement sur les terrains de proximité et à la sortie des écoles, ou encore se trouvant être les petits frères ou petites sœurs de jeunes accompagnés.

➔ Les accompagnements éducatifs individuels

904 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement individuel. Comparativement à 2022, une diminution de 212 jeunes est comptabilisée, essentiellement liée au renouvellement de l'équipe de L'Île-Saint-Denis.

Construire le lien : présence dans l'espace public, disponibilité et temporalité.

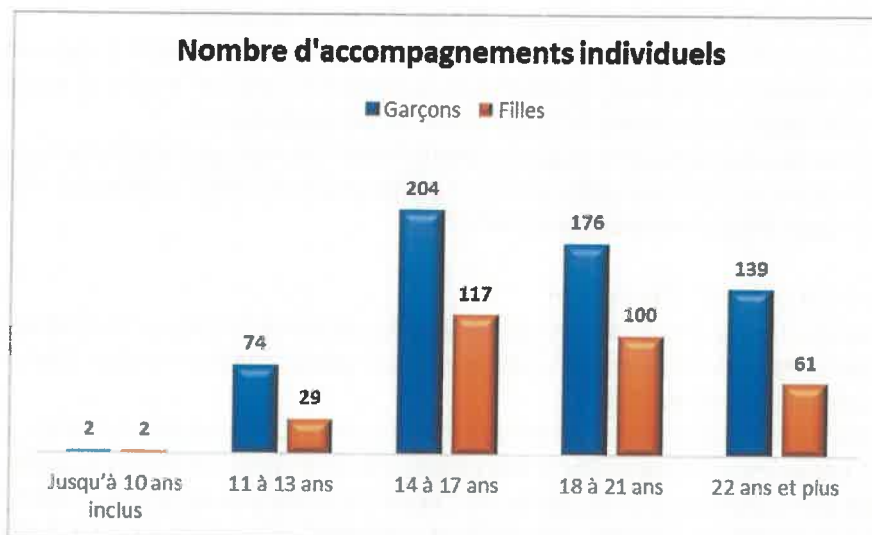
« En prévention spécialisée, il y a différentes façons d'amorcer un accompagnement éducatif individualisé. Cela peut-être le fruit du travail de rue, à force de croiser et recroiser un jeune, une relation s'établit. Notre présence quotidienne, notre disponibilité et nos capacités d'adaptation – prendre le temps d'échanger longuement ou, au contraire, partager un simple bonjour – permet à la relation de se construire dans le temps.

Un jour c'est le bon moment, le moment juste...Lorsqu'un stage est à trouver, un conseil de discipline à gérer, une feuille d'orientation à compléter, c'est à cet « éduc » que le jeune s'adresse ! Et « l'éduc », il est justement là, à la sortie du collège, du lycée ou sur le quartier.

Un rendez-vous se fixe, le coup de pouce est donné et c'est le début d'un accompagnement. Les pairs sont aussi parfois nos meilleurs relais éducatifs. Un jeune traverse un moment difficile, et c'est un ami ou un voisin déjà accompagné qui lui parle de « Feu Vert » ou qui va même jusqu'à l'accompagner.

L'orientation par les partenaires est aussi permise. Une situation complexe ou qui nécessite un accompagnement pluriel...un rendez-vous est proposé, le jeune nous rencontre, il entrevoit ou pas l'intérêt de nous faire confiance, de se raconter et d'établir une nouvelle relation pour ouvrir un nouveau champ de possibles »¹¹.

¹¹ Propos recueillis auprès d'une éducatrice de l'équipe éducative de Saint-Ouen.



52% des jeunes sont mineurs, et 48%, majeurs. Tout comme l'an passé, la tranche d'âge la plus représentée est celle des 14/17 ans avec 35,50% de l'ensemble, suivie par celle des 18/21 ans, avec 30,50%. La proportion des jeunes de « 22 ans et plus » représente 22%, et les plus jeunes, « jusqu'à 10 ans inclus », restent à la marge, avec 0,50%.

66% des jeunes accompagnés sont des garçons, et 34% des filles. Ces proportions apparaissent stables. Les problématiques majoritairement traitées au sein des accompagnements individuels sont la santé et la prévention des conduites à risques (25%), l'insertion professionnelle (23%), la scolarité (22%) et l'accès aux droits/citoyenneté (12%). Viennent ensuite la justice (9%), les loisirs, culture, sports (6%) et en dernier lieu, le logement (3%).

M. ...quand prise de risque adolescente et maltraitance familiale se conjuguent...

« Dans le cadre de notre travail, nous constatons que M. se met souvent en danger en adoptant des conduites à risque de type « rixes », notamment lors de consommation de produits toxiques. L'adolescent passe beaucoup de temps sur le quartier, parfois tard le soir, et semble dans l'errance. Nous réalisons plusieurs actions collectives avec lui, dont deux séjours.

Dans le cadre de cette relation éducative, M. relate être frappé par son père qui l'exclut régulièrement du domicile. Il précise dormir dans une cage d'escalier, à chaque fois que cela se produit. Il ajoute que ce dernier lui demande également de frapper sa sœur, en le menaçant de représailles s'il ne le fait pas.

Avec son accord, nous avons joint sa mère. Celle-ci nous explique que son mari se montre violent à son égard et envers leur fille. Elle affirme avoir porté plainte pour violence conjugale et entamé une procédure de mise sous protection. Par ailleurs, elle s'avère adhérer à l'aide éducative que nous lui proposons.

M., quant à lui, n'est pas assidu au lycée. Cependant, il vient régulièrement nous rencontrer au local éducatif et se saisit de nos propositions d'action éducative. Nous avons également initié une relation éducative avec sa jeune sœur.

Au regard de tous ces éléments et des actes de violence répétés par le père sur l'ensemble de la famille, nous avons transmis un signalement au parquet. Nous sommes en attente de la décision du magistrat »¹².

La vulnérabilité psychique de V.

« V. est un jeune de 16 ans en situation de handicap, scolarisé en seconde. A la suite d'un conseil de discipline, il est exclu de l'établissement et reste sans école durant 3 mois.

Il sollicite notre équipe et nous entamons des démarches auprès de l'inspection académique et du CIO, afin de trouver rapidement une solution de rescolarisation, cette situation affectant sa santé mentale. V. se replie de

¹² Propos recueillis auprès de l'équipe éducative de Saint-Ouen.

plus en plus sur lui-même et ne sort plus de son domicile. Nous travaillons également sur les relations qu'il entretient avec sa mère, avec laquelle il vit, et qui sont extrêmement tendues.

Suite à ces démarches, il intègre un dispositif de rattachement scolaire, dans l'attente d'une orientation adaptée à ses besoins et ses capacités. Entamant également un accompagnement vers le soin, V. est pris en charge par CASADO (Maison des adolescents gérée par l'intersecteur de pédopsychiatrie).

Appuyé sur la relation de confiance que nous avons construite avec lui, il accepte d'effectuer un stage en Institut Médico-Professionnel, ce qu'il refusait jusqu'alors, ne comprenant pas cette orientation. A ce jour, il est en attente d'une place pour intégrer cet établissement »¹³.

B., en recherche d'un avenir professionnel

« Nous rencontrons B., 18 ans, lors du travail de rue. Il se trouve sur le terrain de football et s'occupe de son petit frère. Nous constatons que B. se montre bienveillant et attentif envers ce dernier. Nous nous présentons et échangeons quelques instants avec lui.

Quelques mois plus tard, pendant les vacances scolaires d'automne, nous avons l'occasion de recroiser B. Il évoque le fait de s'ennuyer quotidiennement et nous saisissons cette opportunité pour lui parler de la formation BAFA et de l'intérêt que cela pourrait avoir pour lui. En l'observant s'occuper de son frère cadet, nous constatons qu'il serait un bon candidat pour obtenir son BAFA et contribuer de manière positive à l'encadrement des enfants. Nous convenons alors d'un rendez-vous. Lors de cet entretien, nous échangeons sur sa situation générale et travaillons sur son CV.

Une semaine plus tard, nous accompagnons B. au BIJ (bureau information jeunesse) pour qu'il dépose son CV, afin de s'inscrire à la première partie du BAFA. Malheureusement, quelques semaines plus tard, B. nous informe qu'il a été renvoyé définitivement de son lycée, à l'issue d'un conseil de discipline. Décidé à quitter le système scolaire, il ne sait pas vraiment ce qu'il voudrait faire mais refuse de rester inactif. Au cours de nos échanges, il remet en question son propre comportement, motif de son exclusion, et se dit motivé pour la suite.

Avec notre soutien, il prend rendez-vous à la Mission locale afin de trouver une formation adaptée. Avec cette structure, il honore ses rendez-vous et réussit à obtenir une aide pour le permis de conduire. Actuellement, B. est à la recherche d'une alternance dans un garage, pour pouvoir s'inscrire dans une école à la rentrée prochaine »¹⁴.

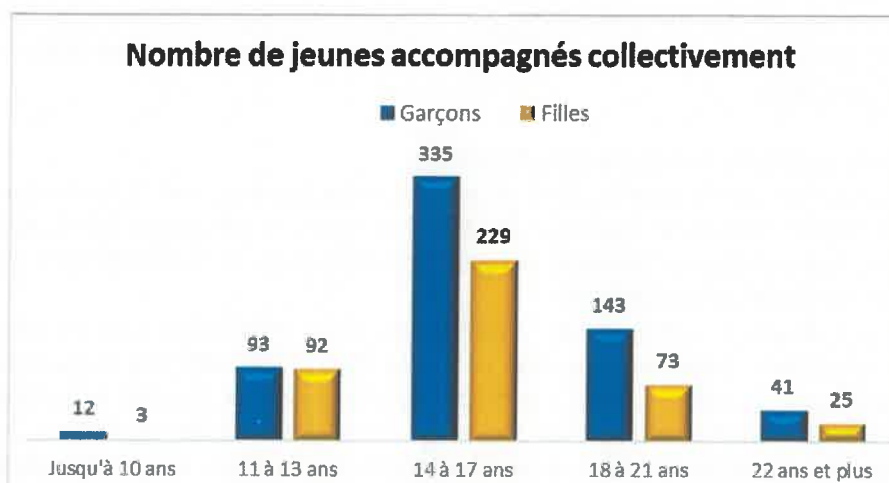
➔ Les accompagnements éducatifs collectifs

1 046 jeunes ont bénéficié d'accompagnements éducatifs collectifs. 45% d'entre eux ont également bénéficié d'un accompagnement individuel, en parallèle.

Pour les éducateurs, les accompagnements collectifs présentent plusieurs avantages. Ils leur permettent d'entrer en relation avec des groupes de jeunes nouvellement connus, mais également de construire des actions « sur-mesure », afin de répondre spécifiquement aux problématiques d'un groupe donné.

¹³ Propos recueillis auprès de l'équipe éducative de Villeteuse.

¹⁴ Propos recueillis auprès de l'équipe éducative de Saint-Ouen.



40% sont des filles, 60% des garçons. Les mineurs sont fortement majoritaires, représentant 73% de l'ensemble. 54% d'entre eux sont âgés entre 14 et 17 ans.

Prédominantes (27%) les actions de loisirs se traduisent essentiellement par la mise en place de sorties, culturelles ou sportives, et de séjours. Pour chaque groupe et chacune des actions, des objectifs socioéducatifs sont fixés. Au cours de l'année 2023, 50 séjours ont été réalisés avec 256 jeunes, dont 42% de filles.

Également très développée (25%), la thématique de la santé et de la prévention des conduites à risques permet d'aborder différents sujets : les relations filles/garçons et les questions de consentement, les conduites sexuelles à risques ou prostitutionnelles, les addictions et la consommation de produits psychoactifs (alcool, chicha, cannabis, protoxyde d'azote, etc), la sensibilisation au capital santé, tant physique que psychique, les violences subies ou agies, notamment les rixes, ou encore les prises de risque motorisé.

La majorité des actions cible des jeunes déjà largement engagés dans des conduites à risques et des mises en danger de leur santé physique et psychique. Le travail partenarial est développé avec l'équipe mobile de santé mentale du secteur hospitalier, l'espace « Tête à Tête » du Conseil départemental, les centres médico-psychologiques (CMP), les centres de santé et des associations spécialisées comme ADN, Asthéria etc.

Une action de prévention routière

« Lors du travail de rue, l'équipe éducative a observé chez des adolescents, âgés entre 12 et 14 ans, une conduite dangereuse de scooters (absence d'équipements de sécurité, non-respect des règles du code de la route, zigzags entre les voitures, acrobaties, mise en danger de soi et des autres). Souvent, ces jeunes demandent aux « plus grands » de disposer de leurs scooters pour s'initier à la conduite.

Il est apparu primordial de proposer à ces adolescents une action de sensibilisation routière. Le groupe ciblé se compose de 7 garçons âgés entre 12 et 14 ans, résidant sur les territoires d'intervention de l'équipe. Tous adoptent un comportement à risque sur la route et dans les espaces publics. Par ailleurs, certains rencontrent des difficultés scolaires et/ou s'inscrivent dans des interactions conflictuelles avec les adultes. Prévenir et agir sur ces comportements devrait permettre aux éducateurs de proposer et de mener un accompagnement répondant également aux autres difficultés repérées.

Cette action de prévention routière vise à sensibiliser ces adolescents sur les risques qu'ils prennent lors de leurs « rodéos sauvages », leur permettre de prendre conscience que leurs comportements (vitesse, absence de port de casque et de gants) altèrent de facto leur perception des risques et les amener, peu à peu, à développer le respect de l'autre et de l'environnement.

Réalisée en partenariat avec KS Motos Formation, cette action se décline en deux temps : tout d'abord, une formation et une sensibilisation sur les règles liées à la sécurité routière, puis des séances d'initiation moto organisées sur un plateau éducatif, avec mise à disposition de matériel pédagogique et de panneaux de signalisation routière »¹⁵.

¹⁵ Propos recueillis auprès de l'équipe éducative de l'Île-Saint-Denis.

La scolarité constitue le troisième axe d'intervention en 2023 (19%). De nombreuses actions ont été mises en place. Elles concernent tout particulièrement des collégiens et lycéens présentant des difficultés à maintenir leur scolarité, soit par perte de sens, soit du fait de difficultés à respecter le cadre et les contraintes requises par l'institution scolaire.

L'architecture, support pour apprendre autrement

« Depuis le début de l'année scolaire, l'équipe conduit, en partenariat avec le service jeunesse de la ville et l'association TEPOP (Territoire à Energie Populaire) – dont un des objets est la réalisation de projets d'architecture de proximité avec les jeunes des quartiers populaires –, la conception et la réalisation de mobilier sportif urbain modulable et transportable.

Sur la vingtaine de jeunes collégiens qui y participent, douze d'entre eux sont accompagnés par l'équipe éducative. Les ateliers se déroulent un samedi sur deux à la MPT Youri Gagarine (Maison pour tous) et l'équipe y participe à chaque fois. Avec les jeunes, c'est l'occasion d'aborder leur scolarité, tout en mobilisant des savoirs et en leur permettant d'en acquérir de nouveaux. Ces ateliers offrent également à l'équipe éducative l'opportunité de « raccrocher » des jeunes dont les apprentissages, dispensés par le système scolaire, semblent privés de sens. Ainsi, lors d'une journée de restitution du projet, l'ensemble des jeunes a pu réaliser une démonstration d'un prototype de la « Youri Box » (structure métallique de Street Workout¹⁶), présentant son utilisation et sa polyvalence, et ce, en présence d'une assemblée de partenaires et d'élus de la ville.

Par ailleurs, la présentation de la « Box Sportive » est prévue lors d'une journée aux Jeux Olympiques et Para olympiques de Paris 2024.

Enfin, reconduite l'année prochaine avec l'appui de nos partenaires, cette action s'adaptera aux besoins spécifiques de l'handisport. Organisés conjointement (professionnels de la MPT et éducateurs), des temps de séjour y seront associés »¹⁷.

Concernant l'insertion professionnelle (12%), seuls 4 chantiers éducatifs mobilisant 5 jeunes ont pu être organisés cette année, contre 18 chantiers pour 58 jeunes l'an passé.

Réalisés en partenariat avec un bailleur et avec l'appui d'une entreprise locale pour le portage technique, les chantiers éducatifs s'adressent à des jeunes majeurs déclarés auprès d'une association intermédiaire partenaire, de laquelle ils perçoivent en fin de contrat, un salaire. Ce type de chantier constitue un outil éducatif précieux. Mobilisant graduellement des jeunes qui peinent à s'inscrire dans un processus d'insertion professionnelle, il permet également d'aborder d'autres problématiques comme la citoyenneté, le vivre ensemble, la santé, ou encore l'accès aux droits.

En dépit de l'attitude volontariste du service, notamment à l'égard des bailleurs, l'offre de chantiers éducatifs est demeurée très faible, bien inférieure aux besoins.

À contrario, le nombre de chantiers pédagogiques a pu augmenter. 38 chantiers pédagogiques ont concerné 146 jeunes, contre 20 pour 118 jeunes en 2022.

Mises en œuvre par les éducateurs, ces actions permettent aux jeunes de bénéficier d'une contrepartie sous la forme d'une participation au financement d'une formation BAFA, d'un permis de conduire, ou d'un séjour de loisirs.

Illustration d'un chantier pédagogique, construit avec un bailleur social

« Pendant une semaine, l'équipe éducative a mobilisé cinq jeunes pour la réalisation d'un chantier de sensibilisation à l'usage de nouvelles bornes semi-enterrées, en cours d'installation sur la résidence « Les Presles ». Réalisée en porte-à-porte, cette action a nécessité différents temps de préparation. Encadrés par des éducateurs tant sur l'aspect pédagogique que sur l'aspect technique, les jeunes ont distribué aux habitants des flyers, explicitant l'usage de ces nouveaux conteneurs et la démarche du tri sélectif. Versée par le bailleur « Plaine Commune Habitat », une contrepartie financière a permis à chaque jeune de financer un projet individuel (permis de conduire, BAFA ou autre...). »¹⁸.

¹⁶ Structure permettant une pratique de musculation dans l'espace public.

¹⁷ Propos recueillis par l'équipe de La Courneuve, quartier des 4 Routes.

¹⁸ Propos recueillis par l'équipe éducative d'Epinau-sur-Seine.

Enfin, dans le domaine de l'accès aux droits et de la citoyenneté (12%), les équipes proposent des activités favorisant la sensibilisation à la citoyenneté et la reconnaissance de la place des jeunes dans la cité. En 2023, 21 actions ont été menées au sein des quartiers, comme des actions de nettoyage, des chantiers d'embellissement, la participation à des événements festifs ou encore un projet photographique.

➤ Le travail avec les parents et les familles

Les équipes connaissent 904 familles sur l'ensemble des secteurs d'intervention. 266 d'entre elles ont été accompagnées, dont 47% de façon régulière.

Majoritaires, les actions de médiation familiale sont fortement développées (54,50%). Habituellement, il s'agit d'intervenir au domicile dans une situation de crise, d'apaiser les tensions, de favoriser les échanges et d'influer positivement la dynamique familiale. Faciliter le dialogue intrafamilial permet de développer et de renforcer les compétences parentales. Souvent, une action préventive suffit, mais parfois ce n'est pas le cas. En vue de protéger un adolescent, l'intervention de partenaires spécifiques peut s'avérer nécessaire, tout comme la transmission d'une information préoccupante à la CRIP 93 – cellule de recueil des informations préoccupantes – ou d'un signalement, au Procureur.

La santé et la prévention des conduites à risques est également une thématique largement traitée au sein des accompagnements familiaux (45%). Les problèmes de santé sont souvent aggravés du fait du délitement des conditions socioéconomiques des familles, conjuguées parfois à des vulnérabilités psychologiques.

La scolarité et l'accès aux droits et à la citoyenneté sont les deux autres principaux domaines d'action, concernant respectivement 39,50% et 37% des accompagnements.

Aux yeux des parents, la réussite scolaire demeure un vecteur d'émancipation et de promotion sociale indéniable. Parfois démunis face à leurs enfants qui ne semblent pas penser ainsi, ou en difficulté dans leur compréhension du système scolaire et dans leurs relations avec l'Éducation Nationale, ils n'hésitent pas à solliciter les éducateurs.

Dans le domaine de l'accès aux droits et de la citoyenneté, les demandes d'aide pour des régularisations administratives et des procédures judiciaires sont les plus courantes. À chaque fois que nécessaire, les familles sont orientées vers les dispositifs de droit commun, mais l'intervention des éducateurs reste précieuse, en particulier auprès des familles les plus paupérisées. Dans un contexte de fracture numérique – manque de moyens informatiques, méconnaissance des outils et grande complexité des sites administratifs – les phénomènes de nonaccès aux droits s'amplifient. Nombre de familles se résignent, abandonnent leurs démarches, se privant ainsi de dispositifs d'aide pour lesquels ils seraient éligibles.

➤ Le travail en partenariat et en réseaux

- ♦ Faciliter les relations institutions/jeunes et soutenir les jeunes et les familles dans l'accès aux institutions suppose un travail partenarial sans relâche et un réseau d'acteurs sur lequel s'appuyer.
- ♦ Le travail mené avec les établissements scolaires, que ce soit au titre d'accompagnements individuels ou d'actions collectives, en est un exemple. Dans chacun des secteurs d'intervention, la convention de partenariat signée entre l'Éducation Nationale et le Département se décline, les interventions différant quelque peu en fonction de la posture des principaux d'établissement.
- ♦ Les relations en matière de formation et d'insertion professionnelle sont aussi très larges : Missions locales, France Travail, bailleurs pour des chantiers éducatifs, structures de l'IAE, etc.
- ♦ Le partenariat avec les structures sociales et éducatives est toujours important, notamment avec l'ASE et la PJJ. Nous constatons un développement du travail partenarial avec les circonscriptions de l'ASE et de plus amples échanges lors des réunions pluriprofessionnelles (RPP). L'action du service de prévention spécialisée peut constituer une solution clairement établie sur un rapport de RPP, comme une alternative ou un complément à une mesure d'AEMO, ou reconnue comme un accompagnement éducatif de proximité pouvant éviter, à terme, un placement.

- ♦ À l'échelle des communes, le service est identifié comme un acteur pouvant contribuer aux conseils locaux de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CLSPDR), ainsi qu'aux différents groupes opérationnels afférents.
- ♦ En 2023, le service a de nouveau participé aux « groupes mineurs »¹⁹, dispositifs mis en place sous l'égide du Parquet, réunissant différents acteurs institutionnels – Éducation Nationale, PJJ, ASE, commissaire de police, référent ville – au titre de la prévention de l'entrée des jeunes dans les processus de délinquance. Dans ces instances spécifiques, ce sont les cadres qui représentent le service, garantissant le respect des missions et des principes de la prévention spécialisée.
- ♦ Au-delà de la pertinence de ces actions, qui mériteraient toutefois d'être plus précisément évaluées, force est de constater que celles-ci ont facilité la rencontre plus régulière des différents acteurs, renforçant les liens partenariaux au sein de la communauté éducative locale.
- ♦ Enfin, la coopération entre les associations et Idée 93 – inter-association départementale pour l'éducation et l'enfance – s'est poursuivie tout au long de l'année, la Fondation Jeunesse Feu Vert siégeant au Conseil d'administration.

Conclusions et perspectives

Marquée tant par la stabilité des équipes éducatives que par le renouvellement de l'équipe de direction, l'année 2023 a été riche, que ce soit en termes de dynamique institutionnelle et de développement de l'action éducative.

En termes de perspectives, les objectifs suivants seront poursuivis :

- ♦ Finaliser les conventionnements tripartites manquantes avec les communes ;
- ♦ Organiser la fin du dispositif des « Bataillons de la prévention » et des interventions socio-éducatives sur les quartiers concernés, en étroite collaboration avec les villes ;
- ♦ Participer à une journée de communication et de présentation de la prévention spécialisée avec le département et toutes les associations de prévention spécialisée ;
- ♦ Renforcer le travail en direction des publics filles, notamment en développant le partenariat avec les établissements scolaires ;
- ♦ Maintenir et développer la prévention des conduites à risque, avec un point de vigilance particulier sur les questions de santé mentale, de prostitution des mineurs et de prévention des conduites à risque routiers ;
- ♦ Développer le nombre de chantiers éducatifs et de chantiers pédagogiques.

¹⁹ Groupe de suivi et de prévention de la délinquance (GSPD) ou groupe de prévention et de suivi de la délinquance (GPSD), selon les villes.

HAUTS-DE-SEINE



LES JACQUETS

Accueil de jour éducatif et scolaire

Présentation de l'établissement

Dans le cadre d'un accueil de jour éducatif et scolaire, l'établissement Les Jacquets accueille des enfants en grande difficulté scolaire, sociale et psychologique, au sein de deux sites, l'un situé à Bagneux, l'autre à Nanterre, regroupant chacun 46 enfants, garçons et filles âgés de 6 à 12 ans. L'objectif est de les aider à se réinscrire dans le système de l'Éducation Nationale et de les maintenir au sein de leur famille. Mis en œuvre 6 jours sur 7, pendant et hors temps scolaire, l'accompagnement global articule des actions pédagogiques, éducatives, psychologiques, incluant un soutien à la fonction parentale. Un service de suite poursuit l'accompagnement du jeune et de sa famille, au moment de sa réinscription dans le milieu scolaire ordinaire.

Ce dispositif est financé par le Conseil Départemental des Hauts de Seine, au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'année 2023 : des faits marquants

Observées depuis plusieurs années, l'évolution du profil des enfants accueillis et la dégradation des situations familiales sont toujours d'actualité, en 2023. Particulièrement éprouvante, la conjoncture économique et sociale affecte les familles et les conditions de vie des enfants. Précarités et vulnérabilités se conjuguent, impactant différents domaines, tels que l'emploi, le logement, le soin... Confrontés à cette réalité, les professionnels des Jacquets s'adaptent. L'accompagnement proposé aux familles s'élargit, le soutien à la parentalité se fait également en lien avec un ensemble de dispositifs sociaux – caisses centrales d'activités sociales municipales (CCAS), associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, espaces de suivi psychologique et psychiatrique, etc.

Très tendu, le climat familial et social entraîne des répercussions concrètes sur l'état général des enfants, et leur prise en charge quotidienne au sein de l'établissement. Les enfants nouvellement admis apparaissent de plus en plus déstructurés, leurs capacités à « se poser » en classe et à se concentrer, particulièrement fragilisées. La question de la santé mentale reste une préoccupation majeure. Face à l'augmentation du nombre d'enfants disposant d'un traitement neuroleptique, le développement des partenariats avec les structures de soin est primordial, la formation des professionnels dans ce domaine, tout autant. Les enjeux de survie – payer le loyer, trouver de quoi s'alimenter... – et de santé mentale complexifient la mobilisation des parents, à l'égard du suivi éducatif de leur enfant. Dans ce contexte, maintenir un lien de confiance oblige les professionnels à s'adapter, au cas par cas. Enfin, les difficultés financières des familles rendent l'inscription des enfants dans le tissu associatif local – centre de loisirs, club sportif... – de plus en plus compromise.

En termes de ressources humaines, des difficultés de recrutement et des vacances de poste sont venues marquer l'année 2023. Plusieurs départs d'éducateurs n'ont pu être remplacés que fort tardivement, mettant à mal le fonctionnement du service éducatif. La pénurie de professionnels sur le marché du travail en Ile-de-France s'est fait crucialement ressentir...

S'inscrivant dans la continuité ou naissant, de nombreux projets culturels, sportifs ou manuels ont été développés.

A titre illustratif, la pratique du djembé a favorisé l'écoute, le sens de l'autocritique et le vivre ensemble, celle de l'escalade, la gestion de la peur et la confiance en l'autre. Des travaux de couture ont soutenu le développement moteur, émotionnel et créatif des enfants, et la culture d'un potager pédagogique, leur engagement dans un environnement stimulant, propice à l'observation, la découverte et l'expérimentation. Mobilisant une quarantaine d'enfants, la création d'un spectacle, en hommage aux grandes figures qui ont lutté contre l'esclavage et les discriminations – Nelson Mandela, Olympe de Gouges... – a donné lieu à une représentation publique, en présence des parents, à la Maison de la danse et de la musique de Bagneux. Par ailleurs, les enfants ont réalisé un journal relatant la vie aux Jacquets, distribué toutes les 7 semaines, et une bande dessinée, levier d'expression pour des enfants en grande souffrance dans leur relation à l'autre.

Sur le plan institutionnel, la perspective de la démarche de l'évaluation, qui sera réalisée en 2024, selon le référentiel de la Haute Autorité de Santé (HAS), a amené l'équipe de direction à mettre en place, sur chacun des deux sites, un comité de pilotage. Il s'agissait alors de conduire un processus d'autoévaluation, au regard des critères de qualité définis par la HAS.

Mobilisant des éducateurs, des enseignants et des psychologues, ces deux instances ont travaillé de concert, actualisant ou élaborant tour à tour un certain nombre de documents. Ainsi, des supports de communication – livret d'accueil, règlement de fonctionnement – ont été remaniés afin de les rendre compréhensibles par les enfants, et de nouveaux protocoles ont été créés – plan de prévention de la maltraitance, ou encore guide des bonnes pratiques médicamenteuses etc. Par ailleurs, les différents professionnels ont bénéficié d'une formation dispensée par l'URIOPSS, intitulée « *Sommes-nous bien traitants ?* »

Enfin, l'année 2023 s'est caractérisée par la difficulté à recruter un directeur adjoint pour le site de Nanterre. Alors que la grande majorité des profils des candidats ne correspondait que fort peu aux attendus du poste, deux recrutements se sont soldés par des fins de période d'essai, du fait de l'employeur. Fin décembre, le poste demeurait toujours vacant.

L'activité

Quelques chiffres et leurs analyses.

42 demandes d'admission ont été reçues, contre 45 en 2022. Le pourcentage de demandes émanant de l'Education Nationale continue d'être en hausse, représentant 69% contre 67%.

35 périodes d'observation ont été organisées, comprenant chacune un entretien avec la famille et l'enfant réalisé par une psychologue de l'établissement, une semaine passée en classe auprès du service pédagogique, et une journée d'activité auprès du service éducatif.

En 2023, 28 nouveaux enfants ont été accueillis, représentant 67% des demandes initiales, contre 29 enfants en 2022, soit 64%. A Bagneux, le taux de renouvellement est de 38%, à Nanterre, de 26%.

Admission Origine de la demande	Éducation Nationale		Services sociaux		CMP - CMPP		Total	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
BAGNEUX	14	87.5%			2	12.5%	16	100%
NANTERRE	6	50%	2	17%	4	33%	12	100%
TOTAL	20	72%	2	7%	6	21%	28	100%

Majoritairement, l'origine des demandes d'admission provient de l'Education Nationale, les CMP/CMPP demeurant un prescripteur important.

L'ensemble des enfants est domicilié dans le département des Hauts-de-Seine, excepté l'un d'entre eux qui le fut toutefois par le passé. Les enfants accueillis sur le site de Bagneux habitent majoritairement cette commune (22%), puis des communes avoisinantes, dont Malakoff et Chatillon (respectivement 15% et 13%). Ceux accueillis sur le site de Nanterre habitent majoritairement dans la commune (26%), puis des villes voisines dont Gennevilliers (14%), Rueil-Malmaison et Asnières (12% chacune).

Au sein des 2 structures, l'accueil des garçons est fortement majoritaire, représentant 85% de l'ensemble. Les enfants sont essentiellement âgés de 9 à 11 ans (74% contre 67% l'an passé). En 2023, la part des « plus de 11 ans » est importante, atteignant 21,50%.

Avec un total de 29 092 journées réalisées, l'activité de l'établissement présente une légère diminution (- 372 journées, comparativement à 2022). Celle-ci s'explique par le départ prématuré de 3 enfants, en cours d'année – 2 déménagements et 1 exclusion de MECS, ayant entraîné un éloignement physique ne permettant plus la prise en charge aux Jacquets.

Le service de suite totalise 4 246 journées réalisées, c'est-à-dire 946 de plus que budgétées.

Les durées moyennes de séjour dans l'institution sont stables, de 1 an et 10 mois à Bagneux, et de 2 ans et 5 mois à Nanterre. Le service de suite enregistre, quant à lui, une durée moyenne équivalente sur les 2 sites, respectivement 4 mois et 21 jours, et 5 mois.

➤ Les doubles mesures et prises en charge des enfants

	BAGNEUX			NANTERRE		
	Institution		Service de suite	Institution		Service de suite
	Au moment de l'admission	Au 31 décembre		Au moment de l'admission	Au 31 décembre	
Enfant placé	3	1		3	5	2
AEMO - AEAD	19	13	1	16	12	2
Psychologie (libéral)	2	1	1	2	1	2
CMP / CMPP	28	12	7	24	17	3
Orthophonie	25	6	3	4	3	2
TOTAL	77	33	12	49	38	11

On peut noter l'importance des suivis thérapeutiques chez les enfants accueillis aux Jacquets. La pluralité des acteurs intervenant auprès des enfants induit un nécessaire travail de collaboration, conduit par les professionnels de l'établissement.

➤ La constitution des familles

73% des enfants vivent avec un seul de leurs parents. 17% des familles sont monoparentales. 8% des enfants vivent au sein d'un dispositif de protection de l'enfance, en foyer ou dans une famille d'accueil.

Le service pédagogique

89 enfants – 10 filles et 36 garçons à Bagneux, 3 filles et 40 garçons à Nanterre – sont répartis dans 14 classes, 7 dans chacun des 2 sites.

➤ Des projets, des actions

L'implication de la famille dans la scolarité de l'enfant reste un facteur important de la réussite du projet de l'enfant. Dans cette perspective, des rencontres collectives sont organisées à différentes occasions – rentrée scolaire, remise des bulletins trimestriels, journée porte ouverte – ainsi que des entretiens individuels, à la demande des parents ou des enseignants.

Sans appliquer une méthode spécifique, l'établissement met en place une pédagogie différenciée. Prenant en compte l'hétérogénéité des difficultés, cette pédagogie consiste à diversifier les approches, les contenus et les supports, afin que les enfants puissent accéder aux fondamentaux indispensables à un retour vers une scolarité en milieu ordinaire (apprentissage et intégration d'une posture d'élève). L'enseignant alterne la différenciation successive et la différenciation simultanée. Selon la différenciation successive, il laisse l'enfant choisir la méthode qui lui est la plus adaptée. Pour ce faire, il multiplie les supports – textes, images... –, les outils de communication – expression orale, internet, vidéo... – et les modes de travail – individuel, groupe. La différenciation simultanée, quant à elle, repose sur le fait d'organiser des activités différentes durant un même temps de classe, en regroupant les enfants selon leurs besoins.

Opérantes, les démarches participatives comme les pratiques d'accompagnement et de soutien par les pairs – tutorat entre jeunes, travail partagé en classe – sont mobilisées. Mensuellement, un comité d'établissement se réunit. Elus démocratiquement, les délégués se réunissent régulièrement avec la direction, débattent des questions d'actualité, expriment leurs avis et élaborent des propositions – menus, activités, achats de matériel, organisation de la vie quotidienne, animation socio-culturelle, service thérapeutique, projets de travaux et

d'équipements, règles de vie de l'école etc. La question de la sanction est aussi régulièrement soulevée. Afin de permettre aux enfants d'être aidés dans la réalisation de leurs devoirs, l'atelier « Coup de pouce » a fonctionné toute l'année, ouvert de surcroît pendant les vacances pour les jeunes inscrits au Service de Suite. Edité avant chaque période de vacances scolaires, le journal d'école permet aux enfants de s'exprimer sur leur quotidien et de relater des moments partagés dans l'établissement.

Tout au long de l'année, la pratique sportive s'est poursuivie par cycle, en partenariat avec le dispositif « Plein Air Handicap », avec tour à tour de l'équitation, du VTT et du golf. La mise à disposition d'un créneau horaire à la piscine municipale de Nanterre a permis aux enfants des 2 sites de bénéficier de séances hebdomadaires, durant un trimestre.

A Bagneux, un « séjour classe », regroupant 2 classes soit 14 enfants, a été réalisé durant 5 jours, en Normandie, dans un des centres de vacances de la Fondation. Ce type d'action contribue au développement des compétences psychosociales des enfants et développe la cohésion des groupes.

➤ **L'orientation scolaire pour les élèves sortant des Jacquets**

Coconstruits en partenariat avec des écoles primaires, des stages d'inclusion scolaire ont pu se dérouler dans des classes de CM2. Visant la préparation d'une prochaine orientation, ils ont bénéficié à 9 enfants, dont 5 de Bagneux et 4 de Nanterre.

29 jeunes ont quitté Les Jacquets en fin d'année scolaire, 15 à Bagneux et 14 à Nanterre.

93% des élèves sortant ont rejoint le milieu scolaire ordinaire, au collège ou en primaire. 86% de ces enfants ont intégré une classe de 6^{ème}, dont 68% d'entre eux une 6^{ème} générale, et 32%, une 6^{ème} SEGPA. 7% des élèves ont intégré des écoles primaires, classes de CE2 et CM1, et 7% ont été orientés vers des établissements spécialisés, IME et ITEP.

Le service éducatif

Comparativement à l'année 2022, le bilan annuel du service éducatif présente une relative diminution du nombre des activités socialisantes, mises en œuvre auprès des enfants à Bagneux comme à Nanterre. Le sous-effectif des équipes justifie cette évolution. Dans ce contexte, le travail avec les familles a toutefois été préservé. Le nombre de visites à domicile n'apparaît que très légèrement en baisse à Nanterre, quand il présente une forte hausse sur le site de Bagneux.

❖ **Les activités socialisantes**

Les mercredis, les samedis, et pendant les vacances scolaires, les professionnels du service éducatif développent des activités collectives. Variées, les médiations proposées permettent aux enfants de prendre confiance en eux, de valoriser des compétences personnelles, tout en s'inscrivant dans des modalités relationnelles de plus en plus socialisées. Les éducateurs proposent également un accueil quotidien constitué d'un petit déjeuner et d'une prise en charge autour de l'hygiène corporelle, pour les enfants le nécessitant.

225 et 155 prises en charge ont été effectuées le samedi, respectivement à Bagneux et Nanterre, contre 280 et 277, en 2022.

Activités manuelles : ateliers culinaires, jeux de société.

Activités culturelles : cinéma, théâtre, musée du Louvre, musée de l'eau à Levallois-Perret, exposition « découverte des dinosaures », visite du sacré Cœur et du quartier Montmartre.

Détente et découverte : jeux musicaux, jeux de plein air, promenade en forêt avec parcours de santé, karaoké, trottinette, match de football au Stade de France, base de loisirs, marché de Noël, compétition internationale de breakdance au Palais des Sports.

Loisirs sportifs : bowling, patinoire, golf, hand-ball, tennis de table, football, jeux collectifs extérieurs.

Le mercredi après-midi, chaque enfant s'inscrit dans un projet de loisirs qui peut être artistique, culturel ou sportif. Les éducateurs assurent également le lien avec des structures partenaires, pour les enfants intégrés dans des activités extérieures.

Les enfants du site de Bagneux ont bénéficié d'activités de découverte, telle qu'une promenade en bateau sur la Seine à Paris, ou sportives (piscine, mini-golf etc.).

Les enfants du site de Nanterre, quant à eux, ont participé à des activités sportives (piscine, escalade etc...), diverses sorties (musée de l'Homme, musée de l'Air et de l'Espace du Bourget), ainsi qu'à différentes balades dans des parcs et forêts.

Le service éducatif propose également des activités et des séjours aux enfants qui ne partent pas en vacances. Ainsi, l'équipe de Nanterre a réalisé 22 journées, représentant 167 prises en charge, et l'équipe de Bagneux, 23 journées soit 159 prises en charge. Diverses activités sportives, éducatives, culturelles ou ludiques ont été organisées.

Enfin, 10 séjours et 6 week-ends – soit 66 journées représentant 610 prises en charge – ont été réalisés avec les enfants accueillis à Bagneux, et 9 séjours et 6 week-ends – soit 62 journées représentant 479 prises en charge – avec les enfants accueillis à Nanterre.

Les séjours permettent aux enfants de prendre de la distance par rapport à leur problématique familiale et favorisent leur socialisation dans un groupe de vie quotidienne, sans enjeux intrafamiliaux. Il s'agit également d'offrir à chaque enfant une place d'acteur.

❖ Le travail avec les familles

Les éducateurs du service éducatif interviennent, auprès des familles, avec pour objectif de soutenir les parents dans leur fonction éducative, en favorisant une meilleure participation à la vie de l'établissement et aux projets qui y sont déployés. Pour ce faire, ils mobilisent les parents dès l'admission et tout au long de l'année, à travers différentes instances comme des réunions d'information pédagogique ou de synthèse, et des visites à domicile.

Chaque professionnel est référent d'une quinzaine de familles. Son action s'inscrit dans le cadre d'une aide éducative à domicile, qui se construit à partir d'entretiens réguliers avec les parents. Ce travail permet l'élaboration puis la concrétisation du projet personnalisé de l'enfant, selon le principe de coéducation. Essentiellement déployé au sein de la dynamique familiale, l'éducateur agit de façon préventive. En qualité de tiers, il favorise l'évolution des relations intrafamiliales, et l'évitement d'un placement, le cas échéant. Il participe également à la prévention de la maltraitance et permet, si besoin, le repérage de situations à risques ou de danger.

En 2023, 106 visites à domicile et 19 rendez-vous avec les familles dans l'établissement ont eu lieu, en lien avec le site de Bagneux – contre 57 et 15 en 2022 – et 85 visites à domicile en lien avec le site de Nanterre – contre 96 l'an passé.

Les Jacquets accueillent de plus en plus de familles en grande précarité, notamment autour de la question du logement. Pour ces familles fréquemment logées en hôtel social, les visites à domicile sont difficiles à organiser par manque d'espace et d'intimité, des entretiens sont alors proposés au sein de l'établissement.

❖ Le travail partenarial

Construit avec différents partenaires, un travail de coopération s'est développé au cours de rencontres régulières :

- Lors des rendez-vous de présentation du projet avec la famille et le jeune : les éducateurs de l'ASE et ceux qui sont en charge des mesures d'AEMO sont fréquemment conviés.
- Pour le suivi éducatif et médical des enfants : avec les CMP, les partenaires associatifs.
- Pour construire les projets pédagogiques et éducatifs : avec des associations sportives et culturelles.
- Pour la constitution des dossiers d'orientation : avec des internats et la MDPH (maison départementale des personnes handicapées).
- Pour la coordination des prises en charge : avec différentes MECS.
- Pour l'accompagnement des familles dans diverses démarches administratives, en lien avec les prestations familiales, les documents d'identité et le logement social : avec les CCAS (centre communal d'action sociale).
- Dans le cadre du service de suite : avec les collègues, avec lesquels une procédure d'accompagnement a été définie.

Par ailleurs, les professionnels de Bagneux ont participé à 39 réunions de concertation ou de synthèse et ceux de Nanterre, à 19.

Le service psychologique

L'accompagnement psychologique consiste à offrir à chaque enfant un espace de parole et d'écoute où il est accueilli en tant que sujet. Il tient aussi compte de la problématique familiale, de ce qu'elle peut empêcher ou permettre dans la construction du parcours de l'enfant. Le projet et le devenir de l'enfant sont au cœur de la démarche.

➤ Le rôle des psychologues lors de la période d'admission

Les psychologues reçoivent les parents au moment de la semaine d'essai de leur enfant, puis tout au long de la prise en charge. Ces entretiens sont des temps d'écoute et d'élaboration de ce qui se joue et fait problème au sein de la dynamique familiale.

Le suivi psychologique préalablement engagé pour certains enfants (CMP, libéral, CMPP) est soutenu par les psychologues de l'institution, au travers d'échanges téléphoniques ou de réunions réunissant les différents professionnels.

➤ Le rôle des psychologues tout au long de la prise en charge

Après un temps d'accueil et d'observation, il est proposé à l'enfant un lieu où il pourra parler de lui, de ses difficultés, de ses peurs, de sa souffrance et ses désirs. Outre les demandes émanant de l'institution, l'émergence de la demande de l'enfant est essentielle. Le démarrage de la prise en charge et le nombre de séances est en lien avec la gravité de la problématique de l'enfant. Depuis plusieurs années, le nombre de suivis psychologiques effectués au sein de l'établissement est en progression, au regard du manque de places en CMP, mais également du fait des arrêts de prise en charge, prononcés dès lors que l'enfant est admis aux Jacquets.

Chaque psychologue est référente de 23 enfants. Les enfants, qui ne bénéficient pas de suivi extérieur, sont reçus une à deux fois par semaine, à leur demande. Les autres sont reçus plus ponctuellement, les entretiens étant davantage centrés sur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans l'institution.

	SUIVIS	FREQUENCE	
		HEBDOMADAIRES	PONCTUELS
Nanterre	57	36 dont 9 deux fois par semaine	16
Bagneux	62	38 dont 2 deux fois par semaine	12

Parallèlement, 28 prises en charge extérieures ont pu avoir lieu, essentiellement en CMP.

➤ Le travail avec les parents

Les psychologues rencontrent les parents dans le cadre de la prise en charge globale de l'enfant. Les aspects psychopathologiques sous-jacents, présents dans les fonctionnements familiaux, ont des effets sur la construction psychique des enfants et nécessitent d'être pris en compte dans l'accompagnement proposé. L'enfant apparaît le plus souvent comme porteur du symptôme familial. Ces rendez-vous sont l'occasion de mobiliser chaque parent à sa place et dans sa fonction. Les parents sont invités à un travail d'élaboration autour de thématiques, telles que le lien mère/enfant, la place du père, la problématique de séparation, les injonctions parentales etc. En 2023, 86 entretiens ont eu lieu, 46 à Bagneux et 40 à Nanterre.

Les psychologues participent à l'élaboration du projet d'orientation de l'enfant qui a lieu avec ce dernier, ses parents et les professionnels concernés. L'évocation de la séparation d'avec l'institution est une étape cruciale et nécessite un soutien assidu de la part de chacun des référents de l'enfant. Cette étape relance chez l'enfant un désir réel d'intégrer le collège.

En interne, les psychologues participent aux trois synthèses hebdomadaires et à l'élaboration du projet personnalisé. Elles sont présentes également à la réunion de réflexion du service éducatif et aux séances d'analyse des pratiques. Aux professionnels qui le souhaitent, elles proposent des temps d'échanges et d'élaboration autour de la clinique infantile. Elles entretiennent aussi des relations partenariales, notamment avec l'ASE, les CMP, et l'Education Nationale. Enfin, à l'échelle de la Fondation, elles participent à des instances transverses. L'une d'entre elles est membre du « comité ressource, relatif aux violences sexuelles faites sur mineur.e.s et jeunes majeur.e.s », assumant ainsi une fonction de référente auprès des professionnels des Jacquets. Une autre s'est inscrite dans le groupe organisateur de la journée d'étude de la Fondation, qui se déroulera en 2024, visant une meilleure prise en compte des vulnérabilités psychiques dans l'accompagnement éducatif et social.

Le service de suite

Le service de suite propose un accompagnement du jeune et de sa famille au moment de sa réinscription dans le milieu scolaire ordinaire (primaire ou secondaire). Il s'agit de consolider l'intégration de l'enfant par un soutien socio-éducatif approprié. Ce dispositif se concrétise par un accompagnement de la scolarité, un soutien auprès des parents et un partenariat développé avec les établissements scolaires et différents acteurs sociaux. L'inscription dans l'environnement, au sein d'activités sportives et culturelles, est également recherchée. Cette intervention est fondamentale pour aider les enfants à la sortie des Jacquets, l'objectif visé restant la réussite de leur intégration scolaire.

De janvier à décembre 2023, le service de suite a bénéficié à 6 enfants à Nanterre, et entre 6 et 11 enfants à Bagneux.

Cette intervention est fondamentale pour aider les enfants à la sortie des Jacquets, l'objectif visé restant la réussite de leur intégration scolaire.

En 2022, le nombre de prises en charge par le service de suite est en hausse, en lien avec l'augmentation du nombre d'orientations effectuées au collège. Il oscille entre 6 et 9 à Bagneux et entre 6 et 7 à Nanterre, tout au long de l'année scolaire.

Illustrations cliniques

Prendre en compte la singularité de chaque enfant pour construire un projet porteur

Aujourd'hui âgée de 12 ans, Cassandra est arrivée aux Jacquets en septembre 2018. A cette époque, c'est une petite fille qui ne correspond pas vraiment aux critères des enfants habituellement accueillis. Les résultats du test de QI révèlent une certaine limitation en termes de capacités cognitives, et les troubles de l'attention sont importants. Mais Cassandra démontre une forte envie de réussir durant la semaine d'observation, un élément majeur qui amène les professionnels à se positionner en faveur de son admission.

A son arrivée, elle ne maîtrise pas le langage et ne parvient pas à rester assise. Rapidement, sa mère adhère à l'accompagnement proposé par l'institution, ce qui va participer à la réussite de la prise en charge. Profitant des différents étayages mis en place – éducatifs, pédagogiques et psychologiques – Cassandra ne cesse d'évoluer au fil des années. Peu à peu, elle développe une posture d'élève et communique de mieux en mieux avec ses pairs. En dépit d'une grande fatigabilité, elle fait beaucoup d'efforts dans les apprentissages scolaires. Elle devient lectrice et semble découvrir qu'elle est capable d'apprendre. Souvent sollicitée par les éducateurs du service éducatif, Cassandra participe à de nombreux séjours, ce qui lui permet de « grandir » et de s'autonomiser.

En 2023, la question de l'orientation de Cassandra mobilise tout particulièrement les équipes. Considérant ses difficultés, une orientation en institut médico-éducatif (IME) sera finalement envisagée au terme de plusieurs

synthèses, en juin dernier. L'adhésion de la famille n'est pas immédiate, mais la relation de confiance, instaurée entre les professionnels et la famille depuis plusieurs années, va permettre l'aboutissement de l'orientation.

Deux IME sont visités et l'un d'entre eux, proposant une potentielle inclusion en classe ULIS, est retenu. Dans un premier temps, Cassandra est inscrite sur une liste d'attente. Le temps qu'une place se libère, il lui est proposé de rester aux Jacquets. Lui offrir un espace contentant et étayant, au sein duquel elle puisse continuer à progresser, apparaît alors primordial.

En février 2024, Cassandra a quitté l'établissement. Au vu de ses progrès, l'inclusion dans une classe Ulis, associée à la prise en charge proposée par l'IME, a pu être très rapidement mise en place.

Favoriser la construction d'une posture d'élève

Ethan est accueilli aux Jacquets en septembre 2023. Agé de 7 ans, c'est un petit garçon très agité qui a bien du mal à « tenir en classe ». Jusqu'à présent, son expérience d'élève n'était pas du tout centrée sur les apprentissages, Ethan passait ses journées dans le bureau du directeur, du fait de son comportement. Sur le plan relationnel, Ethan est très immature, il insulte petits et grands et paraît n'avoir aucune limite. Il ne pense qu'à jouer et réclame sans cesse l'ordinateur de la classe pour cela. Au domicile familial, il utilise beaucoup les écrans.

Dès son arrivée dans la classe des plus jeunes, Ethan commence peu à peu à « se poser ». Les premiers objectifs consistent à ce qu'il puisse rester en classe et accepter les règles inhérentes à la vie collective. Nécessaires, de nombreux aménagements pédagogiques sont mobilisés pour favoriser sa mise au travail : chuchoteur²⁰, casque antibruit, paravent. Ethan rencontre également des difficultés relationnelles avec les autres enfants, qu'il provoque régulièrement. Il ne sait pas respecter les règles du jeu et se frustre très rapidement.

Les différents étayages déployés dans l'établissement permettent à Ethan de progresser. La qualité du lien établi avec l'enseignante contribue visiblement à le rassurer. Il parvient à travailler une partie de la matinée et respecte davantage les règles. Il participe à différentes activités, comme le vélo, les techniques de cirque ou le poney. En dépit d'un retard scolaire demeurant important et d'un fort décalage entre son âge et sa maturité, l'adaptation d'Ethan est significative. Elle témoigne de sa capacité à tirer profit de l'accompagnement proposé aux Jacquets.

Agir en partenariat dans l'intérêt de l'enfant

Agé de 9 ans, Mohamed est accueilli aux Jacquets depuis la rentrée 2023. L'admission a été difficile. Madame vit seule avec ses deux fils et sa fille, une mesure d'AEMO est exercée dans la famille. Madame a eu besoin du soutien de l'éducateur du service d'AEMO pour accepter la proposition d'orientation aux Jacquets. Plusieurs échanges ont été nécessaires pour mener à bien le projet. Les motifs de la demande d'admission étaient multiples, des difficultés d'apprentissage, un absentéisme scolaire et un climat familial tendu.

Rapidement, nous sommes confrontés aux absences de Mohamed. Très régulièrement, les éducateurs sont amenés à se rendre au domicile de la famille pour aller le chercher, puis l'acheminer aux Jacquets. Au sein de l'établissement, Mohamed a besoin de toute la vigilance de l'adulte pour lui permettre d'intégrer le groupe classe. Le moindre relâchement entraîne invariablement des conflits avec ses pairs. Nous constatons que les séjours offrent des moments d'apaisement à Mohamed. Il parvient à échanger sereinement avec ses camarades, il accepte les règles de la collectivité. Il se livre aux professionnels. Il exprime son inquiétude vis-à-vis de sa mère – ses difficultés financières et administratives, sa dépression – et ses craintes quand il la laisse seule.

Avec le service d'AEMO, un travail collaboratif se met en place. Un hébergement de semaine, en MECS, est envisagé pour Mohamed, tout en maintenant la prise en charge aux Jacquets. Ce projet est accepté par celui-ci et sa mère, et la recherche d'un établissement est en cours. Aujourd'hui, Mohamed s'implique et participe activement à la vie de l'école et de l'établissement. Au quotidien, Mohamed a encore besoin d'être soutenu et contenu, mais il est désormais présent en classe chaque jour, sans qu'on ait besoin d'aller le chercher. En parallèle, l'accompagnement éducatif mis en œuvre auprès de sa mère se poursuit, en mobilisant les professionnels appropriés – assistante sociale, psychologue etc. – afin qu'elle puisse trouver l'aide dont elle a besoin.

²⁰ S'utilisant comme un téléphone, le chuchoteur est un outil pédagogique qui permet à l'enfant de s'entendre lire à haute voix, au travers d'un casque, alors qu'il ne fait que chuchoter.

Conclusions et perspectives

L'expertise acquise aux Jacquets permet d'affirmer que c'est par le biais de l'activité scolaire que les enfants accueillis se structurent, et qu'il convient, dans cette perspective, de les rapprocher autant que possible des critères normatifs de l'Education Nationale. Depuis plusieurs années, les problématiques des enfants sont plus complexes et les blocages, en termes d'apprentissage, plus fréquents, contraignant les professionnels à construire de nouvelles approches. Démultiplier et fortifier les réseaux partenariaux s'avère indispensable. Aujourd'hui, il est de plus en plus nécessaire d'articuler l'éducatif et le soin pour répondre aux difficultés des enfants, en lien avec des structures comme les CMP et les hôpitaux de jour. En interne, il s'agit de déployer de nouvelles formes de prise en charge individuelle, pour pouvoir accompagner des enfants qui, ponctuellement, ne sont pas en capacité de rester en classe.

En 2024, l'évaluation sera conduite selon le référentiel de la HAS. Elle mobilisera l'ensemble des professionnels et la direction, le rapport définitif devant être transmis à l'autorité de tarification et de contrôle, fin juin.

Enfin, à la suite d'une réflexion menée conjointement par la direction générale et l'équipe de direction – le directeur et la directrice adjointe de Bagneux, entendu que le second poste de directeur adjoint est demeuré vacant à Nanterre – l'établissement va connaître une nouvelle organisation en 2024. L'organigramme sera remanié. L'établissement disposera de deux directeurs, chacun dirigeant un des deux sites, sans l'appui d'un directeur adjoint. En contrepartie, deux postes de coordinateur seront créés. Ces professionnels assumeront un certain nombre de tâches, directement liées avec les prises en charge des enfants, qui étaient jusqu'alors dédiées aux deux directeurs adjoints.

Bien entendu, cette nouvelle organisation restera à éprouver et à évaluer...



ESSONNE



LA MAISON COQUERIVE

Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

Présentation de l'établissement

Située à Étampes dans l'Essonne, La Maison Coquerive est un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), habilité à recevoir un public mixte, d'adultes seuls ou en couple, avec ou sans enfant, dans le cadre de dispositifs pluriels (Insertion, Urgence 91 et, depuis février 2023, Urgence 75). Les accueils se font essentiellement en logements diffus, à Étampes, et en accueil semi-collectif dans un pavillon pour trois familles (femmes et enfants), à Étréchy.

Les familles sont prises en charge à la suite d'événements ayant entraîné une rupture d'hébergement (conflits de famille, violences intrafamiliales, fin d'incarcération, expulsion locative...). Ces personnes peuvent avoir subi une errance plus ou moins longue et ne possèdent pas, en général, un degré d'autonomie suffisant pour accéder à un logement et s'y maintenir. Le CHRS leur procure un toit, un accompagnement social global et leur permet d'acquiescer cette autonomie.

Ce dispositif est financé par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) et la Ville de Paris, au titre de la lutte contre les exclusions.

L'année 2023 : des faits marquants

L'année 2023 a été marquée par un certain nombre d'évolutions dans le fonctionnement et les pratiques de l'établissement.

La mise en œuvre du projet d'extension, portant à 50 le nombre de places d'hébergement d'urgence – soit 27 places supplémentaires –, en collaboration avec la DRIHL 75 (direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement), a nécessité un ajustement des ressources humaines. De nouvelles recrues sont venues renforcer l'équipe du CHRS, soit une secrétaire, 2 travailleurs sociaux – dont un apprenti éducateur spécialisé – un psychologue, quand le temps de travail de l'agent de maintenance préexistant a été augmenté à hauteur de 0,61%.

Tout au long de l'année, l'équipe de direction ²¹ a poursuivi le déploiement de la démarche qualité. Mobilisant l'ensemble des professionnels, de nombreux travaux ont été initiés ou finalisés en 2023, comme le plan de prévention de la maltraitance et ses outils, la procédure « parcours usagers », la révision du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement, la mise en place du dossier unique de l'usager, numérisé, la mise à jour du DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels, dont la partie des risques psychosociaux), la définition de subdélégations pour la cheffe de service, ou encore la déclinaison de différentes procédures RH élaborées à l'échelle de la Fondation.

Parallèlement, afin de soutenir et d'optimiser les pratiques, 18 formations, individuelles ou collectives ont été organisées au profit de 23 salariés, représentant un total de 24 jours. 10 d'entre elles ont été dispensées à titre gracieux, dans le cadre de la dynamique partenariale territoriale au sein de laquelle s'inscrit le CHRS.

En 2023, de nouvelles actions sont venues enrichir l'offre de service.

A titre illustratif, l'on peut mentionner deux activités réservées aux enfants, organisées à l'extérieur de l'établissement – séances d'éveil et multisports –, un espace agencé autour de l'accès vestimentaire, visant la restauration de l'image de soi – Vesti'boutique – ainsi que trois ateliers de médiation thérapeutique – écriture, musique et jeux vidéo.

²¹ La directrice et la nouvelle cheffe de service embauchée en juillet 2022, à la suite du départ à la retraite de la professionnelle qui se trouvait en poste depuis de longues années.

Conséquent, le renforcement des partenariats a mobilisé l'ensemble des professionnels. Au regard des problématiques des adultes et des enfants accueillis, l'inscription du CHRS dans l'environnement départemental conditionne la qualité des accompagnements.

Il est essentiel de disposer d'un vaste réseau partenarial. Fin 2023, 10 conventions partenariales contractualisées témoignent de la dynamique d'ouverture poursuivie par l'établissement.

Reconduite, l'enquête de satisfaction a recueilli un taux de participation de 78,6%, contre 73% en 2022. 89% des répondants estiment que l'accompagnement prodigué par le CHRS leur permet d'être plus autonomes et de se sentir suffisamment sécurisés pour devenir totalement indépendants. 9% ne répondent pas à la question et 2% expriment leur insatisfaction.

Encourageants, les résultats reflètent l'investissement des professionnels et leur volonté de tenir compte de la parole des personnes accompagnées, pour ajuster leurs pratiques. Ainsi, un certain nombre d'items ont vu leur taux de satisfaction croître, grâce aux actions mises en place à la suite de l'expression de l'insatisfaction, lors de la précédente enquête.

Enfin, initiés en 2022, les travaux d'agrandissement et d'embellissement des espaces de travail se sont poursuivis en 2023. Afin d'accueillir les nouveaux professionnels, 3 bureaux ont été créés dans les combles de l'établissement. Dans une même logique, des travaux ont été réalisés dans les locaux jouxtant le CHRS. 2 bureaux distincts, agrémentés d'une salle d'accueil, constituent désormais les locaux dédiés à l'accompagnement psychologique.

L'activité

Quelques chiffres et leurs analyses.

En 2023, 66 ménages ont été accompagnés, ce qui représente 266 personnes, soit 94 adultes et 132 enfants (dont 126 mineurs) :

- 51 ménages, soit 166 personnes – 69 adultes et 97 enfants dont 3 majeurs et 4 naissances – ont été accompagnées au titre du dispositif Insertion ;
- 8 ménages, soit 32 personnes – 12 adultes et 20 enfants dont 3 majeurs – ont été accompagnées au titre du dispositif Urgence 91 ;
- 7 ménages, soit 28 personnes – 13 adultes et 15 enfants, dont 2 naissances – ont été accompagnées au titre du dispositif Urgence 75.

23 nouveaux ménages, soit 86 personnes, ont rejoint le CHRS au cours de l'année – 35 adultes et 51 enfants –, quand 18 ménages, soit 51 personnes, l'ont quitté – 24 adultes et 27 enfants, dont 2 majeurs.

Le taux d'occupation des dispositifs Insertion et Urgence 91 est de 98,68%, contre 98,87 % en 2022. Celui-ci reste supérieur aux attentes de la DDETS, notamment pour le dispositif Insertion dont l'objectif requis dans le cadre du CPOM, en termes d'activité, est de 97%, alors qu'il atteint 99,16% cette année. Le taux d'activité du dispositif Urgence 75 est de 80,54%. Il se justifie par une montée en charge progressive de l'activité, de mars à juin, les effectifs se trouvant au complet, dès juillet 2023.

Depuis plusieurs années, les ménages majoritairement représentés, tous dispositifs confondus, sont les familles monoparentales puis les couples avec enfants. Respectivement, ils représentent 45,45% et 43,94% de la population accueillie, contre 45,76% et 38,98% l'an passé. Le nombre de personnes isolées reste faible, soit 10,61% et les couples sans enfant ne sont plus représentés cette année, alors que leur nombre décroissait depuis 2020.

Cette évolution de la population accueillie répond aux directives de la DDETS qui souhaite mettre à l'abri les familles les plus vulnérables, notamment les foyers monoparentaux qui concernent, le plus souvent, des femmes avec des enfants en bas âge. Par ailleurs, la typologie des logements, mis à disposition par le CHRS, correspond tout à fait aux besoins de ces familles.

En 2023, 44,25% des personnes accompagnées sont adultes, 55,75%, mineures. Depuis 2017, la courbe des âges s'est inversée. La proportion de mineurs suit une constante augmentation – soit + 7,75 points durant ces 7 dernières années –, et celle des enfants âgés entre 0 et 6 ans ne cesse de croître, représentant 33,63% cette année.

Cette évolution démographique induit une nécessaire adaptation des ressources humaines et des pratiques professionnelles. Accueillir les enfants au sein de la garderie et soutenir la parentalité, notamment en accompagnant les compétences et les difficultés parentales au sein de l'environnement familial, s'avère aujourd'hui primordial. C'est ainsi que 2 nouvelles professionnelles ont été recrutées, une seconde puéricultrice en février, et une éducatrice de jeunes enfants en remplacement d'un poste de travailleur social, en octobre.

Dans un contexte sociétal accentuant la précarité – financière, alimentaire, énergétique, sociale, familiale... –, les ménages accueillis sont toujours plus fragilisés. Le caractère multidimensionnel des accompagnements s'impose. De surcroît, la complexité des problématiques – vécus traumatiques, ruptures, isolement, violences, déracinement...– nécessite une constante évolution des pratiques professionnelles.

Les 23 nouveaux ménages entrés en 2023 ont tous été identifiés sur la plateforme du SIAO.

Néanmoins, pour 2 d'entre eux, la demande d'admission a été initiée par des partenaires, comme les services Hébergement et AEMO du SE 91 de la Fondation Jeunesse Feu Vert. Dans ces 2 situations, une rupture de parcours a pu être évitée, l'accueil au CHRS ayant permis de poursuivre le travail entrepris lors des prises en charge précédentes.

Par le biais de ces admissions « directes », le CHRS « Maison Coquerive » répond également à l'une des 3 axes du plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2023-2027) : « *Conforter le maintien dans le logement, prévenir les ruptures et éviter les dégradations des situations* ».

➤ La situation professionnelle et économique des personnes hébergées

68% des adultes accompagnés au cours de l'année 2023 sont sans activité. 12% ont des emplois précaires (intérim, CDD, CDDI) et 12% disposent d'un emploi pérenne (CDD, CDI et intérim). A la marge, 5% sont inscrits dans des dispositifs d'insertion.

Comparativement à l'an passé, une augmentation significative du nombre de personnes sans activité est constatée (+ 6,2 points). Les facteurs entravant l'insertion professionnelle sont multiples, telles qu'une situation administrative irrégulière – 86,11% des personnes concernées sont sans activité –, une absence de qualification, un handicap psychique, de sérieux problèmes de santé, une absence de mode de garde d'enfants ou encore une non-maitrise de la langue française, nécessitant au préalable une entrée en formation « Français Langue Etrangère » (FLE).

Malgré une légère baisse, le nombre de ménages sans ressources reste notable, représentant 30% de l'ensemble contre 32% en 2022. Les personnes sans ressources sont soutenues dans l'accès aux associations caritatives, afin de bénéficier d'une aide matérielle pour couvrir leurs besoins primaires (aide alimentaire, vestiaire...). Ils bénéficient également d'une distribution alimentaire, organisée de façon hebdomadaire en partenariat avec l'association Phénix.

Enfin, le CHRS leur accorde des dépannages financiers et des chèques services, dont le montant est apprécié selon la composition familiale. Le nombre de chèques services accordés est en constante augmentation. Au nombre de 600 en 2019, il atteint 1790 en 2023.

➤ La durée des séjours des personnes accompagnées en 2023

La durée moyenne des séjours des personnes présentes à la date du 31 décembre 2023 a augmenté. Comparativement à 2022, elle est de 22 mois et 4 jours contre 20 mois et 7 jours pour le dispositif Insertion, et de 23 mois et 15 jours contre 22 mois et 7 jours pour le dispositif Urgence 91. Elle est de 8 mois et 10 jours pour le nouveau dispositif Urgence 75, existant depuis février 2023.

A la date du 31 décembre 2023, tous dispositifs confondus, les effectifs comptent 23 ménages présents depuis plus de 18 mois (soit 82 personnes), contre 16 ménages (soit 55 personnes), en 2022. Les raisons d'un séjour supérieur à 18 mois sont multiples, essentiellement en lien avec des situations administratives irrégulières ou précaires entravant l'accès au logement, des problématiques en matière d'insertion professionnelle, des

vulnérabilités psychiques significatives, ou encore des difficultés majeures dans la gestion administrative et budgétaire ayant entraîné une situation d'endettement.

➤ Orientation des ménages à la sortie du CHRS en 2023

Accompagnés par les travailleurs sociaux, 10 d'entre eux, soit 55%, ont accédé à un logement de droit commun, contre 64,7% l'an passé. La totalité d'entre eux a pu bénéficier d'un bail social, alors qu'ils n'étaient que 81,81% en 2022, et 39% en 2021.

6 autres ménages ont été réorientés. L'un d'entre eux a rejoint un CHU plus proche de son activité professionnelle, et 2 autres ont intégré un autre dispositif, au sein même du CHRS (passant de l'Urgence 91 à l'Insertion, et vice versa). Un ménage a été orienté vers une résidence sociale, un autre vers un foyer d'hébergement pour adultes en situation de handicap psychique, le dernier « chez un tiers », pour aller vivre chez son compagnon.

Enfin, 2 ménages ont quitté le CHRS sans solution, après avoir été exclus pour des faits ne permettant pas d'envisager la poursuite de leur séjour (refus d'un logement social pour l'un, et non-respect du règlement et non-adhésion à l'accompagnement pour l'autre).

L'accompagnement socioéducatif des personnes hébergées

➤ Le développement des partenariats

Pour mener à bien ses missions d'accueil et d'accompagnement, il est essentiel que le CHRS dispose d'un réseau diversifié, sur lequel les professionnels peuvent s'appuyer. C'est ainsi que 39 rencontres ont été organisées, avec des partenaires spécialisés dans différents domaines.

Au regard des problématiques et des besoins des familles, conjugués aux difficultés d'accès à l'offre de soin en Ile-de-France, le champ de la santé, physique et psychique, a fait l'objet d'une attention toute particulière. En 2023, des liens se sont tissés ou renforcés avec diverses structures telles que le CMP d'Etampes, la CPAM et une sophrologue exerçant en libéral – 3 nouvelles conventions de partenariat ont été signées cette année –, le DIAPSY 91 – dispositif intersectoriel d'appui pour l'accès aux soins psychiatriques –, la CPTS – communauté professionnelle territoriale de santé –, le CAPSE – centre d'accompagnement psychosocial des exilés – ou le dispositif de la Croix Rouge Française, les Lits Halte Soins Santé (LHSS).

D'autres structures ont été rencontrées, certaines relatives à l'insertion professionnelle – Horizons Formation, le GRETA, France Travail, le SAFIP, l'EDI Repères, des entreprises d'insertion, des associations intermédiaires etc... – d'autres à l'enfance et au soutien à la parentalité – des services de PMI, des écoles, le programme de réussite éducative d'Etampes, des centres sociaux et des maisons de quartier, la CAF, la Maison des solidarités (MDS)... – , ou à l'accès aux droits – appui d'un avocat spécialisé dans le droit des étrangers et rencontre de la préfète à l'égalité des chances – ou encore à l'insertion par le logement – nouveau partenariat avec l'association Tout Azimut.

D'autre part, deux autres nouvelles conventions ont été signées avec la Croix Rouge Française et l'association Renaissance et Culture, donnant accès à des cours de français, à des personnes ne pouvant prétendre aux dispositifs de formation du droit commun.

L'établissement a également pris place au sein de dynamiques partenariales locales, comme « les instances de coordination violences » pilotées par le Conseil départemental – 6 professionnels ont participé à 5 séances –, la journée inter-partenariale des acteurs du sud essonnien et le réseau essonnien d'accompagnement pour le logement (REAL).

Enfin, un nouveau partenariat s'est construit avec l'IRFASE (institut de recherche et de formation à l'action sociale de l'Essonne). Des actions en faveur du recrutement sont en réflexion, comme l'accueil ponctuel de cours dispensés aux élèves travailleurs sociaux, dans les locaux du CHRS.

➤ Le pôle enfance

L'accueil à la garderie : 23 enfants de moins de trois ans ont été régulièrement accueillis au cours de l'année. Elaborés mensuellement, les plannings d'accueil répondent aux besoins des enfants et des parents. Du lundi au vendredi de 9h30 à 16h, les journées sont structurées et rythmées, proposant un cadre sécurisant et tout un panel d'activités : motricité corporelle, motricité fine, langage, jeux de logique, lecture, jeux symboliques etc. En 2023, les professionnelles ont élaboré un livret spécifique, destiné à informer et à rassurer les parents sur le fonctionnement de la garderie.

Le soutien à la parentalité, les visites de prévention : concernant des enfants de moins de 3 ans, 37 visites de prévention ont eu lieu au domicile des familles, au cours du premier mois de leur arrivée. 5 visites prénatales ont également été organisées auprès de femmes enceintes.

Les activités enfants et les séjours : une cinquantaine d'enfants scolarisés ont participé à de nombreuses activités et sorties, organisées les mercredis et durant les vacances scolaires. Depuis l'automne dernier, quelques activités sont nouvelles comme le Vesti-Troc (échanges de vêtements d'enfants) ou une activité d'éveil qui se déroule dans une maison de quartier. Une programmation a également été dédiée aux adolescents. Enfin, 3 séjours ont été réalisés, 2 à destination de 9 enfants – dans une ferme pédagogique et dans un centre de vacances de la Fondation, en Normandie – le dernier, avec 2 mères et leurs enfants en bas-âge.

➤ L'accompagnement mis en œuvre par la référente logement

Désormais à plein-temps depuis le début de l'année 2023, la référente logement assure un suivi spécifique auprès des familles dans le savoir-habiter, l'entretien des appartements et l'organisation du quotidien. En charge des états des lieux d'entrée et de sortie, elle effectue des visites régulières, biannuelles à minima, lui permettant d'identifier les actions à déployer. Impliquant les familles, elle œuvre à la décoration et la personnalisation des appartements, permettant, le cas échéant, un meilleur investissement en faveur du cadre de vie. En lien avec les autres professionnels, dont la direction et l'agent de maintenance, elle contribue à un meilleur agencement des logements et à leur rénovation. 17 appartements ont pu faire ainsi l'objet de réfection, cette année.

➤ L'accompagnement en matière d'insertion professionnelle

Occasionnée par le départ de la chargée d'insertion professionnelle en mai 2023, une vacance de poste a contraint les travailleurs sociaux du CHRS à prendre en charge le suivi des projets d'insertion professionnelle, des personnes pour lesquels ils étaient référents. A ce titre, ils ont notamment participé à tout un panel de rencontres partenariales, précédemment cité.

Animé par l'agent de maintenance et moniteur d'atelier du CHRS, l'atelier de redynamisation s'est également inscrit dans une dynamique de réinsertion professionnelle, pour des hommes qui n'avaient pas occupé d'emploi depuis un certain temps. Au cours de l'année 2023, 21 chantiers ont été réalisés – mise en peinture, déménagements, rangement de caves et de garages etc. –, profitant à 6 hommes qui se trouvaient en situation irrégulière et pour lesquels l'inactivité générait un sentiment de dépréciation et d'inutilité. Différents symptômes, en lien avec ce vécu, ponctuaient leur quotidien : insomnies, angoisses, isolement...

➤ L'accompagnement psychologique

Désormais, le CHRS « Maison Coquerive » dispose de 2 psychologues, soit 1,2 ETP. A eux deux, ces professionnels ont rencontré 136 personnes. Outre les premiers contacts organisés dans le cadre des admissions, les adultes bénéficient tous de 3 entretiens individuels, permettant l'évaluation de leur situation et de leur vécu psychique. Par la suite, ils sont reçus au moment du renouvellement du projet personnalisé de la famille. Les évolutions sont mesurées et le projet, réajusté. Prenant en compte les besoins de chacun, des suivis thérapeutiques (30) et des visites à domicile (13) sont venus compléter l'accompagnement.

Régulièrement, les psychologues interviennent aussi auprès de l'équipe pluridisciplinaire, de l'institution et des partenaires. Ils ont pour fonction d'apporter un éclairage clinique, de soutenir la réflexion et la prise de distance, et de prendre une place d'intermédiaire entre l'institution et l'utilisateur, dans une fonction tiers. A ce titre, ils ont participé à de nombreuses réunions, contribué à divers travaux institutionnels et rencontré différents partenaires, essentiellement dans le champ du soin psychique. Enfin, ils ont animé cette année 3 ateliers de médiation thérapeutique, utilisant l'écriture, la musique, et les jeux vidéo et de société.

➤ **L'accompagnement à l'accès à la culture et aux loisirs**

Initiés en 2022, deux projets intitulés « Parcours découverte » et « Connaître ma ville » ont perduré en 2023. Par ailleurs, 13 sorties ont été proposées aux familles du CHRS, dont l'une a consisté en la visite de la tour Eiffel, conformément au souhait exprimé collectivement, dans le cadre d'une réunion d'expression.

➤ **Les ateliers**

7 ateliers ont été développés tout au long de l'année.

Ces différents espaces ont pour objectifs de favoriser la socialisation, de restaurer la confiance en soi et d'offrir des temps de partage autour d'activités médiatrices, facilitant la création du lien, préalable à toute action éducative. Certains ont été reconduits dans la continuité de l'année précédente, comme l'atelier « Phénix » – autour de la redistribution alimentaire –, l'atelier « C'est moi qui l'ai fait », l'atelier « Bien-être » et l'atelier sportif pour adultes.

En revanche, 3 nouveaux ateliers ont vu le jour en 2023. Mise en place en cours d'année, la Vesti'boutique a bénéficié à 5 familles, soit 25 personnes et l'atelier multisports a mobilisé, chaque semaine, 26 enfants âgés de 6 à 11 ans. Enfin, un atelier de prévention dans le domaine de la santé a été élaboré en partenariat avec le dispositif LHSS de la Croix Rouge Française. 6 interventions ont bénéficié à 13 adultes – les accidents domestiques et les conduites à risques adolescentes –, à 23 adolescents – le harcèlement scolaire, les réseaux sociaux et le racisme – ainsi qu'à 9 enfants âgés de 7 à 11 ans, autour de la thématique de la maltraitance.

➤ **Les séjours**

9 séjours ont été organisés, contre 6 en 2022, concernant 12 adultes et 36 enfants.

Outil éducatif essentiel dans l'accompagnement dispensé aux personnes hébergées, les séjours permettent de leur offrir une parenthèse dans le quotidien, une prise de distance avec les situations complexes qui sont les leurs, et l'établissement d'un lien différent avec les professionnels, éloigné des enjeux et des contraintes institutionnelles. Ils sont des temps d'observation des interactions familiales, de la place prise par chacun au sein d'un groupe et des dynamiques relationnelles à l'œuvre, étayés par l'accompagnement des professionnels présents. Enfin, ils sont l'occasion de regards croisés et multidimensionnels sur les situations, nourrissant les réflexions d'équipe et les projets personnalisés.

Illustration : Mise en place d'un accompagnement à la parentalité

B. est un enfant âgé de 8 mois. Au début de son accueil à la garderie, B. est un bébé apathique, peu stimulé, peu mobile et souffrant de troubles intestinaux réguliers. Il est le dernier d'une fratrie de cinq garçons. De nombreuses carences sont alors repérées dans la famille.

En lien avec les travailleurs sociaux référents de la famille du CHRS et les partenaires (MDS, PMI, TISF), un accompagnement à la parentalité conséquent est mis en place. Régulièrement, les professionnelles du pôle enfance échangent avec les parents concernant différentes problématiques, comme le manque d'hygiène alimentaire (dates de péremption dépassées, aliments non adaptés à l'âge des enfants, non-équilibre alimentaire) et le manque d'hygiène corporelle (vêtements tâchés, défauts de soin, ongle et visage sales). Des conseils quotidiens sont apportés.

Un défaut de surveillance est également constaté. Les éducatrices remarquent fréquemment des traces de bosses et de griffures sur le visage de B. La fratrie se chamaille, des coups sont échangés... Dans ce cadre, les parents sont reçus à plusieurs reprises par la cheffe de service et les travailleurs sociaux référents. Ils sont invités à participer à des réunions de prévention et sont alertés sur les risques liés aux accidents domestiques.

Au regard de ces observations, le CHRS sollicite la réunion d'une commission de prévention à la MDS d'Étampes. Il s'agit de réfléchir collectivement à l'accompagnement pouvant être proposé à cette famille, afin que les enfants puissent grandir et se développer favorablement en son sein (éviter un placement).

Au fil des semaines, le soutien individualisé et l'accompagnement pluridisciplinaire (visites à domicile, travail autour d'un planning de gestion du quotidien, aide à l'entretien du logement, suivi des rendez-vous PMI, vérification des dates de péremption...) permettent à Madame de se saisir des conseils prodigués. Elle s'efforce d'appliquer de nouvelles règles, et des effets bénéfiques sont constatés. B. n'arrive plus à la garderie avec le visage abimé par des coups ou des griffures, il est changé quotidiennement et ses problèmes intestinaux s'atténuent.

En fin d'année, afin de poursuivre le travail d'accompagnement à la parentalité, un séjour mère/enfants est organisé au centre de vacances à Montaure, dans l'Eure. Ces quelques jours permettent à Madame de prendre du temps pour elle-même et de se ressourcer. Elle a su s'appuyer sur les éducatrices pour s'alléger de certaines tâches quotidiennes. Elle a pu également partager de bons moments avec ses enfants : activité baignade, visites touristiques, parc animalier. Ces derniers ont manifesté leur joie de voir leur mère profiter, avec eux, de cet environnement privilégié.

➤ L'accompagnement dans le logement (ADL)

7 ménages ont bénéficié de ce dispositif interne, qui permet de sécuriser les parcours des familles sorties du CHRS, pendant quelques mois.

➤ L'accompagnement en matière d'insertion professionnelle

La chargée d'insertion professionnelle (CIP) a rencontré 57 adultes, sur les 89 accompagnés en 2022. En fonction de chaque situation, la CIP propose la mise en œuvre d'actions telles qu'une formation, linguistique ou professionnelle, la participation à l'atelier informatique ou un accompagnement à l'élaboration de CV et à la recherche d'emploi. Cette professionnelle travaille en étroite collaboration avec les travailleurs sociaux du CHRS, référents des personnes concernées, et tout un panel de partenaires précédemment cités. Accompagnées par la CIP, 5 personnes ont pu concrétiser leur projet professionnel au cours de l'année.

➤ L'accompagnement psychologique

La psychologue du CHRS « Maison Coquerive » a rencontré 67 personnes, totalisant 244 rendez-vous. Dès leur arrivée, les adultes bénéficient de 3 entretiens individuels, permettant l'évaluation de leur situation et de leur vécu psychique. Par la suite, ils sont reçus au moment du renouvellement du projet individualisé, afin de faire le

point sur leur situation et ses évolutions. Ces rendez-vous ont un caractère obligatoire, ils font partie de la procédure « Parcours usager », mentionnée dès les entretiens d'admission. Selon les besoins de chacun, des suivis thérapeutiques (17), des rendez-vous extérieurs chez un psychiatre, (2) et des visites à domicile (5) sont venus compléter l'accompagnement.

La psychologue intervient également auprès de l'équipe pluridisciplinaire, de l'institution et des partenaires. Elle a pour fonction d'apporter un éclairage clinique, de soutenir la réflexion et la prise de distance, et de prendre une place d'intermédiaire entre l'institution et l'utilisateur dans une fonction tierce, le cas échéant.

Cette année, la psychologue a particulièrement développé les rencontres partenariales dans le champ du soin psychique, et notamment sur les questions de troubles post traumatiques, avec le centre du psychotrauma de l'institut de victimologie (CPIV) et l'association « Le Chêne et l'Hibiscus ».

➤ L'accompagnement à l'accès à la culture et aux loisirs

Ayant pris ses fonctions en juin 2022, la référente « culture et loisirs » a permis à 22 familles de bénéficier d'activités et sorties, organisées au sein de 2 projets « Parcours découverte » et « Connaître ma ville ». Différents partenariats locaux ont été engagés à cet effet.

➤ Les ateliers

7 ateliers ont été développés tout au long de l'année : l'atelier de redynamisation, l'atelier « Phénix », l'atelier « C'est moi qui l'ai fait », l'atelier créatif, l'atelier « Bien-être », l'atelier « KIJOULOU » et l'atelier de sophrologie. Ces différents espaces ont pour objectifs de favoriser la socialisation, de restaurer la confiance en soi et d'offrir des temps de partage autour d'activités médiatrices, facilitant la création du lien, préalable à toute action éducative.

L'atelier de redynamisation est animé par l'agent de maintenance et moniteur d'atelier du CHRS. Il s'inscrit dans une dynamique de réinsertion professionnelle, pour des hommes qui n'ont pas occupé d'emploi depuis un certain temps. Au cours de l'année 2022, il a profité à 6 hommes qui se trouvaient en situation irrégulière et pour lesquels l'inactivité générait un sentiment de dépréciation et d'inutilité. Différents symptômes, en lien avec ce vécu, ponctuaient leur quotidien : insomnies, angoisses, isolement...

L'atelier « Phénix » propose une redistribution alimentaire grâce à une convention signée avec l'entreprise sociale « Phénix », depuis mars 2017. La régularité et la continuité de cet atelier en font un repère stable et ancré dans le quotidien des hébergés. Aussi, « la ramasse » a permis, aux familles les plus démunies du CHRS, de bénéficier d'une alimentation différente et diversifiée tout au long de l'année. 35 familles en ont bénéficié de façon hebdomadaire.

Illustration clinique

Se réinsérer après un passé empreint de ruptures et d'addictions

Âgée de 15 ans, Madame Y quitte le domicile parental en raison de différents conflits avec ses parents, relatifs à son décrochage scolaire, à l'alcoolisme de son père et aux violences conjugales parentales, dont elle est communément témoin. Dans un premier temps, Mme vit à Paris, dans la rue et dans un squat, avant d'être logée dans un appartement payé par son père, de 2003 à 2006. En 2007, Mme part dans l'Yonne où elle travaille un temps comme caissière, avant de vivre des périodes d'errance, partagées entre la France et la Belgique. Durant une vingtaine d'années, sa vie est marquée par une consommation de drogues dures.

En 2018, Mme bénéficie du dispositif d'hébergement « Assore », déployé par l'association Aurore pour des consommateurs de drogues en situation précaire. Mme Y sera alors hébergée en hôtel social à Paris, avec son compagnon. En 2021, enceinte de 6 mois et demi, elle découvre sa grossesse. Un suivi médical renforcé est mis en place à l'hôpital. Apprenant qu'elle est porteuse du VIH, Mme est accompagnée par deux sage-femmes spécialisées, l'une en addiction, l'autre en infectiologie. Avec l'aide du CSAPA (association « Gaia »), Mme Y cesse de consommer des stupéfiants. Après l'accouchement, elle sera prise en charge durant 9 mois par la structure « Périnat Confluence » qui accueille des femmes enceintes, dont des jeunes mères en situation de grande précarité.

En octobre 2022, sa situation s'étant fortement améliorée (toxicomanie en cours de sevrage, stabilité en matière d'hébergement, mieux être psychique), elle est orientée vers le CHRS « Maison Coquerive ». Elle est accueillie avec son fils, alors âgé de 10 mois, au sein du pavillon semi-collectif situé à Etrechy.

Création du lien éducatif

Dans un premier temps, l'équipe éducative oriente l'accompagnement de Mme Y sur des démarches administratives, la recherche d'un emploi et d'un mode de garde pour son fils. Mme est fuyante, difficilement joignable, et les rendez-vous fixés ne sont pas toujours honorés. L'accompagnement éducatif peine à se mettre en place. En février 2023, Mme demande à bénéficier d'un logement indépendant. Supportant difficilement la cohabitation, elle passe ses journées enfermée dans sa chambre ou à l'extérieur du pavillon. En août 2023, elle intègre un studio, dans une résidence située face aux locaux administratifs du CHRS. Ce nouvel environnement marque un tournant dans l'accompagnement. Moins isolée, Mme Y échange quotidiennement avec les professionnels, bénéficie plus régulièrement des services de la garderie, ainsi que d'un soutien dans l'entretien de son logement.

Par ailleurs, fin août 2023, Mme Y va bénéficier d'un séjour en Normandie, organisé par une auxiliaire de puériculture et une travailleuse sociale du CHRS. « *Rassurée sur les compétences de l'auxiliaire de puériculture* » – selon ses propres mots –, elle se sent suffisamment sécurisée pour confier X à la garderie. A partir de septembre 2023, plusieurs sorties mère/enfants lui sont proposées. Le partage de moments informels et ludiques apparaît indispensable pour développer un sentiment de confiance réciproque, basé sur une relation « égalitaire ». Madame se montre alors volontaire et investie (visite d'une ferme pédagogique, participation à un pique-nique avec le pôle enfance, moments de détente à la piscine à raison d'une fois par mois...). Peu à peu, Mme Y s'investit de plus en plus, semblant comprendre le sens de l'accompagnement éducatif. Elle participe activement aux réunions d'expression à destination des personnes accompagnées, et se mobilise dans le cadre d'un groupe de travail portant sur la révision de l'enquête de satisfaction.

Accompagnement administratif et budgétaire

Au cours du dernier trimestre 2023, un nouveau projet personnalisé pour la famille est élaboré et formalisé avec Mme Y. Il comprend différents axes de travail. Consciente de ses difficultés, Mme accepte d'être aidée. Dès lors, le déblocage d'une situation administrative ancienne, en lien avec des déclarations d'impôts non effectuées, ouvre la possibilité d'une demande de logement social, qu'elle réalisera en décembre 2023.

Profitant de l'expérience des professionnels, Mme Y s'organise de mieux en mieux, déployant outils et méthode (meilleure utilisation du numérique, respect de diverses échéances...). Une même évolution est observée en termes de gestion budgétaire. En septembre 2023, lors d'une rencontre avec la cheffe de service, elle convient d'un échéancier pour rembourser ses impayés, au titre de la participation financière à l'hébergement (PFH). Depuis, elle respecte les échéances, sans nécessiter de relance de la part de l'équipe éducative.

Accompagnement à la santé physique et psychologique

À cette époque, Mme Y suit un traitement quotidien contre le VIH, le virus étant considéré comme « dormant ». Les rendez-vous à l'hôpital ont lieu tous les deux mois. A partir du mois d'octobre 2023, le suivi au CSAPA s'allège. Alors qu'elle s'y rendait quotidiennement pour obtenir son traitement de substitution, elle obtient le transfert de son dossier au CSAPA d'Étampes (association Oppelia). Un rendez-vous bimensuel est déterminé, jour de garde de son fils au sein de la garderie du CHRS.

La consommation de drogues a sérieusement endommagé la dentition de Mme Y. Dès son arrivée au CHRS, ses droits à la « Complémentaire Santé solidaire » sont remis à jour, lui permettant de bénéficier d'un suivi médical adapté. Dans la continuité du « prendre soin d'elle », Mme consulte un médecin ophtalmologue, une sage-femme et une cardiologue. Elle prend également rendez-vous pour réaliser un bilan visuel pour son fils.

Dès entretiens s'organisent avec la psychologue de l'établissement, rencontrée lors de l'admission. Ils se déroulent au domicile de Mme Y, lui offrant ainsi un cadre moins formalisé, plus souple. Au bout de 5 rencontres, Mme mettra un terme au processus engagé, verbalisant « *ne pas avoir accroché* » avec la psychologue et son approche. Au regard de son vécu, de son parcours et des difficultés qu'elle exprime, l'équipe reste convaincue de son besoin de soutien thérapeutique. Les professionnels l'encouragent à rencontrer le nouveau psychologue du CHRS ou encore, un psychologue exerçant en libéral. Mme dit qu'elle y réfléchit...

Accompagnement à la parentalité

Du fait du contexte – espaces de vie exigus, mise à distance du père, grande proximité... –, Mme Y a une relation très fusionnelle avec son fils, désormais âgé de 2 ans. Jusqu'alors X rencontrait son père une fois par semaine. Depuis octobre 2023, ce dernier est incarcéré et Mme ne souhaite pas que son enfant rencontre son père dans un parloir, lieu qu'elle considère non adapté. Mme Y a arrêté de consommer des drogues, dès l'annonce de sa grossesse. Il semble que son rôle de mère lui permette de mieux contenir son angoisse.

Dès les premiers mois de prise en charge, les professionnels ont observé chez Mme Y de réelles compétences parentales. Très attentive au développement de son fils, elle lui propose de nombreux jeux éducatifs et cherche à l'éveiller constamment. Pour autant, des difficultés dans la relation mère/enfant sont également identifiées. Très soucieuse, voire angoissée, Mme reste constamment en alerte, craignant que son fils ne chute. Elle ne lui permet pas d'explorer l'environnement, comme il conviendrait qu'un enfant de son âge puisse le faire. Par ailleurs, Mme Y éprouve de grandes difficultés à poser « le cadre ». Il est rare qu'elle exprime un interdit, accédant communément à toutes les demandes de son fils. La perspective d'un conflit semble lui être difficilement supportable, ce qui n'est pas sans impacter le développement de X. Celui-ci présente une intolérance certaine à la frustration – pouvant générer de la violence physique –, une difficulté à se différencier de sa mère – du fait de l'absence ou du manque de limites – ainsi qu'une socialisation complexe auprès de ses pairs.

Rendu possible une fois le lien de confiance établi avec Mme, l'accueil régulier de X au sein de la garderie du CHRS – à raison d'une journée par semaine – va permettre de travailler la séparation mère/fils et d'accompagner X dans les relations qu'il entretient avec les autres enfants. Les premiers temps s'avèrent difficiles, accompagnés de pleurs et de cris. A plusieurs reprises, Mme Y a dû être appelée pour venir rassurer son enfant, en proie à de fortes angoisses de séparation. X réclame une attention exclusive de la part de l'adulte, jusqu'à en devenir brutal lorsque son besoin n'est pas satisfait, ou se trouve entravé par la présence d'un autre enfant. Malgré des traces de griffures, parfois visibles sur son visage et son cou, Mme Y tend à minimiser la situation, justifiant toujours les passages à l'acte de son fils.

Plusieurs mois seront nécessaires pour restaurer chez Mme Y un sentiment de confiance suffisant, pour qu'elle puisse reconnaître être démunie face aux colères de son fils, et accepter d'être aidée et soutenue dans son rôle de mère. Peu à peu, les conseils prodigués par l'équipe éducative, notamment lors de sorties partagées, conjugués à un travail favorisant l'expression émotionnelle de X, ont permis une évolution positive du lien mère/enfant. Dès décembre 2023, X peut se séparer de sa mère, en toute sérénité. Soutenue par les professionnelles de la garderie, la rencontre avec d'autres enfants devient plus apaisée. X apprécie les activités manuelles. Il est capable de rester concentré durant une longue période. Pour soutenir cette dynamique, X sera désormais accueilli plus souvent à la garderie, soit une demi-journée supplémentaire par semaine.

Sur le plan somatique, l'évolution de X est également notable. A la faveur d'un suivi médical spécifique, dispensé du fait de l'infection au VIH de sa mère et de sa prise de drogues durant la grossesse, un bilan complet est réalisé. Celui-ci indique que X est en bonne santé et que son développement physique répond aux critères normatifs établis. De son côté, encouragée par l'équipe, Mme Y se saisit finalement des services de la PMI d'Etampes, après plusieurs rendez-vous non honorés. Elle y rencontre la puéricultrice, la pédiatre et participe notamment à un atelier collectif sur le langage. Parallèlement, les vaccins de X sont mis à jour.

Accompagnement dans la vie quotidienne

Marquée par l'errance et la précarité, Mme Y se trouve en grande difficulté dans la tenue de son logement. Mme a quitté le foyer familial adolescente, sans avoir acquis les bases en matière d'hygiène et d'entretien d'un logement. De surcroît, l'accumulation d'objets, de vêtements, de cartons peut revêtir chez elle une dimension sécurisante (enveloppante), venant remplir un vide trop angoissant. Là encore, l'acceptation de l'aide proposée par les référents éducatifs a demandé du temps. Pour autant, l'accompagnement hebdomadaire mis en place – aide au tri, rangement et nettoyage – ne suffira pas. Solliciter l'intervention d'une TISF au domicile (Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale) est aujourd'hui à l'étude.

Accompagnement à l'insertion professionnelle

À son arrivée au CHRS, Mme Y est inscrite à Pôle emploi. Souhaitant suivre une formation de développeur web à distance, elle obtient un ordinateur portable à moindre coût, via le dispositif « Emmaüs Connect ». Elle rencontre la conseillère en insertion professionnelle du CHRS et projette, avec elle, une formation visant l'évaluation de ses compétences, organisée par le Greta. Malheureusement, pour des raisons de procédure, celle-ci ne pourra pas aboutir.

Sans mode de garde pour X, Mme Y est réellement freinée dans ses démarches d'insertion. Plusieurs de ses recherches restent vaines. Mme a besoin de temps pour concevoir son avenir professionnel et s'inscrire dans un parcours d'insertion. Un certain nombre de difficultés l'entravent encore, comme une fragilité psychique et narcissique, la complexité de la relation mère/fils, une difficulté à se poser, à se projeter...

Perspectives...

Depuis maintenant 16 mois, Mme Y vit au CHRS Maison Coquerive. Afin que les évolutions identifiées soient pérennes, les accompagnements nécessitent d'être poursuivis. A ce jour, tout reste à construire dans le domaine de l'insertion professionnelle, et épauler Mme, dans la recherche d'un mode de garde pour son fils, sera incontournable. Faute d'aboutir, X entrera à l'école en septembre 2024, engendrant une nouvelle étape de séparation d'avec sa mère. Mme devra alors s'adapter à une organisation quotidienne qui ne sera plus rythmée par les besoins de X. Potentiellement complexe et anxiogène pour Mme Y, une telle période pourrait se révéler à risques, propice à une éventuelle rechute en termes de conduites addictives. Elle nécessitera toute l'attention et la mobilisation des professionnels...

Appréciation de l'accompagnement par les personnes hébergées et identification de pistes d'amélioration...

En complément des réunions d'expression – 3 séances, rassemblant chacune une quinzaine de participants –, le questionnaire de satisfaction a été remanié, puis redéployé en 2023.

Comme préalablement mentionné, 55 des 70 adultes hébergés au CHRS au moment de l'enquête, soit 78,6%, y ont répondu. Les résultats sont globalement satisfaisants et dans de nombreux domaines, meilleurs que l'année précédente.

100% des répondants sont très satisfaits ou satisfaits de l'écoute et de la compréhension de leur situation lors des entretiens d'admission. 100% d'entre eux sont satisfaits de l'accueil, et 84%, quant à l'accompagnement pour se familiariser avec leur nouvel environnement. « Avec Monsieur T., j'ai eu le droit au tourisme²² », précise l'un d'entre eux.

Le taux moyen de satisfaction, concernant les prestations liées au logement, est de 83,25%. Toutefois, 4% des ménages sont insatisfaits de l'état des logements à leur arrivée et 20% estiment leur superficie et leur agencement non-adaptés à la composition familiale. « Logement trop petit pour une famille de 7 personnes », pointe un répondant.

²² Verbatims notifiés par les participants lors de l'enquête

94% des personnes interrogées estiment être respectées dans leur intimité et leur vie privée. « *Ma vie privée est respectée* ». 91% d'entre elles sont très satisfaites ou satisfaites des informations transmises, explicitant le fonctionnement du CHRS (contrat de séjour, livret d'accueil, règlement de fonctionnement). « *Les règles sont claires et nettes* ».

96% des répondants ayant participé aux réunions d'expression en sont satisfaits.

77% des répondants sont satisfaits ou très satisfaits de la façon dont ils ont été associés à la construction de leur projet personnalisé. 76 % considèrent que leurs attentes ont été prises en compte.

A 91%, les répondants sont satisfaits de l'accompagnement relatif à la vie quotidienne et à 88%, au « savoir-habiter ». « *Ils m'aident à atteindre mon objectif* ». 90% des personnes se disent satisfaites ou très satisfaites de l'accompagnement à la santé et 91%, quant aux entretiens avec la psychologue. « *Ça aide sur beaucoup de choses* ». 80% des répondants sont satisfaits de l'accompagnement dans l'ouverture et le maintien de leurs droits. 91% se sentent suffisamment soutenus dans leurs démarches vis-à-vis des administrations. Le taux de satisfaction concernant les aides financières et matérielles accordées par le CHRS ne s'élève qu'à 49%, quand 33% se disent être non-concernés, ne bénéficiant pas de ces aides. « *Vu la composition familiale, les chèques [ne sont] pas assez élevés vu la hausse des prix* ».

Seuls 49% des répondants ont rencontré la chargée d'insertion professionnelle, 50% sont satisfaits ou très satisfaits. « *Eclairci sur l'avenir* ». La faiblesse des résultats s'explique par le départ de la CIP, en mai, puis des accompagnements non-inscrits dans la durée. 78% des répondants sont satisfaits ou très satisfaits du soutien proposé en matière de parentalité. 36% des personnes hébergées sont satisfaites ou très satisfaites de la prise en charge dispensée par la garderie du CHRS. L'insatisfaction exprimée porte sur les horaires, jugés trop restreints. Ces derniers seront revisités en 2024. 71% des répondants sont satisfaits ou très satisfaits des activités proposées par le CHRS (sorties, ateliers, séjours...). « *Merci pour ces moments* ».

96% des répondants se sentent respectés par les professionnels du CHRS, seuls 4 % n'ont pas renseigné la question. « *Respect, fraternité et confiance* ». 87% estiment avoir une relation de confiance avec leurs référents.

Conclusion et perspectives

Depuis plusieurs années, la professionnalisation et la montée en compétences caractérisent le CHRS « Coquerive ». Maintenir une dynamique réflexive et opérationnelle permettant l'ajustement des prestations aux besoins et attentes de la population accueillie demeure un objectif central.

L'année 2024 sera riche en perspectives, notamment institutionnelles. Finaliser la réécriture du projet d'établissement, élaborer un plan de continuité de l'activité, construire de nouvelles procédures – le recueil et le traitement des événements indésirables, ainsi que le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations – et constituer un conseil de vie sociale, en seront les principaux travaux.

Cette dynamique devrait permettre à l'établissement de s'inscrire favorablement dans le nouveau référentiel qualité de l'évaluation, exigé par la Haute Autorité de Santé (HAS). Conformément au recueil des actes administratifs publié le 13 octobre 2022, cette démarche devra être déployée au CHRS au cours de l'année 2026, et le rapport définitif, transmis au préfet de l'Essonne au plus tard le 31 décembre.

L'évaluation a pour objectif de valoriser les actions mises en œuvre pour garantir et améliorer la qualité de l'accompagnement, dans une approche centrée sur la personne et dans le respect de ses droits. Satisfaire aux exigences du nouveau référentiel entraînera nécessairement de nouveaux changements dans les pratiques et les postures professionnelles.

La participation des personnes accompagnées s'entend, désormais, au-delà d'une simple logique d'expression et de consultation. Les bénéficiaires sont convoqués à une place d'acteurs dans leur prise en charge, leur participation à la vie de l'établissement contribue à l'amélioration de l'offre de service.

Cette évolution revêt bien des enjeux.

Comment prendre en compte la réalité des personnes accompagnées, dont la vulnérabilité, les fragilités et les parcours ont altéré la capacité de se vivre comme sujet, tout en les mobilisant précisément à cet endroit ? Comment permettre aux professionnels de construire les nouveaux savoir-faire et savoir-être nécessaires à un tel exercice ?

Ces évolutions sectorielles seront accompagnées par l'équipe de direction du CHRS « Maison Coquerive ». Il s'agira bien sûr de garantir l'intérêt des personnes accompagnées, mais également de conduire un management approprié, tenant compte des éventuels risques psychosociaux engendrés chez les professionnels, dont le métier se trouve aujourd'hui en pleine mutation...



LA MAISON DE LA JUINE

Maison d'enfants à caractère social

Présentation de l'établissement

La Maison de la Juine est une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), implantée dans le sud du département de l'Essonne. Deux foyers éducatifs, l'un situé en zone périurbaine à Ormoy-la-Rivière, l'autre en zone urbaine à Dourdan, accueillent 22 garçons âgés de 15 à 18 ans, au titre de la protection de l'enfance.

Originaires de l'Essonne et des départements limitrophes, ces adolescents vivent des situations familiales complexes et présentent divers troubles du comportement, souvent conjugués à des conduites délinquantes. La Maison de la Juine s'engage à les accueillir, les protéger, les éduquer et les accompagner dans leur parcours de scolarisation, d'autonomisation, de socialisation et d'insertion socio-professionnelle. Individualisée, la prise en charge éducative entend répondre aux besoins spécifiques de chaque jeune, mobilisant différents partenaires. En interne, en lien avec les éducateurs, trois référents pédagogiques proposent des activités de jour aux adolescents non engagés dans un projet scolaire ou professionnel, au travers d'ateliers scolaire, sportif et cuisine.

L'établissement est habilité et financé par le Conseil Départemental de l'Essonne, au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), et bénéficie, à hauteur de 3 places, d'un conventionnement avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

L'année 2023 : des faits marquants

À la suite de l'audit de dysfonctionnement mené conjointement par le conseil départemental et la PJJ en 2021, l'année 2022 s'était caractérisée par la définition de nouvelles pratiques, la mise en place d'une nouvelle organisation et d'un nouveau fonctionnement. L'année 2023 est venue confirmer cette dynamique. Au fil des mois, le projet d'établissement s'est déployé, ajusté, et le maintien des différentes instances coopératives²³ de travail a contribué à améliorer la qualité de l'accompagnement éducatif des adolescents accueillis. D'autres évolutions sont à souligner, comme la stabilisation des équipes et une relative augmentation du taux d'occupation, impactant positivement la situation budgétaire.

Parallèlement, plusieurs travaux ont été initiés en cours d'année. Répondant aux obligations légales, et notamment au règlement général de la protection des données (RGPD), la mise en place du « dossier unique de l'utilisateur », numérisé, a nécessité de former tant les personnels administratifs qu'éducatifs. Outre la réduction du papier, la centralisation et la sécurisation des documents, ce nouvel usage permet de créer un espace de travail commun, tout en garantissant à chacun un accès permanent, ciblé selon sa fonction.

Dans la continuité de la réflexion engagée par l'équipe de direction avec l'appui de la directrice générale adjointe, en faveur d'un management de proximité actif, des entretiens individuels de soutien, biannuels, ont été mis en place à l'attention des professionnels. A l'aide de grilles préétablies, les chefs de service ont mené ces rencontres avec les éducateurs, et le directeur, avec les chefs de service, la psychologue et les personnels pédagogiques. Conçus comme un support favorisant l'échange, ces espaces formalisés ont permis un suivi individualisé des pratiques professionnelles, participant à améliorer l'accompagnement éducatif dispensé et à favoriser une bonne dynamique individuelle, au service du travail collectif.

Répondant aux besoins des professionnels, plusieurs sessions de formation collective ont été coconstruites avec différents organismes, comme « *L'accompagnement des adolescents à difficultés multiples en MECS* », « *Comment faire face à l'agressivité et à la violence* » ou encore « *Les gestes de premiers secours en santé mentale* ».

²³ Comité de gestion et de prévention de la violence, comité de suivi de la mise en œuvre du projet d'établissement, analyse des pratiques pour l'ensemble des différents professionnels, supervision en équipe de direction, rencontres trimestrielles organisées par corps de métier ou par pôle, réunions institutionnelles trimestrielles etc.

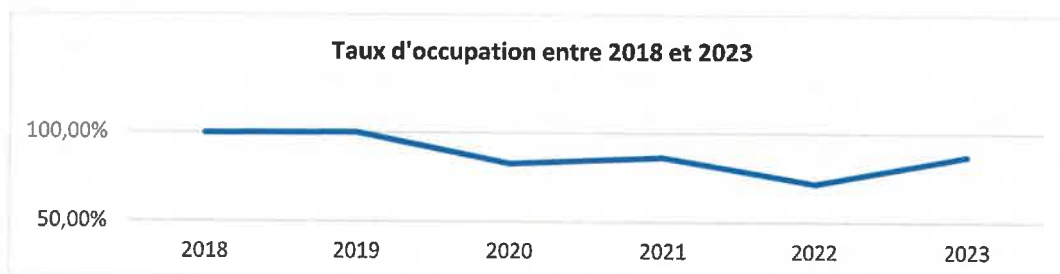
En complément de certaines activités – pôles pédagogiques, médiation animale, séjours... – l'année 2023 s'est caractérisée par l'émergence de nouvelles actions éducatives, tels qu'un atelier « Bien-être » conduit au foyer de Dourdan, ou l'organisation d'un tournoi de football inter-foyers, organisé à l'automne dernier.

L'année fut également marquée par plusieurs temps forts institutionnels. Début janvier, le comité de direction de l'ASE se réunissait à Ormoy-la-Rivière. Animé par le directeur de la protection de l'enfance, cette instance regroupait l'ensemble des cadres des territoires d'action départementaux (TAD) et des services de l'ASE. Quelques semaines plus tard, l'équipe de direction de la Maison de la Juine accueillait une délégation de l'IDEF (l'institut départemental de l'enfance et de la famille). Puis, en mai, l'établissement recevait la visite du président du conseil départemental de l'Essonne, accompagné, entre autres, du maire d'Ormoy-la-Rivière et de responsables du secteur enfance.

Enfin, le Conseil d'Administration de la Fondation, ainsi que la Direction Générale, sont restés particulièrement impliqués auprès de l'établissement, notamment du directeur, afin de soutenir et d'accompagner la dynamique mise en œuvre.

L'activité

Quelques chiffres et leurs analyses.



En 2023, l'activité prévisionnelle était de 7 789 journées, soit un taux d'occupation de 97%. L'activité réalisée est de 6 966 journées, contre 5 567 journées en 2022. En dépit d'une augmentation significative du taux d'occupation – 86,75%, contre 71,47%, l'an passé – une sous activité demeure, essentiellement justifiée par l'insuffisance des admissions. De surcroît, le nombre limité de demandes d'admission ne permet pas de fonctionner avec une liste d'attente et d'anticiper les départs. De fait, chaque mouvement entraîne une vacance de place, affectant de nouveau le taux d'occupation.

54 adolescents ont été accueillis en 2023 – contre 56 en 2022 – dont 90,8% au titre de l'ASE et 9,2% au titre de la PJJ – contre respectivement 82,15% et 17,85% en 2022. Le changement de contractualisation avec la PJJ – habilitation remplacée par une convention individuelle signée à chaque nouvel accueil – apparaît affecter le nombre de jeunes accueillis à ce titre. 60% des effectifs bénéficient d'une double mesure – contre 61% l'an passé –, ce qui confirme la prédominance du caractère complexe des situations.

35 admissions ont été réalisées, pour 35 sorties. La prégnance des accueils immédiats, au nombre de 45 contre seulement 9 accueils préparés, est à souligner. Un rajeunissement des publics est constaté, la moyenne d'âge de l'ensemble des jeunes étant de 15,95 ans contre 16,26 ans, l'an passé. D'autre part, l'écart d'âge existant entre le plus jeune (13 ans) et le plus âgé (20 ans) présente une relative augmentation, passant de 4 ans en 2022, à 7 ans en 2023.

Afin de répondre aux demandes des partenaires, l'établissement a été amené à assouplir ses conditions d'accueil, demandant ponctuellement des dérogations pour prendre en charge des adolescents de moins de 15 ans et de plus de 18 ans.

La majorité des jeunes relevant de l'ASE proviennent de l'Essonne – 76,6% contre 67,85% en 2022 –, orientés par les Maisons Départementales des Solidarités (MDS) se trouvant dans le secteur géographique de l'établissement, comme celles d'Etampes et de Brétigny, ainsi que par des MDS avec lesquelles un partenariat a été construit (Evry, Viry Châtillon, Palaiseau et Draveil). Au cours de 2023, seuls 2 mineurs non accompagnés ont été accueillis, contre 8 en 2022, représentant 7,55% des effectifs orientés au titre de l'ASE. Le nouveau projet départemental qui consiste à accueillir les MNA dans des structures spécifiques, en semi-autonomie, explique cette situation. En 2023, les adolescents accueillis au titre de la PJJ proviennent exclusivement des secteurs de Paris et du Val de Marne. Les services de la DTPJJ 91 demeurent toutefois impliqués dans le processus d'admission, garantissant des accueils préparés et soutenant l'évaluation des situations.

➤ Les sorties de l'établissement

Le nombre de sorties continue de décroître, puisque 35 jeunes ont quitté l'établissement en cours d'année, contre 38 jeunes en 2022 et 48 en 2021.

La prédominance des départs « positifs », c'est-à-dire correspondant à la mise en œuvre du projet éducatif personnalisé (PEP) de l'adolescent, est à souligner. Ils représentent 51,42% des sorties contre 30,47% l'an passé. A contrario, les fins de prises en charge du fait de périodes de fugue longues et répétées sont en baisse, soit 14,22% contre 23,68% en 2022.

En 2023, les jeunes ont quitté l'établissement pour les raisons suivantes :

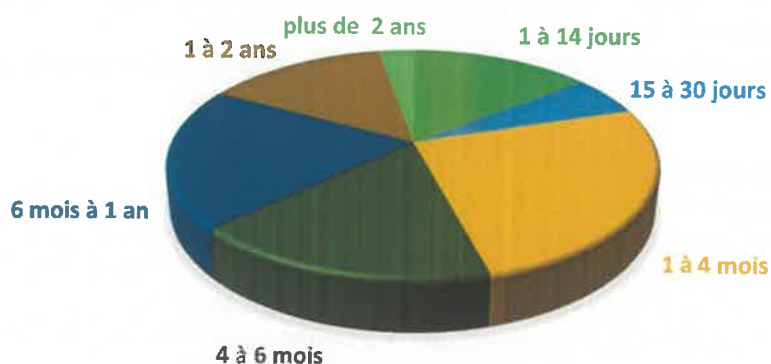
- 13 adolescents sont retournés en famille, dont 11 au regard de l'évolution de leur situation et 2 dans l'attente d'une place dans un autre établissement ;
- 11 d'entre eux ont été orientés vers un autre établissement, dont 7 dans le cadre du PEP. Ainsi 2 jeunes ont rejoint le service de semi-autonomie du SE91, 2 autres un centre éducatif renforcé, le 5^{ème}, une unité éducative d'hébergement collectif (PJJ) et les 2 derniers, des structures en dehors de l'Essonne. A contrario, 4 jeunes ont fait l'objet d'accueil en urgence, à la suite de faits de violence aggravés ;
- 5 jeunes ont quitté l'établissement du fait du non-sens du placement (périodes de fugue longues et répétées), contre 9 en 2022 ;
- 4 adolescents ont été concernés par un séjour de remobilisation, cette forme d'accueil en « famille relais », individualisée, représentant alors une réponse plus adaptée ;
- 1 jeune a été incarcéré pour des faits délictueux et 1 autre jeune a été hospitalisé en secteur psychiatrique.

➤ Durée des séjours

Demeurant courte – un peu supérieure à 6 mois – la durée moyenne de séjour s'est toutefois sensiblement allongée, représentant 59 jours de plus par jeune accueilli.

En 2022, 28,9% des séjours d'une durée de moins de 15 jours prédominaient (28,9%) devant les séjours d'une durée de 1 à 4 mois (26,3%). En 2023, les accompagnements apparaissent davantage stabilisés. Les séjours d'une durée de 1 à 4 mois sont majoritaires (25,7%) suivis des séjours d'une durée de 6 mois à 1 an (20%) puis de 4 à 6 mois (17,2%). Encore importants, les courts séjours sont en nette diminution, représentant 20% pour les séjours de moins de 30 jours, contre 44,7% en 2022. Ils correspondent essentiellement à des accueils temporaires dans l'attente d'une intégration dans un autre lieu, ou à des jeunes ayant recours trop massivement à la fugue. Enfin, 14,3% des jeunes sortants ont effectué un séjour de 1 à 2 ans et 2,8% de plus de 2 ans, soit un total de 17,1% contre 10,6% en 2022.

DURÉE DES ACCUEILS



L'accompagnement des jeunes accueillis à la Maison de la Juine

➤ Les profils des jeunes accueillis

Ce sont des adolescents en rupture scolaire, familiale, sociale, présentant des troubles du comportement divers, fragilisant leurs capacités relationnelles et d'insertion. Ces jeunes garçons souffrent d'une intolérance à la frustration, d'un rapport à la loi complexe et, en conséquence, connaissent de grandes difficultés à respecter un cadre établi.

Ils éprouvent des difficultés à exprimer leurs émotions ce qui peut les conduire aisément à avoir recours à la violence et agissent communément au travers de différents passages à l'acte, dont l'acte délictueux. Ils possèdent une construction identitaire fragile et souffrent d'un déficit narcissique. Ils peuvent se mettre en danger et recourent fréquemment à des consommations de produits toxiques tels que l'alcool, le tabac, les médicaments, la drogue.

Ils sont inscrits dans des dynamiques familiales complexes et/ou des conflits exacerbés.

Certains d'entre eux souffrent de troubles psychiques, l'efficacité d'un traitement psychiatrique suivi permettant toutefois la mise en œuvre de l'accompagnement éducatif.

➤ Le travail avec les familles

La prise en compte de la dimension familiale est un élément essentiel de l'accompagnement.

La famille est sollicitée dès le processus d'admission. Puis, dans les 3 mois suivant l'arrivée du jeune, une première réunion est organisée en vue de l'élaboration du DIPC (document individuel de prise en charge). Cette rencontre permet de recueillir les attentes du jeune et de sa famille, puis de définir ensemble des objectifs de travail. D'autres réunions vont s'ensuivre tout au long du placement. Elles permettent de préserver le lien entre parents et enfant, de comprendre l'histoire, le parcours du jeune et la dynamique familiale dans laquelle il s'inscrit, d'informer la famille sur l'évolution de l'adolescent au sein de l'établissement, mais aussi de soutenir les représentants légaux dans leur fonction parentale.

En dehors de ces espaces temps formalisés, les équipes éducatives et les chefs de service sont disponibles auprès des familles qui le souhaitent, afin d'échanger sur la situation de leur enfant.

➤ L'accompagnement éducatif

Articuler les dimensions individuelle et collective est fondamentalement une des plus-values de l'accompagnement proposé à la Maison de la Juine. Au quotidien, les professionnels gèrent simultanément la dynamique de groupe et la relation individualisée, incarnée par l'attention portée à chacun des adolescents. Construite au fil du temps, la relation individuelle est indispensable. Elle sert la qualité de l'accompagnement personnalisé, mais soutient tout également la contenance et la capacité à gérer le groupe. Les différents moments de la vie quotidienne et les diverses activités collectives, tout autant nécessaires, alimentent les processus de socialisation des adolescents accueillis.

La participation du jeune au projet et l'individualisation des actions garantissent la dynamique de l'accompagnement. Elaborés puis formalisés dans le PEP, des axes de travail déclinent les dimensions sociales, éducatives, relatives à la scolarité et l'insertion, et le cas échéant, au suivi des soins. Impliquant les adolescents, les familles et les partenaires, des évaluations régulières permettent d'appréhender et d'ajuster au mieux la progression de chaque situation.

L'accompagnement s'effectue en équipe pluridisciplinaire : éducateurs de groupe, personnels pédagogiques, maîtresses de maison, surveillants de nuit, psychologue, chef de service.

➤ Les pôles pédagogiques

3 ateliers pédagogiques s'adressent prioritairement aux jeunes qui se trouvent, à leur arrivée ou en cours de parcours, non-inscrits dans une activité scolaire ou dans un cursus de formation. Construites chaque semaine, selon les besoins identifiés et en étroite relation avec les éducateurs référents, les séances habituelles se déroulent en petits groupes (de 2 à 3 jeunes) ou en individuel. Par ailleurs, organisées conjointement avec les éducateurs, des activités collectives spécifiques sont proposées régulièrement à l'ensemble des jeunes.

L'atelier cuisine, situé dans une cuisine pédagogique dédiée sur le site d'Ormoyn-la-Rivière, accueille des jeunes une à plusieurs fois par semaine, en fonction des objectifs retenus pour chacun d'entre eux, en lien avec les équipes éducatives.

Au cours de l'année 2023, 23 jeunes ont bénéficié de séances individuelles, séquences de découverte et d'évaluation, ou de travail, dans une perspective d'orientation vers les métiers de la cuisine ou de la pâtisserie.

D'autre part, des séances collectives ont permis la production régulière de goûters « fait maison », ainsi que la réalisation de 8 repas à thème, à Ormoyn-la-Rivière – saveurs africaines, orientales et européennes. Aussi, ponctuellement délocalisés, 10 ateliers ont pu se dérouler dans les locaux du foyer de Dourdan, mobilisant plus d'une vingtaine d'adolescents.

Enfin, tout au long de l'année, les adolescents ont pu contribuer à la confection de cafés gourmands, de repas et de goûters, à l'occasion de différents événements tels que les réunions institutionnelles, des visites de partenaires, des modules de formation collective ou encore des manifestations sportives, comme le tournoi de football inter-foyers.

Extrait du bilan de l'atelier cuisine

« Comme les recettes suivent un ordre précis, c'est le moment idéal pour montrer l'importance de suivre les instructions ».

« La lecture des aliments et des recettes peut aider le jeune à améliorer ses compétences en lecture et à apprendre la signification de mots inconnus ».

« Qu'il s'agisse de faire un visage avec des légumes sur une pizza ou décorer des biscuits avec des paillettes et du glaçage, la cuisine offre des possibilités infinies d'expression artistique ».

« Le fait de les initier à la cuisine du monde peut les encourager à en apprendre davantage sur la culture et le peuple ayant inspiré les plats ».

L'atelier sportif propose diverses activités sportives, dans l'établissement ou à l'extérieur, la semaine et le week-end.

14 activités sportives différenciées ont pu se dérouler au cours de l'année. Chaque discipline a été décliné entre 1 et 48 séquences – représentant 127 séances annuelles –, mobilisant chacune entre 1 et 10 jeunes. Les sports les plus pratiqués sont dans l'ordre décroissant, la musculation – qui se déroule dans les salles dédiées au sein des 2 foyers – le football, le tennis de table – chaque site bénéficie de tables de ping-pong –, le VTT et la natation.

Extrait du bilan réalisé par l'éducateur sportif

« J'ai pu constater que, lorsque le jeune participe, l'investissement est souvent total. Très rares sont ceux qui viennent pour « ne rien faire ». Que ce soit dans les sports collectifs, individuels, d'opposition ou de pleine nature, la mise en activité est majoritairement irréprochable. J'ai même pu observer, chez certains jeunes, une forte persévérance face aux contraintes sportives (endurance physique et mentale) conduisant parfois à un dépassement de soi. Cependant, comme chaque année, je me suis parfois aperçu que certains jeunes venaient après avoir fumé du cannabis, ce qui rendait leur pratique moins sécurisée et surtout moins productive ».

L'atelier scolaire dispense des apprentissages, s'adapte aux besoins de chaque adolescent et utilise des méthodes pédagogiques alternatives. Diverses démarches, notamment en relation avec différents professionnels partenaires, sont également engagées en faveur de la définition d'un projet d'insertion, scolaire, de formation ou professionnel.

(Cf : « Le parcours d'insertion du jeune N., présenté par l'éducatrice scolaire » dans le paragraphe « Illustrations et témoignages »).

En 2023, 25 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement spécifique. 11 d'entre eux ont été inscrits à la Mission Locale (ML) et y ont suivi un parcours d'insertion individualisé.

Outre les entretiens d'accueil réalisés avec chacun des jeunes, les différentes catégories d'action mises en œuvre par l'éducatrice scolaire sont le soutien scolaire, les relations avec les établissements scolaires et les CIO, l'accompagnement vers les ML, l'aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation, et l'organisation de sorties culturelles.

➤ L'accompagnement psychologique

Dans l'objectif de créer un lien de confiance, la psychologue partage régulièrement avec les adolescents des temps de vie collective, tels que des repas, des jeux (vidéo, babyfoot...) ou des soirées. Sortant du cadre classique souvent intimidant – entretien duel au sein d'un espace clos – ces moments, plus informels, sont nécessaires à l'émergence d'une demande individualisée, davantage liée à leurs questionnements et mal-être. Par cette approche, tous les jeunes présents ont pu bénéficier de temps individuels avec la psychologue, au cours de l'année.

Participant à différentes instances institutionnelles – réunions d'équipe et réunions d'équipe d'encadrement, synthèses, groupes d'analyse des pratiques, comités de prévention et de gestion de la violence, formations collectives sur site... – la psychologue contribue tout particulièrement à l'étayage clinique des pratiques professionnelles.

Enfin, en 2023, la psychologue s'est de nouveau mobilisée, aux côtés des éducateurs, dans le cadre d'un atelier de médiation animale. Coconstruite avec une association locale, 12 séances ont pu bénéficier à 4 adolescents. Axé sur la communication, la gestion des émotions – travail autour de l'empathie, de l'acceptation de la frustration, de la verbalisation etc. – et l'estime de soi, cet atelier répond à des besoins individualisés et des objectifs ciblés.

(cf : « La médiation animale comme vecteur de liens : présentation de l'accompagnement mené avec le jeune D. » dans le paragraphe « Illustrations et témoignages »).

➤ La dynamique partenariale

Garantir la mobilisation des ressources externes, au bénéfice de l'accompagnement des adolescents, est essentiel au regard des problématiques des jeunes accueillis.

Le réseau partenarial est large, diversifié, et tout particulièrement dans le domaine scolaire et de l'insertion, dans le champ de la santé physique et mentale, des conduites addictives, mais également en termes d'inscription dans la vie sociale.

Son développement implique l'ensemble des professionnels, et davantage encore les chefs de service, ou la psychologue en ce qui concerne le soin.

Les activités éducatives marquantes mises en place en 2022

Permettant aux jeunes de s'ouvrir sur l'extérieur, de découvrir de nouveaux horizons et de vivre des moments différents, 5 séjours collectifs ont été réalisés en 2023, représentant 38 journées et 28 participations de jeunes, soit 16 adolescents du foyer d'Ormoy et 12 de Dourdan. La diversification des destinations est à souligner (Occitanie, Vendée, Normandie, Bretagne), tout comme celle des activités (canoë, tir à l'arc, initiation au surf, VTT, parcours aquatique, trampoline, karting, visites de villes et de sites, balades en forêt, cinéma, jeux d'arcades, bowling...).

Par ailleurs, 2 chantiers pédagogiques – rénovation d'une écurie dans un centre équestre, et de mobilier extérieur dans un centre de vacances de la Fondation – ont pu se dérouler durant 10 jours, bénéficiant à 8 jeunes. Cette forme de séjour permet tout particulièrement de nourrir la relation éducative, éducateurs et jeunes se retrouvant ensemble, côte à côte, à partager ensemble une même réalisation.

Parallèlement, 12 séjours de remobilisation— soit deux fois plus qu'en 2022 — ont concerné 6 adolescents. Réalisés dans des fermes pédagogiques, ces séjours ont mobilisé 3 familles d'accueil, en partenariat avec les réseaux Familles relais, Accueil Paysan et CIVAM.

Ces séjours permettent aux jeunes de s'éloigner un temps du collectif, de découvrir un autre environnement et d'autres formes de relations, dans un espace plus individualisé, tout en participant activement à la vie de famille et aux activités du lieu d'accueil. Ainsi, le jeune est invité à « faire une pause », à prendre du recul, réfléchir, se recentrer sur lui-même, son parcours, ses besoins et ses attentes. Cet outil est précieux dans la prise en charge à la Maison de la Juine et permet, notamment, de désamorcer des situations qui pourraient s'aggraver, jusqu'à engendrer une rupture dans l'accompagnement.

La dynamique personnelle d'un des adolescents a nécessité plusieurs séjours consécutifs, durant plusieurs mois. Toutefois, celui-ci a pu mettre tout particulièrement à profit ce dispositif, validant les deux premières parties du BAFA – brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur –, théorique et pratique, avant de retourner en famille, à sa majorité.

Enfin, en 2023, un atelier « Bien-être » a vu le jour au foyer de Dourdan. Animée par une éducatrice, celui-ci invite les jeunes à prendre soin d'eux-mêmes (soins corporels, manucure, coiffure...). D'ores et déjà, 10 jeunes ont pu profiter de cette nouvelle activité.

Extrait du bilan réalisé par l'éducatrice animant l'atelier « bien-être »

« Certains jeunes du foyer ont des grandes difficultés avec l'hygiène. La plupart sont en rupture de dialogue avec leurs familles, souvent en quête de construction identitaire, en s'opposant au cadre familial ou institutionnel. Le manque de motivation, le manque d'estime de soi que nous avons pu repérer chez les jeunes nous a amenés à construire une action éducative autour du « bien-être ». Celle-ci nous permet de parler des soins corporels, de l'hygiène et de valoriser l'estime de soi des jeunes que nous accompagnons. C'est également l'occasion de proposer aux jeunes des espaces temps où l'on s'occupe d'eux, tout en leur apportant des conseils et des moments privilégiés ».

Illustrations et témoignages

Le parcours d'insertion du jeune N., présenté par l'éducatrice scolaire

Âgé de 17 ans, le jeune N est arrivé sur le pavillon d'Ormoy-la-Rivière le 23 février 2023. N. est alors déscolarisé depuis 2 ans. Auparavant, il avait entamé un CAP travaux publics, domaine qui ne l'intéressait pas. Les 6 premiers mois suivant son admission, N. était en errance. Les éducateurs et moi-même arrivions à peine à le voir et à échanger quelques mots avec lui. Il fuguait régulièrement, parfois même pendant des semaines en Seine et Marne, son département d'origine, et s'adonnait à une consommation de stupéfiants très excessive.

Lorsqu'il a réussi à se stabiliser au sein du collectif, un rendez-vous à la Mission Locale lui a été de suite proposé. N. s'est alors révélé partie prenante de la dynamique engagée et nous avons pu faire le point sur ses envies et comprendre sa logique : il avait envie de travailler dans la mécanique poids lourds car, affirmait-il, beaucoup de mécaniciens étaient recherchés dans cette branche.

Sollicitant son réseau professionnel, l'éducateur référent du jeune a réussi à mobiliser un employeur situé à Étampes, permettant à N. de bénéficier d'un stage pendant plusieurs semaines en juillet/août. L'employeur, satisfait du travail du jeune N., lui a proposé un contrat d'apprentissage à condition qu'il trouve un CFA. Après quelques recherches, nous avons pu identifier un CFA dans le 77, avec une possibilité d'internat. Le jeune connaissait cet établissement, des amis lui en avaient parlé. Du fait de la localisation du CFA (proche des « mauvaises fréquentations » de N. et du lieu d'habitation de sa famille), nous étions réticents et craignons que le jeune ne retombe dans le trafic. Cependant, l'équipe a décidé de lui faire confiance et les démarches d'inscription ont pu être entamées.

Ainsi, le jeune a pu être scolarisé à la rentrée de septembre 2023.

Toutefois, ce parcours n'a pas été aisé. Il fut même semé d'embûches. À la suite d'une altercation avec l'un de ses camarades du CFA, un conseil de discipline a été convoqué et N., exclu définitivement de l'établissement début novembre 2023. N. a été profondément marqué par les conséquences induites par ses actes. Cela lui a permis de prendre du recul et de réaliser qu'il avait été exclu pour « des broutilles ».

Dès que j'ai su cela, je me suis lancée en quête d'un nouveau CFA, acceptant les apprentis en cours d'année. Un CFA, situé dans le 95, a retenu mon attention. Or, il ne proposait pas de formule avec internat. N. s'est dit prêt à faire de longs trajets en RER, si cela lui permettait de retrouver une scolarité. Après un premier contact avec le CFA, un entretien a été proposé au jeune. Il a réussi à « se vendre » et le CFA a accepté de lui faire confiance. Ainsi, il a pu faire sa rentrée, le 11 décembre 2023.

À ce jour, le jeune N. est très satisfait d'avoir un nouveau CFA et un patron très soutenant, ce dernier n'ayant pas tenu compte des événements survenus dans le premier établissement, et ayant accepté de lui renouveler sa confiance. Aujourd'hui, N. est très investi dans sa formation et voit arriver sa majorité en février 2024 sous de meilleurs auspices...

La médiation animale comme vecteur de liens : présentation de l'accompagnement mené avec le jeune D. D., âgé de 14 ans, est accueilli à la Maison de la Juine depuis juin 2023. Les premières semaines de placement ont été particulièrement difficiles pour ce jeune, animé d'une importante violence internalisée. Du fait d'un schéma familial très virulent à l'égard des institutions, le jeune a fait preuve dans un premier temps d'un rejet, puis d'une grande méfiance envers l'équipe de la Maison de la Juine. Malgré une ouverture progressive envers les professionnels, le mode de communication de D. restait souvent inadapté, le jeune pouvant aisément s'exprimer avec une grande agressivité verbale.

Faisant part à l'équipe d'une passion pour les animaux, et compte-tenu de ses difficultés de communication, D. a de fait été très rapidement positionné sur l'atelier de médiation animale.

Dès la première séance, D. s'est montré en effet très à l'aise avec les différents animaux présents. Grâce à la mise en avant de ses compétences par l'intervenante, le jeune a exprimé à plusieurs reprises être « fier de lui ». Habitué à interagir avec un jeune vindicatif et tenant des propos en décalage avec son jeune âge, nous avons alors eu affaire, ma collègue éducatrice et moi-même, à un jeune révélant de nouveaux pans de sa personnalité. Au contact des animaux, D. s'apaise, se montre patient et fait preuve de beaucoup de douceur et d'empathie. C'est un jeune homme qui, dans ce contexte, se montre très souriant et adopte une attitude davantage en adéquation avec son âge.

Au fil du temps, l'équipe a décidé, après échanges avec D. et l'intervenante, de ne plus assister aux séances afin que D. puisse pleinement investir cet espace. Par ce biais, le jeune s'est alors senti en capacité de pouvoir s'exprimer sur ses questionnements et son mal-être. Sur le pavillon, il s'est progressivement lié aux professionnels et a pu faire part des émotions qui le traversaient d'une manière moins vindicative.

Bien que cette évolution demeurât fragile, la participation régulière à cet atelier a permis au jeune D. de trouver un apaisement et d'investir progressivement son placement et le lien avec les éducateurs. De plus, la participation de la psychologue à cet atelier a permis, par le biais de moments partagés en dehors du cadre du collectif, la création d'un lien solide avec le jeune D.

D'abord dans le rejet de toute forme d'accompagnement psychothérapeutique, le jeune se dit prêt, aujourd'hui, à engager un suivi thérapeutique avec Mme BRENER, notre partenaire psychologue, clinicienne en libéral.

Conclusion et perspectives

Après une année 2022 difficile en termes de taux d'occupation et d'équilibre budgétaire, l'année 2023 confirme la dynamique positive de l'établissement, ainsi qu'une continuité dans les chantiers entrepris à la suite de l'audit de dysfonctionnement de 2021.

Les enjeux de l'établissement restent néanmoins nombreux.

Optimiser le taux d'occupation demeure une priorité. Constatée en 2023, l'augmentation du nombre de demandes d'admissions doit encore s'accroître. Dans cette perspective, une réflexion est à l'œuvre avec les services du Conseil départemental. Évaluer l'adéquation, entre les missions de la Maison de la Juine et les besoins identifiés au sein du territoire essonnien, apparaît nécessaire. Acteur de la mise en œuvre du schéma

départemental, l'établissement n'exclue pas de procéder à un rajeunissement de l'âge des jeunes accueillis, si cela s'avérait judicieux.

Parallèlement, une nouvelle demande d'habilitation est en cours d'instruction, auprès des services de la DTPJJ de l'Essonne. Faisant suite à un conventionnement simple – établi, au cas par cas, à l'occasion de chacune des admissions – cette contractualisation devrait participer à l'augmentation du taux d'activité. De surcroît, elle ouvrira l'accès à un certain nombre de dispositifs, en faveur des adolescents en termes d'insertion, et des professionnels en termes de soutien.

Aujourd'hui, la Maison de la Juine apparaît reconnue dans sa capacité à accompagner des jeunes en grandes difficultés, présentant de multiples vulnérabilités, et qui plus est la plupart du temps, dans un cadre d'accueil immédiat. De plus en plus lourdes et complexes, les problématiques de ces adolescents nécessitent l'articulation de savoir-faire pluridisciplinaires et la mise en œuvre de pratiques professionnelles solides, résolument tournées vers la clinique éducative. Le plus souvent non préparé, l'accueil convoque tout particulièrement les professionnels dans leurs capacités à évaluer avec réactivité les situations des jeunes, afin d'identifier au plus vite des axes de travail adaptés.

L'établissement s'est doté de moyens pour ce faire. À titre d'exemple, les groupes d'analyse de pratiques, dont disposent mensuellement les équipes, sont précieux, tout autant que les séances de supervision des pratiques de management, dont bénéficie régulièrement l'équipe de direction.

Néanmoins, force est de constater que la définition des publics demeure un réel enjeu.

Fin décembre 2023, 7 jeunes accueillis – soit un tiers de l'ensemble – étaient concernés par une notification de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) préconisant une orientation en ITEP (institut thérapeutique éducatif et pédagogique). Pour autant, l'établissement ne dispose pas de personnel médical, et les effectifs d'un des deux foyers, celui de Dourdan, ne permettent toujours pas d'assurer la présence simultanée de 2 éducateurs, du matin au soir.

Tout comme les missions de l'établissement, la conduite du changement et l'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement s'inscrivent dans la durée...

Clarifier les profils des jeunes accueillis, mieux faire connaître le projet de l'établissement au sein du territoire essonnien, l'ajuster pour répondre au plus près des besoins des adolescents, développer les compétences professionnelles, renforcer les synergies entre les différents acteurs...autant de travaux qu'il conviendra de poursuivre, voire d'intensifier, tout au long de 2024.

LE SERVICE ÉDUCATIF 91

Présentation de l'établissement

Le SE 91 gère 2 services, un service d'action éducative en milieu ouvert (AEMO) et un service hébergement.

Le service hébergement est un service de semi-autonomie qui développe des mesures d'action éducative, avec comme support, l'hébergement en milieu diffus. Il accompagne des jeunes de 16 à 21 ans, notamment des mineurs et des jeunes majeurs non accompagnés (MNA et JMNA), en ayant pour objectif leur autonomie sur tous les plans. L'accompagnement éducatif individualisé s'articule avec différentes actions collectives, le service s'étant doté d'un plateau technique, proposant aux adolescents une palette d'activités à visée socialisante.

Le service AEMO met en œuvre des mesures d'assistance éducative judiciaire en milieu ouvert. Prononcée par un Juge des Enfants, la mesure vise à protéger un mineur, enfant ou adolescent vivant dans son milieu familial, lorsqu'une situation de danger est établie et que les conditions sociales, éducatives et psychologiques, au sein de son milieu naturel et de son environnement, compromettent son développement. L'intervention éducative se caractérise par un travail étroit avec les parents, un soutien à la parentalité et diverses actions auprès de l'enfant, visant la réduction du danger et la prise en compte de ses besoins fondamentaux.

Ces deux structures sont financées par le Conseil Départemental de l'Essonne, au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

SE 91 – HÉBERGEMENT

L'année 2023 : des faits marquants

Au cours de 2023, le SE91 Hébergement a dû de nouveau modifier son offre de service, afin de s'adapter à deux évolutions survenues au sein du territoire départemental essonnien : la baisse significative et durable du nombre de demandes d'admission en semi-autonomie dite « classique », en lien avec la création, en 2022, de dispositifs dédiés à l'accueil des MNA et JMNA et la hausse du nombre de jeunes « en situation complexe ».

La catégorisation « *jeune en situation complexe* » correspond à l'expression simultanée de plusieurs critères prédéfinis, comme des fugues à répétition, un repli sur soi et une grande passivité, un parcours marqué par la multitude des lieux d'accueil et des ruptures successives, la multiplicité des intervenants relevant de plusieurs champs de compétences – éducatif, soin... –, une impossibilité à mettre en œuvre le projet éducatif, des violences répétées contre l'environnement, des violences répétées du jeune contre lui-même. En dehors du dernier critère, pour lequel la nature du logement diffus apparaissait non suffisamment sécurisante, l'accompagnement proposé au SE Hébergement semblait pouvoir répondre à toutes ces situations.

Augmenter le nombre de jeunes « en situation complexe » nécessitait de disposer de moyens complémentaires, garantissant le maintien d'un accompagnement de qualité pour tous les adolescents et les jeunes adultes accueillis au service hébergement, indépendamment du dispositif les concernant.

Ainsi, en 2023, l'activité des dispositifs « accueil en semi-autonomie classique » et « accueil en semi-autonomie renforcé » ont progressivement évolué, l'un diminuant de 78 places à 48 places, l'autre augmentant de 3 à 9 places.

Comme les années précédentes, de nombreuses activités éducatives ont été développées tout au long de l'année, comme des ateliers scolaires et informatiques, des séances de ciné-débat et d'art thérapie, des sorties culturelles, des actions de prévention et des séjours. De surcroît, depuis l'an passé, les équipes travaillent jusqu'à 22 heures ainsi que le samedi, et des postes d'éducateur de nuit permettent d'assurer une activité éveillée de 19h à minuit, un contexte qui a favorisé une plus grande proximité entre les éducateurs et les jeunes, ainsi que la mise œuvre de nouvelles actions collectives.

Depuis plusieurs années, les vulnérabilités psychiques des adolescents accueillis apparaissent prégnantes. Développer les compétences professionnelles dans ce domaine est devenu une nécessité. En 2023, l'ensemble des professionnels a pu bénéficier d'une formation aux gestes de premiers secours en santé mentale, dispensée par l'association PSSM France. Pouvoir identifier les principaux troubles psychiques et intervenir de façon pertinente en cas de crise ou de situation d'urgence, en constituaient les principaux objectifs.

Enfin, initié cette année, un questionnaire relatif aux conditions d'hébergement a mobilisé une grande majorité des jeunes, recueillant un taux de participation de 84,50%. La propreté du logement, son état général et celui de l'équipement au moment de l'entrée dans les lieux, sont qualifiés de satisfaisants, pour respectivement 56%, 59% et 70% des participants. Encourageants, ces résultats viennent souligner toutefois une marge de progression. L'embauche d'un second poste d'agent polyvalent, à mi-temps, devrait concourir à l'amélioration du taux de satisfaction.

L'activité

Quelques chiffres et leurs analyses.

Malgré la dynamique d'évolution enclenchée en cours d'année, le service dispose toujours, en 2023, d'une habilitation pour accompagner 78 jeunes dans un cadre dit « classique », 3 jeunes dans le cadre d'une « activité renforcée » destinée à un public présentant des situations dites « complexes », et 25 MNA et 25 JMNA, au sein du dispositif AVA (Accompagnement Vers l'Autonomie).

Comparativement au budget prévisionnel, l'activité réalisée est très déficitaire en ce qui concerne l'accompagnement classique – 18 429 journées réalisées contre 28 263 budgétées – et celui des MNA – 6 742 journées contre 9 125. A contrario, l'accompagnement renforcé et celui des JMNA sont excédentaires, représentant respectivement 1 801 et 9 203 journées réalisées contre 1 062 et 9 125 journées budgétées. Le phénomène de transition précédemment décrit justifie ces écarts.

Au cours de l'année, 141 jeunes ont été accompagnés, dont 70% de jeunes majeurs et 30% de mineurs. 60% sont des garçons, 40% des filles, la proportion de celles-ci continuant de progresser depuis ces trois dernières années. En dépit d'une augmentation du nombre de mineurs (+ 11 points), les tranches d'âge les plus représentées en 2023 demeurent celles des jeunes âgés de 18 à 20 ans, représentant 62,50% de l'ensemble.

➤ **Le rajeunissement des jeunes entrés en 2023**

51 jeunes ont été accueillis dans le cadre de nouvelles admissions, dont 41% de filles.

Par ailleurs, le rajeunissement des jeunes se confirme. Une majorité de jeunes ont rejoint le service à l'âge de 16 ans – 31,50% contre 23% l'an dernier – et à l'âge de 17 ans – également 31,50% contre 33%. L'augmentation de la part des jeunes âgés de 15 à 16 ans est significative, celle-ci passant de 2% à 21,50%. A contrario, les jeunes âgés de 18 ans à 19 ans, puis de 19 à 20 ans, ne représentent plus respectivement que 8% et 4% de l'ensemble, alors qu'ils atteignaient 29% et 13% en 2023. Les autres tranches d'âge – de 14 à 15 ans et les plus de 20 ans – restent à la marge.

Au regard de cette typologie, il apparaît essentiel que le projet d'établissement puisse répondre aux besoins fondamentaux d'un public mineur, et à la fois à ceux, spécifiques, d'un public majeur.

➤ **Durée de l'accompagnement et âge à la sortie du dispositif**

34 jeunes ont quitté le service en 2023. Très majoritairement, ils le quittent entre 19 et 21 ans, soit 20,50% à l'âge de 19 ans, 41% à l'âge de 20 ans et 26,50% à l'âge de 21 ans.

Une majorité d'entre eux ont quitté le service après avoir bénéficié d'un accompagnement d'une durée inférieure ou égale à un an, soit 50%, ou après une durée de 1 à 4 ans, soit 41 %.

➤ **Insertion socioprofessionnelle et lieu de domicile à la sortie**

L'insertion socio professionnelle est un élément fondamental dans l'accompagnement des jeunes. Cela se traduit par l'acquisition des gestes essentiels à l'autonomie, la gestion du logement, la capacité à réaliser des démarches

dans le domaine de la santé, du soin, à s'inscrire dans une démarche de recherche de formation ou dans un lycée, trouver un emploi etc. Les conditions de ressources – indemnités de formation, intérim, bourses, CDD, CDI... – constituent un prérequis essentiel à la sortie d'un jeune.

Situation scolaire ou professionnelle des jeunes au moment de quitter le service

Situation professionnelle	Nombre
Chômage - sans activité	6
CDD	5
CDI	7
Scolarité/ formation avec perception de revenus	5
Scolarité/ formation sans perception de revenus	4
Intérim	7
Total	34

82,50% des jeunes ont quitté le service soit en situation d'emploi, sous diverses formes, soit en formation (+ 5 points par rapport à 2022). Néanmoins, le nombre de jeunes bénéficiant d'un emploi en CDI a diminué, représentant 20,50% d'entre eux contre 25% l'an dernier.

En grande majorité, les jeunes bénéficient d'une rémunération à la sortie du service, y compris ceux se trouvant sans emploi.

Lieu de domicile suite à la sortie du service

53% des jeunes sortis du dispositif s'inscrivaient dans un projet de vie autonome, contre 70,50% en 2022.

Comparativement à 2023, des évolutions significatives sont à souligner comme la baisse du nombre de jeunes ayant intégré un « logement autonome sans accompagnement » – passant de 25% à 6% –, ou concernés par un « FJT ou une résidence sociale » – passant de 43% à 38%. A contrario, l'hébergement en « résidence étudiante » a augmenté – représentant 9% des situations contre 2,5% en 2022 – tout comme l'hébergement chez « la famille élargie, les amis ou un tiers digne de confiance – 26,50% des situations contre 5%.

	Total	%
Parents	1	2,94
Famille élargie - amis – tiers digne de confiance	9	26,47
Logement autonome sans accompagnement	2	5,88
FJT - Résidence sociale	13	38,24
Centre d'hébergement CHRS - CADA	1	2,94
En établissement (placement au civil)	1	2,94
Chez un assistant familial	1	2,94
Résidence étudiante	3	8,82
Autre (hébergement de fortune, squat)	1	2,94
Inconnu	2	5,88
Total	34	100%

Le plateau technique, levier dans l'accompagnement des jeunes.

Le développement des projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques, au travers du plateau technique, reste un axe majeur dans la mise en œuvre du projet de service.

➤ **Les cours de soutien scolaire individuels et collectifs**

Les cours de soutien individuel s'adressent à des adolescents qui présentent un besoin pédagogique spécifique, une préparation à un diplôme dans le cadre de leurs études par exemple, ou encore à des jeunes qui ne parlent pas le français, la maîtrise de la langue constituant un levier essentiel pour leur insertion.

En fonction de leurs besoins, 12 adolescents se trouvant sans inscription scolaire, ont bénéficié de séances sur un temps plus ou moins long, en 2023.

Le soutien scolaire collectif – 8 créneaux d'une heure par semaine – a été encore cette année très investi, à raison de 6 jeunes en moyenne par session. 42 jeunes ont pu bénéficier d'aide aux devoirs ou d'apports spécifiques au cours de l'année. Outre un soutien dans la scolarité, cet atelier permet la rencontre entre les différents publics, favorisant notamment les liens entre filles et garçons.

➤ **L'atelier informatique**

Cet atelier s'adresse à des jeunes ayant l'envie et le besoin d'acquérir des compétences concernant l'outil informatique. Par petits groupes de 6 jeunes, durant des séances de 2 heures, il favorise l'apprentissage des outils tels que Word et Excel, l'élaboration de CV, mais également la sensibilisation à l'espace numérique, dont les réseaux sociaux. 11 adolescents ont pu profiter de cet atelier en 2023.

➤ **L'atelier d'art thérapie et les séances de ciné-débat**

L'accompagnement thérapeutique est une nécessité pour un certain nombre de jeunes. Durant les périodes de vacances scolaires, de façon hebdomadaire, l'atelier d'art thérapie s'adresse à de petits groupes de jeunes. Accompagnés par une thérapeute, les participants sont invités à s'exprimer par la réalisation de dessins, de masques, d'objets. 4 jeunes en ont bénéficié en 2023.

Les séances de ciné-débat ont été pensées, puis animées, par une psychologue et un éducateur du service. Conçue comme un espace d'échange, de réflexion, de partage d'idées et de sensations, et de convivialité, cette activité a pu mobiliser 20 jeunes de façon très satisfaisante.

Les activités : extraits des bilans réalisés par les éducateurs.

➤ **Les loisirs, la culture, les actions préventives et les séjours**

En 2023, les activités de groupe ont connu une évolution significative. La présence éducative étendue en soirée et le samedi, ainsi que l'augmentation du personnel, ont permis d'optimiser la mise en œuvre de ces activités. En complément des événements collectifs, organisés jusqu'alors pendant les vacances scolaires, nous avons pu proposer des activités tout au long de l'année, notamment les vendredis soir et les samedis.

Ces activités collectives peuvent revêtir diverses formes. Ainsi, nous avons mis en place des activités ludiques et culturelles, telles que des séances de jeux de société, des sorties au théâtre, à la mer, au cinéma ou au bowling, ou encore permis aux jeunes de participer à la fête nationale et à la fête de la musique. Nous avons également animé des ciné-débats sur des thèmes de société ou de prévention, et organisé des actions préventives et formatives, comme le brevet de prévention et secours civiques de niveau 1. Pendant l'été, deux séjours éducatifs ont été menés, ainsi que des événements festifs, offrant aux jeunes l'opportunité de se réunir dans une atmosphère détendue.

Les activités sont définies en réponse à des besoins identifiés par les professionnels, ou en fonction des désirs

exprimés par les jeunes. Deux modes d'inscription sont proposés aux adolescents : l'inscription libre, dans la limite des places disponibles, ou selon un groupe ciblé, constitué par les éducateurs en fonction d'objectifs éducatifs spécifiques, définis à l'avance.

Ces moments de partage offrent aux jeunes la possibilité de s'enrichir, de se cultiver et de tisser des liens sociaux, que ce soit avec d'autres jeunes ou avec des professionnels qu'ils ne côtoient pas habituellement²⁴. Réciproquement, ces moments de partage permettent aux éducateurs de créer ou de renforcer des liens avec des adolescents qu'ils rencontrent peu dans leur quotidien. Certaines interventions, lors de permanences ou de situations d'urgence par exemple, peuvent s'en trouver facilitées. Ces activités favorisent le développement d'un lien plus étroit entre les jeunes et le service dans son ensemble, du moins pour ceux qui s'en emparent.

➤ 18 jeunes obtiennent le brevet « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1)

Le PSC1 est une formation de premiers secours destinée à toute personne souhaitant acquérir les compétences nécessaires pour porter secours à une victime, en attendant l'arrivée des services de secours professionnels. D'une durée de 7 heures, cette formation permet d'apprendre à réagir face à une situation d'urgence et à procéder aux premières actions requises : protéger la victime et les témoins, alerter les secours, et effectuer les gestes de premiers secours, adaptés à l'état de la victime.

Pour un adolescent ou un jeune adulte, âgé entre 16 et 20 ans, bénéficier d'une formation PSC1 peut s'avérer très utile, voire essentiel. Tout d'abord, cela lui permet d'acquérir des compétences qui peuvent sauver des vies en cas d'urgence. Ensuite, cela constitue un atout pour son parcours professionnel, car de plus en plus d'employeurs exigent que leurs salariés soient formés aux premiers secours. Cela peut lui être également bénéfique pour sa vie personnelle, en lui permettant d'être plus serein et confiant face à certaines situations. Enfin, l'obtention d'une attestation de compétences, officiellement certifiée et reconnue par tous, est forcément valorisante.

C'est avec beaucoup de fierté que 18 jeunes filles et garçons, accompagnés par le service, ont tous obtenu le brevet du PSC1. Une ligne précieuse à ajouter sur leur curriculum vitae...

S'appuyer sur un réseau de partenaires, une nécessité.

Essentiel, le développement du réseau partenarial requiert une démarche volontariste, impliquant l'ensemble des professionnels du service, éducateurs, psychologues et équipe de direction. C'est ainsi que certains partenariats ont progressé de manière significative...

Aujourd'hui, le service bénéficie de trois conventions, favorisant l'autonomie des jeunes et leur accès à un logement autonome, en fin de prise en charge. Signée avec l'ALJT – association gestionnaire des « foyers de jeunes travailleurs » – la première met à disposition du service 6 logements. La seconde est contractualisée avec l'association ARPEJ, qui gère des résidences étudiantes, et la dernière, avec l'association Toit du Cœur, qui accompagne les jeunes vers l'acquisition d'un logement social.

Favorisant leur insertion sociale, l'adhésion du service à Culture du Cœur offre aux jeunes de nouvelles opportunités culturelles, quand les liens tissés avec Emmaüs Connect leur facilitent l'accès au numérique.

Enfin, dans le domaine de la santé, la relation partenariale développée avec le centre médico-psychopédagogique de Grigny (CMPP), répond tout particulièrement aux problématiques psychiques des adolescents accueillis.

²⁴ La notion « d'éducateur référent » implique une relation éducative essentiellement développée entre les jeunes et leurs référents.

Conclusions et perspectives

Depuis 2022, en lien avec l'évolution des publics, l'offre de service du SE91 Hébergement a connu divers changements. De nouvelles modalités organisationnelles ont été collectivement réfléchies et mises en place. Aujourd'hui, stabiliser le fonctionnement du service apparaît nécessaire.

La réécriture du projet de service 2024-2028 constituera le principal enjeu institutionnel de l'année à venir.

Mobilisant l'ensemble des professionnels, ce processus impliquera la mise en mouvement d'une réflexion collective et la contribution de tout un chacun. A cette occasion, il s'agira d'améliorer les pratiques professionnelles, d'optimiser les outils pédagogiques et de garantir le nécessaire développement des partenariats.

Les missions, l'évolution des caractéristiques et des problématiques des jeunes accueillis, ainsi que les dispositions légales relatives à la protection de l'enfance et le nouveau référentiel de l'évaluation, établi par la Haute Autorité de santé (HAS), cadreront l'ensemble de la démarche.

Parallèlement, différents travaux devront être conduits, tels que la déclinaison du plan d'action du DUERP-RPS – document unique de l'évaluation des risques professionnels, versant « risques psychosociaux ».

SE 91 – AEMO

L'année 2023 : des faits marquants

Après un fort développement de l'activité en 2021 – 414 mesures au lieu de 276 – puis l'intégration de nouveaux professionnels en 2022, l'année 2023 s'est caractérisée par la réalisation de différentes productions collectives.

Un premier groupe de travail s'est attaché à la réactualisation du livret d'accueil. Rendre ce document lisible et compréhensible aux enfants, comme aux parents, en était l'objectif. Simplifié et illustré, le nouveau livret d'accueil a été élaboré comme un outil pédagogique et informatif. Il présente l'ensemble du fonctionnement du service, ainsi que le rôle de chacun des professionnels. De surcroît, il répond aux questions, essentielles, régulièrement posées par les enfants et les parents.

Un second groupe de travail s'est consacré à clarifier le principe de continuité de service, définissant notamment les notions de permanence et de situation d'urgence. Ainsi élaborée, une fiche action a été annexée au projet de service.

Un troisième groupe s'est saisi de l'accueil des stagiaires, éducateurs spécialisés et chefs de service. Penser l'intégration et l'accompagnement des stagiaires s'était avéré nécessaire, optimiser leur parcours au sein du service, tout en soutenant les professionnels, tuteurs de stage. A l'issue de cette réflexion, une stagiaire formatrice spécialisée a choisi de rejoindre le service, en qualité d'apprentie.

Marqué par une pénurie inquiétante en région Ile-de France, le recrutement des éducateurs spécialisés a mobilisé l'ensemble des professionnels. Cette dynamique semble avoir porté ses fruits, tous les postes ayant été pourvus à partir du mois d'août 2023.

Enfin, l'année a été endeuillée par le décès de plusieurs personnes accompagnées par les équipes, deux mères de familles décédées brusquement, et un jeune homme, dont la mesure venait d'être levée par le juge des enfants. Affectant plusieurs professionnels, ces événements ont fait l'objet d'attentions particulières. Nourris en réunion d'équipe, des échanges ont permis l'expression émotionnelle, tandis que les psychologues et les chefs de service se sont rendus disponibles pour dispenser l'écoute et le soutien nécessaires.

L'activité

Quelques chiffres et leurs analyses.

141 366 journées ont été effectuées, contre 144 899 prévues au budget prévisionnel.

Calculé sur la base de 24 mesures par jour et par éducateur, le nombre de journées à réaliser est corrélé au nombre de poste d'éducateurs budgétés. La sous-activité constatée – 3533 journées contre 12 623 en 2022 – est une conséquence directe du sous-effectif subi, durant une grande partie de l'année (difficultés de recrutement conjuguées à un congé parental, à mi-temps, non remplacé).

En 2023, seulement 237 nouvelles mesures sont comptabilisées, contre 228 sorties. Là encore, le sous-effectif du personnel impacte le fonctionnement du service, ralentissant sa capacité de mise en œuvre.

Au total, 620 jeunes différents ont été accompagnés. Stable, la proportion des garçons et des filles est équilibrée, soit respectivement 52,6% et 47,4%.

Toutes les tranches d'âge sont représentées.

La part des préadolescents âgés de 10 à 12 ans et celle des adolescents âgés de 13 à 15 ans sont équitablement prédominantes, représentant chacune 22,3% de l'ensemble, suivis des enfants de 6 à 9 ans, soit 20,8%, puis des adolescents âgés de 16 à 18 ans, soit 20,1% et enfin, les plus jeunes, de moins de 5 ans, soit 14,5%.

Cette diversité suppose des compétences multiples chez les éducateurs, et le développement d'un partenariat important en fonction des différents besoins.

➤ **Liste d'attente pour la mise en œuvre des mesures**

	QUEST	EST	Total du nombre de mesures en liste d'attente
Janvier	22	18	40
Février	37	18	55
Mars	53	37	90
Avril	47	28	75
Mai	37	38	75
Juin	47	43	90
Juillet	44	36	80
Août	39	52	91
Septembre	50	65	115
Octobre	44	71	115
Novembre	47	45	92
Décembre	51	64	115

En dépit du projet d'extension, les situations se trouvant en liste d'attente demeurent conséquentes. Insatisfaisante, cette réalité se justifie par la conjugaison de facteurs internes et externes.

Les mouvements de personnel – départs, arrêts de longue durée, arrivées... – impactent les délais de démarrage des mesures. Une vacance de poste entraîne la répartition de la file active sur l'ensemble des éducateurs présents. Parallèlement, la liste d'attente est « gelée », ce qui augmente les délais de mise en œuvre, en conséquence. A l'inverse, une prise de poste permet la mise en place de nouvelles mesures, engendrant toutefois une montée en charge progressive de l'activité.

Au niveau externe, à l'instar des 3 autres associations déployant des mesures d'AEMO au sein du territoire départemental, le service est directement impacté par les difficultés rencontrées par les juges des enfants, affectant leurs capacités à gérer les attributions de mesures.

➤ **Délai entre la réception de l'ordonnance et le début de la mesure**

Délai en liste d'attente						
Entre 0 et 14 jours	De 15 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	De 90 à 119 jours	De 120 et plus	
18	19	51	34	32	83	237
7,6%	8,0%	21,5%	14,3%	13,5%	35,0%	100,0%

Les situations des familles nécessitent souvent une mise en œuvre rapide de la mesure ordonnée. Réduire les délais d'attente demeure un enjeu important au sein du territoire essonnien, ce qui suppose une bonne coordination entre le Département, les juges et les autres services d'AEMO, afin de mieux orienter et répartir les désignations.

Le service AEMO du SE91 est pleinement impliqué dans ce processus.

➤ Typologie des familles

➤ FAMILLES SUIVIES					
Avec 1 enfant	Avec 2 enfants	Avec 3 enfants	Avec 4 enfants	Avec 5 enfants et plus	Total
171	74	55	18	12	330
51,8%	22,4%	16,7%	5,5%	3,6%	100,0%

Au-delà d'un nombre de mesures, fixé à 24 par éducateur, le chef de service veille à la répartition des charges de travail, en équilibrant également le nombre de familles par éducateur. De plus, lorsque les fratries atteignent 3 enfants, les éducateurs travaillent souvent en coréférence.

➤ Implication des familles en démarrage de mesure

Une première rencontre avec la famille est organisée par le chef de service, ayant pour objectif d'explicitier le cadre de la mesure et les missions qui en découlent.

Confrontés à un faible taux de participation, les professionnels mettent en place, depuis l'an dernier, de nouvelles modalités opératoires : avant le démarrage de la mesure, obtention des coordonnées téléphoniques de la famille auprès du juge des enfants, et prise de contact direct avec celle-ci, en amont de l'envoi d'un courrier d'invitation.

En dépit de la stratégie déployée par le service, le taux de présence des familles lors de ce premier rendez-vous accuse une régression en 2023, ne représentant que 40,50%, alors qu'il représentait 50% en 2022 contre 40% en 2021.

➤ Durée et nature des mesures sorties en 2023

La majorité des mesures, soit 65%, sont concernées par une durée allant de 1 et 4 ans, 23% sont supérieures à 4 ans (dont 50% dépassant 5 ans) et 12%, inférieures ou égales à 1 an.

LES SORTIES DU SERVICE		
Arrêt de l'AEMO sans autre mesure	132	58%
Levée de la mesure, AEMO inexercable	11	5%
Placement	26	11%
Déménagement et AEMO	23	10%
Changement de service en Essonne	4	2%
Majorité	30	13%
Accueil modulable	2	1%
TOTAL	228	100%

Comparativement à 2022, les sorties effectuées à la suite d'une levée de la mesure d'AEMO du fait de l'impossibilité de sa mise en œuvre ont plus que doublé – passant de 2% à 5% – tandis que les orientations vers le placement présentent une diminution significative – passant de 21% à 11%.

Les sorties non suivies d'une nouvelle mesure de protection de l'enfance correspondent à des situations dont l'évolution a été considérée comme suffisamment satisfaisante par le Juge des Enfants. En 2023, elles apparaissent stables, atteignant 58% de l'ensemble, contre 56% l'an passé.

Des partenariats essentiels

En direction des enfants, les partenaires mobilisés sont principalement en lien avec la scolarité et l'insertion – établissements de l'Education Nationale, CFA, CIO, missions locales, structures spécialisées du secteur médico-social, services de prévention spécialisée etc... – et le champ de la santé mentale, comme les CMP et les CMPP (centres médico-psychologiques ou médico-psychopédagogiques).

En direction des parents, d'autres acteurs locaux sont sollicités, tout particulièrement des épiceries sociales et des associations d'aide aux familles, telles que l'AFAD ou « Famille et Cité ».

En 2023, un nouveau partenaire, le CRIAVS, a été mobilisé pour des problématiques relevant de violences sexuelles.

Des activités partagées, supports à l'accompagnement

Favoriser les liens avec les professionnels et au sein des familles, évaluer les difficultés et les ressources, renforcer et encourager les compétences, notamment parentales, sont les principaux objectifs des diverses activités déployées. Celles-ci se déroulent dans les locaux du service, au domicile familial ou à l'extérieur.

Ponctuellement, décroquer l'accompagnement, hors des murs de notre service et du domicile des familles, nous paraît indispensable. Suivant cette logique, 3 séjours ont eu lieu en 2023 :

- Encadrés par 3 éducateurs, un séjour de 5 jours a bénéficié à 7 enfants, scolarisés en primaire. Ce séjour a permis une première expérience de séparation entre parents et enfants, l'observation de leurs capacités à entrer en lien avec leurs pairs, ainsi que la découverte de lieux inconnus (grotte, chèvrerie).
- Deux séjours ont été réalisés avec des familles (cf. *illustration ci-après*).

De façon plus globale, les activités partagées avec les parents et les enfants permettent à l'équipe éducative d'entrer en lien avec les familles, d'évaluer, de renforcer et d'encourager les compétences parentales, et le cas échéant, de découvrir ou de mieux comprendre des problématiques existantes. Recourir à des ateliers culinaires, avec la confection d'un plat traditionnel tout particulièrement affectionné par la famille, revêt une valeur éducative ajoutée, certaine. Démontrant un intérêt porté à la culture d'origine de la famille, ce type d'ateliers sert notamment la dimension interculturelle des interventions.

Par ailleurs, l'équipe éducative est très investie dans l'élaboration et la mise en œuvre d'activités, au plus près des besoins spécifiques des enfants. Tout au long de l'année, différents ateliers ont pu régulièrement fonctionner : des ateliers « cuisine », des espaces d'expression artistique, permettant aux jeunes d'exprimer leurs sentiments et émotions au regard de l'exercice de la mesure d'AEMO, ou encore des séances de « ciné-débats », spécifiquement à l'adresse des adolescents. Enfin, un atelier « jeux de société » a rassemblé familles et professionnels, permettant à ces derniers de décliner différentes dimensions éducatives, telles que le respect des règles et du cadre, l'esprit d'équipe ou encore la gestion de la frustration.

Plus ponctuellement, diverses activités collectives se sont déroulées : des sorties à caractère sportif – patinoire, piscine, bowling, accrobranche etc... –, des moments de détente dans des parcs animaliers et au parc « Babyland », ou encore une journée familiale au bord du lac de la Forêt d'Orient.

Illustration et témoignages

Une journée de détente et de plaisir pas comme les autres

Les séjours familiaux, support à la relation éducative

En juillet 2022, le service d'AEMO initiait l'organisation de séjours familiaux, principalement durant les week-ends et les vacances scolaires. Offrant aux familles une perspective différente de l'accompagnement éducatif classique, ces séjours favorisent la création d'un lien de confiance, essentiel à la relation éducative. Inscrits dans une temporalité plus longue que les habituelles interventions, ils permettent également aux professionnels d'observer plus finement les différentes problématiques existantes, ainsi que les dynamiques intrafamiliales. Parfois, ces

actions servent des objectifs plus pointus, comme instaurer un travail de reprise progressive des liens entre un parent et ses enfants, au terme d'une période de retrait du droit de garde quotidien. Afin que les familles puissent, le cas échéant, reproduire ce type de séjour en toute autonomie, les éducateurs veillent tout particulièrement à proposer des activités à faible coût financier.

La plus-value éducative des séjours familiaux est aujourd'hui bien ancrée au sein du service. Capitalisant l'expérience acquise, tout nouveau départ fait désormais l'objet d'un temps d'échanges organisé entre les professionnels, en amont. Définir les objectifs poursuivis pour les familles et concevoir ainsi un projet répondant au mieux aux problématiques individuelles et collectives identifiées, apparaît crucial.

A l'instar de toute action éducative, l'élaboration d'un séjour familial suit une procédure interne dédiée : établissement d'une première réunion spécifique avec les éducateurs à l'origine du projet, construction du séjour par ces derniers et présentation du projet en réunion d'équipe. Une réunion rassemblant les familles concernées s'ensuivra, au cours de laquelle le cadre de fonctionnement et le programme dudit séjour seront établis, en présence de tous.

Deux « séjours familles » se sont déroulés en 2023.

Le premier a concerné deux familles – un père avec ses trois enfants ainsi que sa nouvelle femme ; une mère isolée avec ses trois enfants –, nécessitant la présence de deux éducatrices durant un weekend, du vendredi au dimanche. Pouvoir observer la nature des relations intrafamiliales dans un cadre de vie quotidienne, en constituait l'objectif central. Pour l'une des familles, il s'agissait de s'assurer de l'absence de violences physiques, du père sur ses enfants, dans un contexte de conflit traversé par le couple parental ; pour l'autre, il s'agissait de soutenir la mère dans son positionnement éducatif, au regard d'un quotidien partagé avec ses enfants, qu'elle qualifiait de lourd et difficile.

Réalisé durant quatre jours, le second séjour a concerné trois mères et leur enfant unique, nécessitant la présence de trois éducatrices. Là encore, les objectifs étaient différents selon les familles. Pour une des familles, le séjour visait l'évaluation des compétences maternelles envers son fils âgé de trois ans, dans une éventuelle perspective de demande d'élargissement de ses droits de visite. Pour l'autre, il s'agissait d'observer et de soutenir les compétences d'une mère de deux enfants en bas âge, afin qu'elle puisse mettre en place les limites adaptées à leur besoin de sécurité. Enfin, à l'égard de la troisième famille, le séjour constituait un espace-temps tout particulièrement pertinent pour favoriser la relation entre une mère et sa fille, cette dernière rejoignant le domicile maternel, après un placement de longue durée.

Soutenir un père incarcéré dans l'intérêt de l'enfant

L'accompagnement en AEMO s'adapte à la situation des parents, même lorsque l'un d'entre eux est incarcéré.

En 2022, le juge instaurait une mesure d'AEMO pour s'assurer qu'une fillette de 5 ans ne soit de nouveau témoin des violences de son père sur sa mère.

En 2023, incarcéré, le père nous adresse une lettre, dans laquelle il exprime son souhait de nous rencontrer. Au terme de 3 mois d'échanges avec le centre pénitentiaire et après avoir procédé aux démarches requises auprès de la conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation, nous obtenons un permis de communiquer.

Dès lors et jusqu'à sa sortie de prison, nous le rencontrons à raison d'une fois par mois. Nous poursuivons deux principaux objectifs, soutenir la dynamique positive dans laquelle il apparaissait désormais s'inscrire, et instaurer un lien éducatif, de telle sorte qu'il puisse se poursuivre et servir au mieux l'accompagnement, à sa sortie de détention. Le travail consistait également à aider Monsieur à se projeter dans la reprise de liens, avec sa fille.

Durant plusieurs mois, nous avons travaillé de concert avec la conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation, de façon à nous assurer que Monsieur était bien authentique, dans son désir exprimé d'agir au mieux dans l'intérêt de sa fille.

La communication avec le milieu carcéral est semée d'embûches, tant il est difficile, même en qualité d'acteur de la protection de l'enfance, de joindre les professionnels qui y travaillent (assistante sociale, pôle santé,

secrétariats de division, etc.). Confrontés à cette réalité, nous pouvons tout à fait imaginer la complexité et la frustration vécues par des familles, déjà psychologiquement affectées par l'incarcération d'un proche...

De fait, accompagner un parent en milieu carcéral modifie nos modalités d'intervention. Nous n'avons aucune prise, ni sur l'espace physique au sein duquel se déroulent les entretiens, ni sur la durée des visites. Si nous pensions, initialement, que la situation d'incarcération offrait un gage de présence aux entretiens fixés, force est de constater qu'il n'en est rien. Seulement 6 entretiens ont pu avoir lieu sur les 8 organisés. Nous faisant transmettre le jour même, à notre arrivée, un billet de « *refus de se rendre à un mouvement* », Monsieur avait choisi de décliner deux d'entre eux. A cette occasion, nous découvrons qu'une certaine forme de libre arbitre demeurait en prison, permettant de prévenir un risque certain de déshumanisation.

Ainsi, l'amorce d'un accompagnement éducatif en milieu carcéral a pu favoriser, par la suite, le travail de reprise des liens père-fille. Dès sa sortie, Monsieur a pu poursuivre la dynamique initialement engagée, dans l'intérêt de sa fille.

Organisées dans un premier temps dans les locaux du service, des retrouvailles entre père et fille ont pu avoir lieu. Depuis, la mesure d'AEMO se poursuit...

Conclusion et perspectives

Après une année 2022 marquée par l'évolution – développement de l'activité, augmentation des effectifs, mise en place d'une nouvelle organisation – l'année 2023 s'est caractérisée par une relative stabilisation de l'offre de service du SE91 AEMO.

En 2024, différents travaux seront assurément mis en œuvre.

Du point de vue des pratiques professionnelles, poursuivre le développement du partenariat demeure nécessaire. En priorité, il s'agira d'optimiser les coopérations avec les partenaires du champ thérapeutique et de la santé.

A l'échelle du service, finaliser le document unique d'évaluation des risques professionnels, versant « risques psychosociaux » (DUERP-RPS) mobilisera l'ensemble des professionnels.

Enfin, à l'échelle du territoire essonnien, il semblerait opportun d'étudier, avec le Conseil départemental, les magistrats du tribunal pour enfants d'Evry Courcouronnes et les 3 autres associations partenaires, l'éventuelle perspective de création et de développement de mesures d'AEMO dites « renforcées ».

EURE HAUTE SAVOIE



LES CENTRES DE VACANCES

Montaure – Saury

Présentation des centres

Trois centres de vacances appartiennent à la Fondation.

Deux d'entre eux, l'un situé dans l'Eure en pleine campagne normande, et l'autre en Haute-Savoie entre lac et montagne, sont mis à la disposition des établissements et services de la Fondation. Tout au long de l'année, ils permettent à des groupes d'enfants, d'adolescents, de jeunes adultes et des familles de bénéficier de différents séjours de loisirs ou de chantiers éducatifs.

Composé de deux unités distinctes dans un grand parc boisé de 2 hectares, le centre de Montaure permet d'accueillir des groupes jusqu'à 29 personnes, au sein du prieuré et 15 personnes, dans un bâtiment annexe.

Situé dans un hameau à proximité d'Annecy, le chalet de Saury peut héberger, quant à lui, jusqu'à 30 personnes, en 2 espaces conjoints mais distincts.

Enfin, le troisième centre de vacances se trouve à La Tremblade, en Charente-Maritime. Depuis septembre 2017, celui-ci est loué à la Fondation des Diaconesses de Reuilly, pour y accueillir un public migrant.

L'année 2023 : des faits marquants

952 enfants, adolescents et jeunes adultes ont pu profiter d'un séjour, à MONTAURE ou à SAURY, au cours de l'année 2023.

La fréquentation des centres de vacances demeure contrastée, selon les établissements et services.

Le service de prévention spécialisée de Paris se distingue comme principal utilisateur, représentant 58% de l'ensemble contre 52,50% en 2022. Le déploiement du « camp d'été », permettant à de jeunes parisiens de bénéficier, chaque année, d'une semaine de vacances en Normandie, est à souligner.

Cumulant **3321 journées** d'activité, le taux d'occupation du centre de MONTAURE est stable.

A contrario, une nouvelle baisse de fréquentation est enregistrée au sein du centre de vacances de SAURY. Cette année, **1 068 journées** d'activité ont été réalisées, contre 1 220 et 1 872 respectivement en 2022 et 2021. Pour des raisons organisationnelles – notamment en termes de ressources humaines – mais aussi budgétaires, les établissements et services tendent à privilégier des séjours courts. Dans ce contexte, l'éloignement géographique de SAURY peut constituer un frein.

En 2023, quatre chantiers ont été menés à MONTAURE : un chantier éducatif (rénovation du mini-golf), deux chantiers pédagogiques (rénovation des tables extérieures pour l'un, participation à la journée du patrimoine, pour l'autre) et un chantier de réparation²⁵ (différents travaux de nettoyage).

Dans la continuité du partenariat développé avec la mairie de MONTAURE en 2022, le centre de vacances a permis le déroulement de **4 initiatives festives et culturelles**, à destination des habitants du village et des communes avoisinantes. Ces activités concourent à une meilleure valorisation de la propriété au sein de son environnement territorial et participent à mieux faire connaître les missions de la Fondation.

²⁵ S'adressant à de jeunes majeurs accompagnés dans le domaine de l'insertion, le chantier éducatif s'accompagne de fiches de paie, établies par une association intermédiaire. Le chantier pédagogique, quant à lui, fait l'objet d'une contrepartie financière d'ordre collectif (activité spécifique...) ou individuel (financement partiel du BAFA ou d'un permis de conduire etc.). Enfin, le chantier de réparation vient « réparer » des faits d'incivilité commis par les jeunes (dans le cas de figure mentionné, un séjour qui s'était mal passé).

Ainsi, dans le cadre des journées européennes du patrimoine, la mairie a pu organiser deux journées d'exposition et d'animation, relatives à l'artisanat de poterie et de tuilerie, en partenariat avec l'association Sauvegarde du patrimoine malherbois, les musées de Louviers et d'Elbeuf, et une historienne.

À cette occasion, accompagnés par des éducateurs du service de prévention spécialisée de Paris, 5 adolescents se sont mobilisés, apportant leur contribution à la réussite de l'évènement. Construite sous-forme de chantier pédagogique, leur participation consistait à accueillir les habitants et les représentants de institutions locales (maires, élus, membres associatifs, conférenciers...) et à assurer la tenue d'une buvette (service de cidre et de brioche). Celle-ci a été fortement appréciée par l'ensemble des visiteurs. En contrepartie, les jeunes ont pu bénéficier d'activités, selon un programme préalablement élaboré avec les éducateurs.

Également à l'automne, un grand marché alimentaire a rassemblé de nombreux producteurs locaux et plusieurs centaines de personnes dans le parc du prieuré. Organisé par l'association « Terres de fêtes », celui-ci a rencontré un vif succès tout comme l'an passé.

Avec cette même association, une chasse aux œufs, réalisée dans le parc de la propriété au printemps, a pu profiter aux enfants des familles de la commune. Puis, fin août, le domaine a été de nouveau mis à disposition pour la tenue d'un évènement autour de la fête de la Libération, reconstituant notamment un campement militaire d'époque. Selon le maire, ce sont plus de 1 500 visiteurs qui ont bénéficié de cette initiative, au cours d'un week-end.

Enfin, à l'échelle de la Fondation, une note formalise désormais les procédures qui garantissent le bon fonctionnement des centres de vacances (modalités de réservation et d'annulation, tarification et facturation, relations avec les gardiens...). Celle-ci a été transmise aux directeurs et chefs de service.

L'activité

Quelques chiffres et leurs analyses

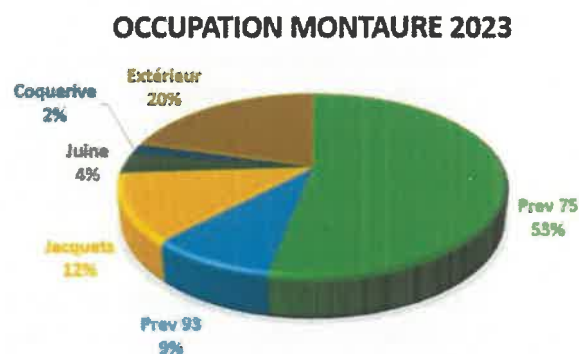
➤ Occupation du centre de Montaure

823 enfants, jeunes et adultes ont été accueillis à Montaure en 2023.

En termes de taux d'occupation (nombre de personnes x nombre de jours), le centre de Montaure cumule un total de **3321** journées d'activité – contre 3219 en 2022 – réparties comme suit :

- Le prieuré : **2479**
- L'annexe du prieuré : **842**

Le nombre de groupes de jeunes accompagnés par la Fondation est en diminution (35 au lieu de 39 l'an passé) et le nombre de locations extérieures, correspondant à des particuliers ou à des associations, en très nette progression (12 au lieu de 6).



➤ Occupation du centre de Saury

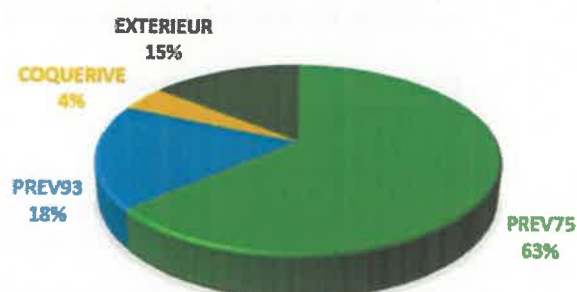
20 groupes ont bénéficié du centre de Saury cette année, soit 19 accompagnés par les professionnels de nos établissements et services, et 1 autre groupe (location par une autre association ou un particulier).

192 enfants, jeunes et adultes accueillis par la Fondation ont pu profiter d'un séjour dans ce cadre.

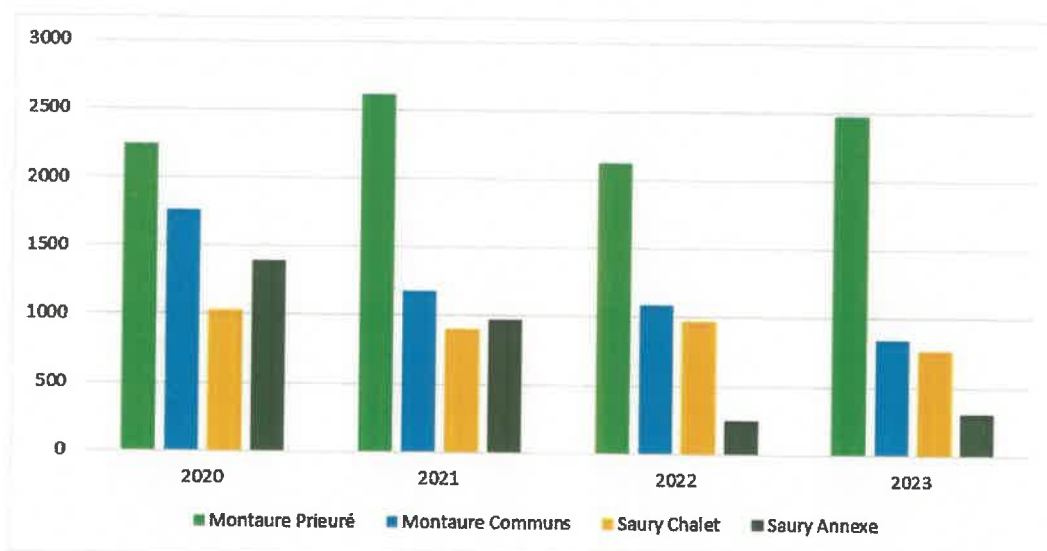
En termes de taux d'occupation (nombre de personnes x nombre de jours), le centre de Saury cumule un total de 1220 journées d'activité – contre 1872 en 2021 – réparti comme suit :

- Le chalet : 974
- L'espace annexe : 246

OCCUPATION SAURY 2023



➤ Évolution du taux d'Occupation des centres de vacances de 2020 à 2023



Conclusion et perspectives

Le séjour constitue un support éducatif précieux.

À l'épreuve des réalités organisationnelles – notamment en termes de ressources humaines – et budgétaires, sa mise en œuvre s'avère de plus en plus contraignante.

Constatée depuis plusieurs années, la baisse de fréquentation dans le centre de Saury en témoigne tout particulièrement.

Optimiser le taux d'occupation des centres de vacances, afin qu'ils constituent un lieu privilégié de vacances et de socialisation au bénéfice des publics accompagnés, demeure un objectif partagé entre le Conseil d'administration, la direction générale et l'ensemble des directeurs.

Dans le contexte actuel, réfléchir aux conditions de la continuité du déploiement des séjours éducatifs apparaît nécessaire...

BILANS SOCIAL ET FINANCIER



BILAN SOCIAL

Extrait de la BDES (Base de données économiques et sociales)

L'effectif (CDD et CDI) progresse sur l'année 2023 avec 317 salariés, soit 3.59 % de plus par rapport à 2022.

- 306 salariés au 31 décembre 2022
- 287 salariés au 31 décembre 2021

Répartition CDI/CDD

2023	
CDI	CDD
310	7

Les effectifs les plus importants se situent sur les départements de Paris (36%) et de l'Essonne (37%).

92% des salariés sont de nationalité française.

Répartition de l'effectif par catégories d'emploi

Catégories	Nombre	%
Administratifs	28	8.83%
Cadres éducatifs	45	14.20%
Directeurs	13	4,10%
Services généraux	36	11,36%
Socio-éducatifs	195	61,51%

Les femmes sont majoritaires, elles représentent 61% de l'effectif réel notamment sur les fonctions administratives (96%) et socio-éducatives (62%).

L'âge moyen sur l'année 2023 est de 43 ans pour les hommes et de 42 ans pour les femmes. La tranche d'âge 40-59 ans représente 51% de l'effectif total.



Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Global
20 – 29 ans	32	10	42
30 – 39 ans	51	40	91
40 – 49 ans	58	33	91
50 – 59 ans	36	35	71
60 et plus	15	7	22
	192	125	317

L'ancienneté moyenne sur l'année 2023 est d'environ 10 ans. 45% des salariés ont moins de 5 ans d'ancienneté et 12% une ancienneté comprise entre 5 et 9 ans.

26 stagiaires ont été accueillis sur l'année 2023, principalement sur des formations d'éducateur spécialisé. 70% des stages sont relatifs aux métiers éducatifs.

Le turnover progresse sur les catégories d'emploi cadres éducatifs, services généraux et services administratifs. Il se situe autour de 20% pour les cadres et les services administratifs et 48 % pour les services généraux.

Le taux d'absentéisme est en moyenne de 9 %, avec des taux plus élevés allant jusqu'à 19% concernant le Siège, les Jacquets et la Juine, du fait d'arrêts de longue durée comparés à de petits effectifs.

La Fondation a consacré un budget de 108 553 euros à la formation continue, 77 salariés ont pu en bénéficier sur l'année 2023.

En matière d'égalité professionnelle hommes / femmes :

- 86% des femmes occupent un emploi à temps complet, pour 92 % des hommes,
- Calcul de l'index égalité hommes / femmes : note obtenue 99 sur 100 (4 indicateurs sur 5 ont pu être mesurés).

S'agissant des rémunérations brutes, les plus hauts salaires sont en moyenne moins de 4 fois plus importants que les plus bas salaires.

BILAN FINANCIER

Bilan actif

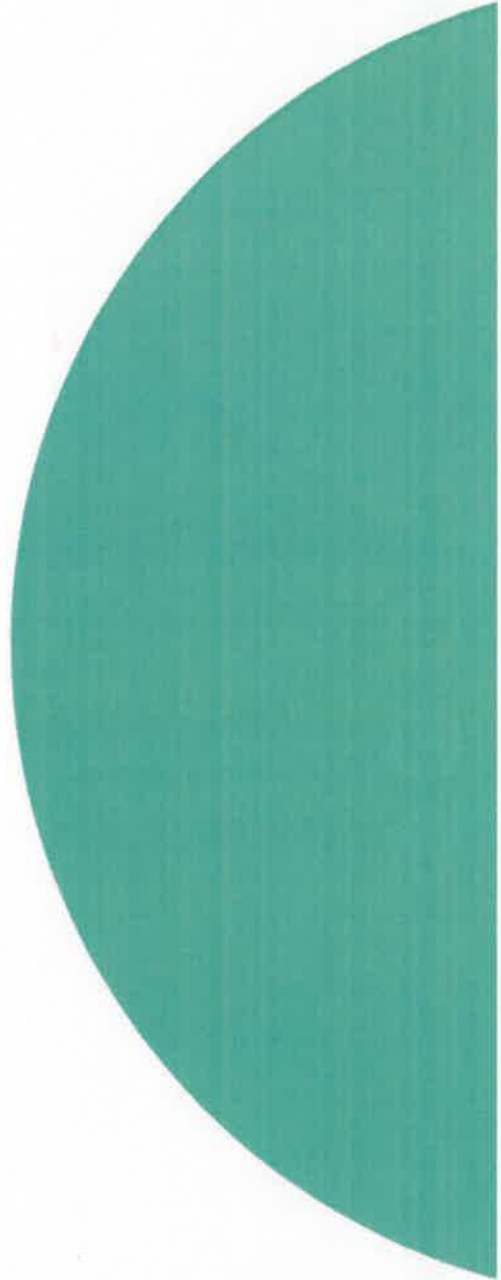
ACTIF	Valeur brute au 31/12/2023	Amortissements	Valeur nette au 31/12/2023	Valeur nette au 31/12/2022
Immobilisations :				
• incorporelles	180 464,52	164 663,44	15 801,08	10 596,98
• corporelles	28 259 435,66	15 798 862,24	12 460 573,42	11 924 412,64
• financières	5 173 339,87	8 833,09	5 164 506,78	5 047 813,26
Total actif immobilisé	33 613 240,05	15 972 358,77	17 640 881,28	16 982 822,88
Créances et comptes rattachés	4 068 723,95		4 068 723,95	2 158 058,71
Disponibilités	2 590 839,44		2 590 839,44	5 168 089,37
Total actif circulant	6 659 563,39		6 659 563,39	7 326 148,08
Charges constatées d'avance	99 265,08		99 265,08	109 587,50
Intérêts emprunts à couvrir	817 866,74	510 987,59	306 879,15	347 690,47
Total actif	41 189 935,26	16 483 346,36	24 706 588,90	24 766 248,93

Bilan passif

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise	14 382 217,19	14 683 896,74
Réserves	2 113 570,28	1 980 308,68
Report à nouveau	- 4 353 458,81	- 3 112 306,12
Excédent ou déficit de l'exercice	- 246 909,00	- 1 260 570,64
Situation nette (sous total)	11 895 419,66	12 291 328,66
Autres fonds propres		
Subventions d'investissement	910 338,28	965 627,39
Provisions réglementées	3 486 273,40	3 421 173,40
Total des fonds propres	16 292 031,34	16 678 129,45
Fonds reportés et dédiés	1 014 947,20	1 020 662,88
Provisions pour risques et charges	716 300,81	678 769,01
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 101 549,26	1 961 754,53
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	551 580,19	781 564,59
Dettes fiscales et sociales	2 804 887,78	2 699 955,95
Autres dettes	716 804,92	540 656,61
Total des dettes	6 174 822,15	5 983 931,68
Produits constatés d'avance	508 487,40	404 755,91
Total passif	24 706 588,90	24 766 248,93

Compte de résultat

	2023	2022
Produits d'exploitation	25 645 108,15	23 071 182,89
Ventes de biens et services	1 050 251,67	1 121 870,63
Concours publics et subventions d'exploitation	23 389 335,78	20 580 328,04
Dons manuels	600,00	300,00
Reprises sur amortissements, dépréciations, Provisions et transferts de charges	220 052,50	432 211,98
Autres produits	984 868,20	936 472,24
Charges d'exploitation	26 147 869,36	24 398 481,11
Achats et charges externes	6 799 329,56	6 228 472,96
Impôt, taxes et versements assimilés	1 568 114,35	1 449 962,21
Charges de personnel	16 453 757,29	15 474 597,40
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 061 258,16	1 049 161,08
Dotations aux provisions	120 417,25	47 000,00
Reports en fonds dédiés	52 868,62	44 533,54
Autres charges	92 124,13	104 753,92
Résultat d'exploitation (I)	- 502 761,21	- 1 327 298,22
Produits financiers	159 136,21	9 940,52
Charges financières	63 075,65	56 222,28
Résultat financier (II)	96 060,56	- 46 281,76
Résultat courant avant impôt (I + II)	- 406 700,65	- 1 373 579,98
Produits exceptionnels	258 673,32	166 682,87
Charges exceptionnelles	98 881,67	53 673,53
Résultat exceptionnel (III)	159 791,65	113 009,34
EXCEDENT OU DEFICIT (I + II + III)	- 246 909,00	- 1 260 570,64



Photographies : © H-A. Ségalen

Fondation JEUNESSE FEU VERT

34 RUE DE PICPUS 75012 PARIS

01 44 64 84 00

jfvsiege@jfv.org

www.jeunessefeuvert.org

